

**L'abbé PIERRE RUAULT,
(27 juin 1791-23 mars 1863)**

**L'ami intime et le bras droit
de Jean-Marie de la Mennais**

Frère Arsène Pelmoine, février 2024

ST PAUL présente, à la communauté de **Philippe** en **Macédoine**, son jeune ami **TIMOTHEE** en ces termes :

Philippiens 2, 20 ... Je n'ai en effet personne d'autre **qui partage véritablement avec moi le souci de ce qui vous concerne**

*Traduction : **Timothée est « un autre moi-même »**. Ayez confiance !*

*

MONTAIGNE, au 16° siècle, ne s'exprime pas autrement quand il évoque son ami **Etienne de La BOËTIE**, décédé à l'âge de 32 ans ; ils ne se sont connus que 6 ans ; il tient à lui faire hommage de leur amitié : une seule phrase suffit.

« Parce que c'était lui, parce que c'était moi »

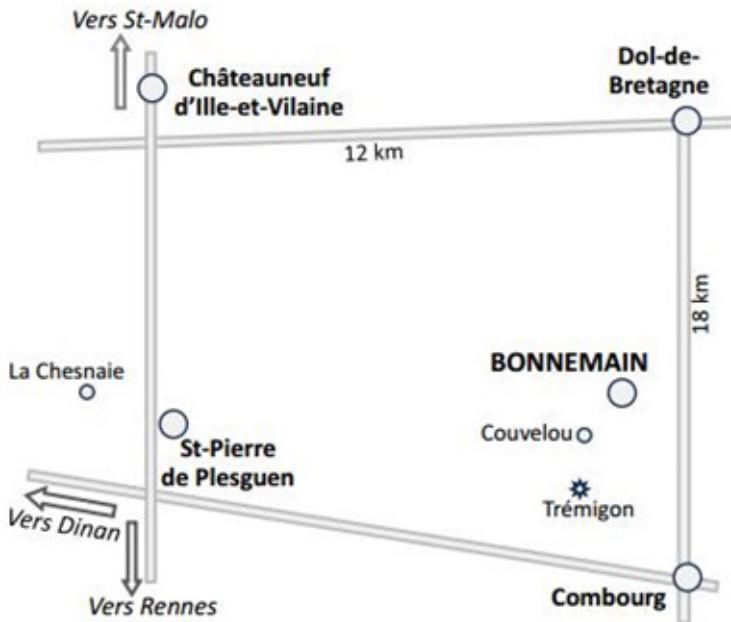
*

Dans la correspondance de **Jean-Marie de la Mennais**, une petite phrase de **L'ABBÉ BLANC**, ami fidèle de **Jean-Marie de la Mennais** et de **Pierre Rouault**, est de la même tonalité cordiale : il évoque, le 6 octobre 1846, les deux prêtres présents à son cœur : il s'adresse au Père de la Mennais :

*Et ce qui ne finira jamais, mon unique Père, ce sera l'amitié, l'affection avec laquelle mon cœur vous embrasse, et avec vous ce **M. Ruault**, mon cœur ne voulant pas séparer ce qui est inséparable.*

1 ... Pierre RUAULT : ENFANCE, FAMILLE, et FORMATION

Évoquer l'abbé RUAULT, c'est d'abord le situer dans sa terre d'origine, le pays malouin au sens large, plus précisément la commune de **BONNEMAIN**, dans le quadrilatère formé par les 4 cités : *Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine*, *Dol-de-Bretagne*, *Combours* et *St-Pierre de Plesguen*.



Bonnemain n'est pas loin - 2 km - de Trémigon en Combours, près du village de Couvelou, un hameau de Bonnemain, ni de La Chesnaie - 15 km- manoir « mennaisien » sis en bordure de la forêt de Coëtquen, en St-Pierre de Plesguen. Bonnemain est ainsi dans la région de Dinan - 20 km

et de St-Malo - 30 km -. Tous les lieux cités sont chers à Jean-Marie de la Mennais et à sa famille.

Ainsi Pierre Guillaume RUAULT est né à Bonnemain, le 27 janvier 1791. Le papa, s'appelle Pierre Ruault ; il est originaire de Bonnemain ; à la naissance de Pierre Guillaume, il a déjà 40 ans : il décédera 13 ans plus tard. La maman Jeanne Cavret, originaire de Bagger Morvan a également 40 ans ; elle décédera, grabataire, à Bonnemain, en 1827 à l'âge de 75 ans. Comme la plupart des gens du pays, les parents sont issus du milieu de la terre et sont agriculteurs.

Pierre Guillaume RUAULT est le 7ème enfant de la famille. Nommons les 9 enfants dans l'ordre :

1. **Pierre Mathurin François**, né en novembre 1777, et décédé en mai 1789, à l'âge de 11 ans.

2. **Jeanne Marie**, née en août 1779.

Elle se marie en 1806, à Bonnemain, avec François SOUQUET ; ils auront 8 enfants, dont 4 morts en bas-âge. Elle même décédera à Bonnemain en 1830, à son domicile dénommé Plessis Chateau, 5 ans après son mari.

3. **Pierre Jean, toujours appelé Jean**, né en 1781. Il se marie avec Guillemette Roupié, originaire de Lanhélin. Ils auront 5 enfants : l'ainé Pierre fondera une famille nombreuse. Le deuxième enfant, **Jean-Marie**, né en 1808, sera prêtre. Il passera quelques années à Ploërmel : il enseignera au Cours Saint-Stanislas, dans les années 1850, puis résidera à la Maison Mère de 1870 jusqu'à sa mort en 1888.

Le papa Pierre Jean, au décès de son épouse en 1838, s'installe au village de Couvelou, près de Trémigon. Il y décédera en 1864, à l'âge de 83 ans.

4. **Mathurine Marie**, née en 1783, s'installera à Dol en 1836, rue des Ponts, avec sa jeune sœur et elle y décédera en 1856.

Perrine Marie, née en 1786, épousera successivement François Renault et 1809, puis Jean Gaillard en 1828 ; elle décédera à Bonnemain en 1852 à l'âge de 68 ans, un an après sa fille Perrine Renault. Son second mari est décédé en 1857.

5. **Agathe**, né le 23 octobre 1788 et décédé 6 semaines plus tard.

6. **Pierre Guillaume**, « notre prêtre » ami et confident de Jean-Marie de la Mennais, né en 1791. Il décédera à Ploërmel le 24 mars 1863.

7. **Gillette Anne**, née en 1793, s'installera à Dol, avec sa sœur Mathurine, elle y décédera en 1849, à 55 ans.
8. **Gilles Mathurin Ilarion**, né en 1796, et décédé en 1799, à l'âge de 3 ans.

Pierre Guillaume RUAULT ne connaîtra pas tous ses frères et sœurs, deux des aînés seront morts en bas-âge ainsi que le dernier. Par contre, l'ensemble des membres de la fratrie seront cultivateurs dans la région, avec leur famille. Seules, deux de ses sœurs Mathurine et Gillette, peut-être célibataires, s'installeront sur Dol. Notre abbé Ruault sera orphelin de père à l'âge de 13 ans.

Durant les longues années, où il « secondait » Jean-Marie de la Mennais, il parlait peu de sa famille, sauf une fois, en 1834, à propos de **son neveu Jean-Marie** qui, à 26 ans, souhaite devenir prêtre.

De fait, Jean-Marie RUAULT rentre au Séminaire. Il sera diacre en 1837 et prêtre en 1838. L'abbé Jean-Marie de la Mennais évoque, avec l'abbé Ruault, la possibilité que son neveu puisse faire partie de l'équipe enseignante du petit collège qui ouvre à Malestroit

On le retrouvera à Ploërmel, dans les années 1850, enseignant au Cours Saint-Stanislas. Après la mort de son oncle en 1864, il demandera à résider à la Maison-Mère en 1870. Il y demeurera jusqu'à sa mort survenue le 5 novembre 1880 : il venait d'avoir 80 ans.

Pendant que l'abbé RUAULT prend ses « vacances » dans le pays de Dol, l'abbé Jean-Marie de la Mennais se languit.

Lorsqu'il arrive à l'abbé RUAULT de prendre des congés en famille, il passe plusieurs semaines dans son pays de Dol. Pour autant les « affaires » continuent. Nous avons un courrier copieux... souvent amusé entre les deux hommes : L'abbé de la Mennais aiguise sa plume, pour dire avec humour, à son « secrétaire » qu'il a hâte de le revoir près de lui ; parfois il lui demande d'aller soit à Trémigon, soit à Dinan... Il se permet, et il le peut par amitié respectueuse, de parler des voyages de M. RUAULT à des amis intimes fidèles.

LETTRE 1889. À L'ABBÉ RUAULT.

Ploërmel le 7 juin 1835

Mon cher ami

J'attendais d'un jour à l'autre une lettre de vous : vous ne sauriez croire combien je suis affligé et inquiet de n'en pas recevoir : quoi, depuis

l'Ascension, pas un pauvre petit mot ! ne seriez-vous pas malade ? mon imagination s'en va trottant à travers mille suppositions. Si vous ne pouviez pas me donner vous-même de vos nouvelles, du moins faites-en moi donner par quelqu'un....

*Ici, rien de nouveau : on vous attend, on vous désire ; chacun demande où vous êtes, ce que vous devenez, quand vous reviendrez. Ne vous faites pas trop attendre. Je vous embrasse bien tendrement. Jean
À Monsieur Ruault, chez M(m)je Davy, rue Ceinte, à Dol*

LETTRE 4118. AU F. MÉLITE TOUPLAIN.

D. S. Ploërmel le 10 juillet 1847

Mon très cher frère,

... M. Ruault est à se promener dans le pays de Dol. – J'irai le chercher à Dinan, à la fin de ce mois-ci, et nous reviendrons ensemble à Ploërmel, où nous devons recevoir le 6 d'août la visite de Mgr de Lesquen, ancien évêque de Rennes.

Tout à vous en N. S. L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Melite Frère de l'Inst.n Xtienne Au collège d'Eauze Eauze

(Gers)

cachet : Aug(an) 17 juil. 1847

2 ... UN PRÊTRE ENGAGÉ DANS L'ÉDUCATION, MEMBRE DE SOCIÉTÉS DE PRÊTRES

Le jeune prêtre, engagé et habité

Né à BONNEMAIN (Ille et Vilaine) le 27 janvier 1791, Pierre-Guillaume RUAULT fit de fortes études en vue du sacerdoce, conquit son diplôme de bachelier-es-lettres et, à dix-huit ans, fut placé comme surveillant au séminaire-collège de SAINT-MALO, dirigé par l'abbé VIELLE. L'abbé Jean-Marie de la Mennais y enseignait la théologie et son frère Féli les mathématiques. C'est là que l'abbé RUAULT voua aux deux frères, à Jean surtout, une de ces amitiés où le cœur et l'esprit s'unissent pour défier l'usure du temps et les vicissitudes de la vie humaine.

À la fermeture du collège de Saint-Malo, par ordre impérial, en 1812, l'abbé RUAULT occupa un poste semblable dans celui de VITRÉ d'abord puis, en mai 1814, dans celui de DOL

Un beau parcours de responsable éducatif

Devenu prêtre en 1815, il fut vicaire à Combourg. On lui offrit, vers la fin de 1815, le titre et les fonctions de principal du collège de DOL. Il accepta, et pendant quinze ans, dirigea, à la satisfaction des autorités tant locales qu'universitaires, cet établissement qui était presque tombé lorsqu'il voulut bien en prendre charge, et dont il réussit à faire l'un des plus florissants de la région. Mais sa constitution, qui n'était point robuste, finit par trouver trop lourdes les fatigues de l'enseignement et, en 1830, l'abbé RUAULT donnait sa démission de principal.

Presque aussitôt néanmoins, Mgr de Lesquen le pria de bien vouloir prendre la direction du collège ecclésiastique de VITRE. L'existence même de ce collège-séminaire était fortement menacée par suite de l'opposition à la monarchie de Louis-Philippe qui agitait toute la région. L'abbé RUAULT fut impuissant à réprimer parmi ses élèves plusieurs manifestations légitimistes, et le collège reçut l'ordre de fermer ses portes.

Membre de la Congrégation de Saint Pierre

La vieille affection de M. Ruault pour les deux La Mennais lui fit alors tourner les regards vers la Congrégation de Saint-Pierre, récemment fondée par les deux frères.

Jean- Marie de la Mennais en avertit son frère. « *Ruault, principal du collège de Dol, paraît décidé à nous venir : il m'en a écrit* » (Rennes, le 26 août 1830)

L'abbé RUAULT fit à Malestroit une partie au moins de son noviciat en commençant par la retraite spirituelle fixée au 13 novembre 1830.

Voici la première lettre que lui adresse l'abbé Jean-Marie de la Mennais. L'abbé Ruault est encore au Séminaire de Vitré.

LETTRE 1437. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Rennes le 25 octobre 1830

Sans doute le fardeau dont vous êtes chargé est pesant : mais puisque le bon Dieu l'a mis sur vos épaules, il vous donnera la force de le porter ; ayez donc confiance ; il n'abandonne jamais ceux qui se dévouent pour sa gloire.

J'ai fixé votre retraite au 13 de novembre parce que nous n'aurions pu la faire ni plutôt ni plus tard, et, cependant, j'aurais bien regretté de ne pas aller passer ces huit jours-là avec vous. Que de choses nous aurons à nous dire ! La semaine sera trop courte.

Après avoir donné aux autres tant de retraites, je fais la mienne dans ce moment-ci avec M. Coëdro ; excusez-moi donc si je vous écris si brièvement, et recevez l'assurance du tendre attachement avec lequel je suis pour la vie

Votre tout dévoué serviteur et ami

L'ab. J. M. de la Mennais

à Monsieur Monsieur Ruault, Supérieur du petit séminaire à Vitré 26 oct 1830

À partir de novembre 1831, Jean-Marie de la Mennais a besoin de lui à Ploërmel. Ils ne se quitteront plus.

Quelle est sa spiritualité ?

Saint Malo, la spiritualité du Père de Clorivière

L'abbé RUAULT fait partie de l'encadrement du collège de St-Malo jusqu'à la fermeture de l'Institution en 1812. Or, les prêtres – auxquels se sont adjoints quelques séminaristes ou laïcs - qui œuvraient ensemble de belle façon, étaient animés d'une spiritualité proche de celle du père de Clorivière... ils formaient « communauté éducative de prêtres ». Voici un écho de ce qu'en écrivait Jean-Marie de La Mennais lui-même à son évêque, dans un courrier destiné à supplier Mgr Enoch de maintenir l'abbé Bachelot dans l'équipe enseignante. Jean-Marie décrit l'atmosphère éducative en des termes très significatifs.

« Monseigneur,

M. l'abbé de Grand Clos m'a communiqué votre dernière lettre, et il m'a, en même tems, témoigné le désir que je vous exposasse, en détail, les services que M. Bachelot rend à votre petit séminaire ; je vais le faire avec la plus grande exactitude. ...

*Enfin, Monseigneur, permettez-nous de vous observer que **l'union la plus intime règne entre tous les professeurs de votre petit séminaire : ils s'aiment les uns les autres, ils s'entraident, ils suivent tous la même méthode, et ils sont animés du même esprit : ce parfait accord est notre seule richesse**, et nous ne vous dissimulerons pas, Monseigneur, que nous ne craignons rien tant qu'un changement quelconque qui, peut-être, pourrait nous l'enlever : mais je n'insiste pas davantage, et là-dessus, comme sur tout le reste, nous nous en rapportons, sans réserve, à votre sagesse et à votre prudence.*

En vous parlant ainsi, Monseigneur, je ne suis que l'interprète de M. Viel(le), et les observations que je vous présente nous sont communes : M. Viel(le) veut même que j'ajoute qu'étant surchargé d'occupations et de travail, il lui est impossible d'être partout, et de suffire à tout : M. Bachelot lui est donc nécessaire, et il serait désolé de le perdre : mais j'ose espérer, Monseigneur, que vous voudrez bien le lui laisser, comme, plusieurs fois, vous avez eu la bonté de nous le promettre. »

Lettre CG n°17 à Mgr Enoch évêque de Rennes, le 7 janvier 1808.

1827

Jean-Marie de la Mennais dirige la **Société des Prêtres des St-Méen** : il dote cette société, régie en Congrégation, de la spiritualité du Père de Clorivière « COR UNUM ET ANIMA UNA.

Une des choses les plus importantes que nous ayons à faire dans cette retraite est de bien comprendre quel doit être l'esprit propre de la congrégation et de nous en bien pénétrer : or, ce doit être un esprit d'humilité, d'obéissance, de zèle et de charité. (...)

*4° Enfin, l'esprit de la congrégation doit être **un esprit de charité et d'union**. Je vous redirai sans cesse : Aimez-vous les uns les autres ; soyez pleins d'indulgence et de miséricorde les uns pour les autres, ne vous jugez point sévèrement de peur d'être jugés. **Tandis que nous serons unis, nous serons forts et nous serons heureux ; oui, cette union sainte fera le charme, la grâce et la force de notre société.** Ceci est d'autant plus nécessaire que l'on est habituellement ensemble et toujours si près les uns des autres ; les plus petits frottements de caractère, si je puis m'exprimer de la sorte, se répétant pour ainsi dire à toutes les heures, causent bientôt des déchirements ; il faut donc que l'huile de la charité les adoucisse.*

Extrait du Sermon 530 aux Prêtres de St-Méen, daté de 1827 (Sermons II, page 601)

1828

Spiritualité de la Congrégation de St-Pierre

Cette Congrégation est née en 1828, à l'occasion de la fusion de la Société des Prêtres de St-Méen, de celle des Missionnaires diocésains établis à Rennes et de l'école de la Chesnaie autour de Féli. Il s'agit de susciter un « *ordre religieux* » consacré à la défense et à l'enseignement « *des saintes doctrines par des écrits, à les répandre aussi dans le peuple par des missions, dans la jeunesse par l'éducation primaire et scientifique, dans le clergé par des retraites ecclésiastiques et par l'enseignement dans les séminaires* ». En septembre 1828, de nouveaux statuts, qui s'inspirent des Statuts des prêtres de St-Méen, sont rédigés de concert entre les abbés Jean et Féli, prévoyant l'émission des trois vœux de religion et se dotant d'un nouveau nom qui la place sous l'égide du Prince des Apôtres : **la congrégation de St-Pierre**. Cette société n'a duré que six ans, elle avait

de l'ambition, elle a compté près de 100 membres, novices ou profès. Elle disposait à l'origine de trois lieux de formation : *Malestroit* pour le noviciat, *la Chesnaie* comme maison principale et résidence du Supérieur Général, et *Rennes* qui abrite la maison des missionnaires. Les Statuts seraient évolutifs. Notons que ce projet ambitieux se réalise dans une « société dont les membres, ***animés d'un même esprit***, sont soumis à des règles ». D'après Féli, c'est un « ORDRE » à la fois mobile et fort au service de l'Église.

L'abbé Ruault a adhéré à cette Congrégation dès 1831, et devait, à son arrivée à Ploërmel, rejoindre Malestroit pour quelques mois de noviciat.

1835 *Projet d'une nouvelle société de prêtres religieux éducateurs.*

Dès la « liquidation de la Congrégation de St-Pierre », Jean-Marie de la Mennais se propose, en septembre 1835, avec quelques prêtres « sûrs et zélés » de créer une nouvelle « congrégation ». On notera les attendus clairs et ambitieux. On notera les noms des prêtres futurs membres de cette société : J. M. de la Mennais, Rohrbacher, Bouteloup, Ruault, Chevalier, A. Massias, Le Masson, P. Mermet, Houet.

Cette société verra le jour officiellement le 29 septembre 1838.

DOCUMENT 423. ACTE D'ASSOCIATION.

Malestroit le 29 7bre 1838

(Le texte suivant, rédigé par l'abbé Jean-Marie de la Mennais, établit les statuts d'une nouvelle association au service de l'éducation des jeunes).

Cor unum et anima una. [un seul cœur et une seule âme]

Considérant combien il est nécessaire pour opérer un bien durable, et pour que la subordination et l'ordre règnent dans les établissements, qu'il existe une parfaite union entre tous ceux qui travaillent à la même œuvre, qu'il y ait entre eux des liens, qu'ils soient animés d'un même esprit, et que tous soient soumis à la même direction et à des règles communes, nous sommes convenus de ce qui suit :

1°. À dater de ce jour, nous formons une société, dont le but est de procurer, par tous les moyens qui seront à sa disposition, la gloire de Dieu et le salut des âmes, principalement en s'occupant de l'éducation de la jeunesse.

Malestroit, le 29 septembre 1838

Ont signé : Jean-Marie de la Mennais, **P.G. Ruault**, J.B. Bouteloup, R.J. Chevalier, et N. Merpaux.

Voilà, tout est dit : COR UNUM et ANIMA UNA. Référence explicite aux Actes des Apôtres. Ceci n'échappe à personne.

Nous trouvons dans cette spiritualité les termes exacts de notre Règle de vie, et celle des Filles de la Providence.

Cette devise est un "marqueur" de Jean –Marie de la Mennais

RÈGLE DES FRÈRES DE PLOËRMEL

« L'esprit de la Congrégation est un esprit de paix et de charité ; les Frères vivront ensemble dans l'union la plus parfaite, s'aimant et s'entraidant réciproquement. Ils éviteront soigneusement tout sujet de querelle, ne se témoignant les uns aux autres ni éloignement, ni mauvaise humeur ; ils éviteront toutes paroles dures, aigres ou de reproche, toute marque de mépris ou d'impatience ; ils se parleront avec une douceur inaltérable, une grande modestie, sans se tutoyer. S'il s'élevait entre eux quelque dissension même légère, ils ne manqueront pas de se réconcilier avant la prière du soir ».

Statuts, Règle initiale de 1823.... Puis, dans les éditions successives.

Conclusion: Il est doux de concevoir une telle unité de vue entre les deux prêtres Jean de la Mennais et Pierre Ruault, complicité qui s'épanouit dans la Maison de Ploërmel puisque les Frères sont animés du même esprit de fraternité évangélique.

3 : L'ABBÉ RUAULT, L'AMI DES DEUX FRÈRES LA MENNAIS

L'abbé RUAULT connaît les frères « La Mennais » depuis la période où ils exerçaient ensemble au Collège de St-Malo. Leur amitié s'est exprimée depuis ce temps jusqu'en 1854, l'année du décès de Féli. Histoire d'une amitié sacerdotale fidèle et discrète. Les courriers échangés entre eux disent une partie de leurs relations certes. Mais n'oublions pas que l'abbé Jean et l'abbé Ruault ont partagé, à Ploërmel, de longues années d'intimité.

L'affaire FÉLI et ses conséquences collatérales.

La période 1832-1834, correspond aux deux dernières années de la Congrégation de Saint-Pierre, institut clérical organisé en 1828 par les deux frères La Mennais à partir de la Société des Prêtres de Saint-Méen (1825-2828), fondée et dirigée par l'abbé Jean-Marie de la Mennais, sous l'autorité de Mgr de Lesquen, évêque de Rennes.

Félicité de la Mennais est le supérieur général de la Congrégation de Saint-Pierre jusqu'en août 1833 ; son frère lui succède à ce poste à partir de septembre 1833, jusqu'à la dissolution de l'Œuvre, prononcée par l'évêque de Rennes en septembre 1834, laissant les membres, s'ils le souhaitent, intégrer le clergé de Rennes.

Suite à la rupture de Féli, et la condamnation de ses positions par ROME, beaucoup de prêtres quittent Jean-Marie de la Mennais, en particulier l'abbé Coëdro. Par contre Pierre RUAULT, ainsi que quelques fidèles parmi les fidèles, non seulement n'abandonnent pas Jean-Marie, mais ils lui voueront un attachement fraternel sans ambiguïté. Ce sont les abbés Ruault, Blanc, Rohrbacher, Gracia, etc.

« Lors de la rupture qui sépara l'abbé Coëdro des religieux de Saint-Pierre, laissé libre par l'évêque de Rennes, l'abbé RUAULT s'inscrivit au premier rang de ceux qui restaient attachés à M. de la Mennais. Il avait de nombreux amis dans le diocèse ; cette résolution les surprit. De tous côtés lui arrivèrent des avis, des remontrances, voire des condoléances.

À tous, il adressa, en substance, la même réponse : « ***Je ne me suis point dissimulé qu'en gardant ma position, j'entrais en partage de tout ce qui m'attachait de fâcheux au nom que l'on croyait devoir répudier et flétrir. N'importe : ma conscience ne me reprochant rien, j'ai tout remis aux mains de la divine Providence*** ». (Extrait d'une lettre inédite adressée à l'un de ses anciens confrères, cité dans Laveille tome 1, page 523]

Partage de souci concernant Féli

Désormais, il partagera le souci de Jean-Marie de la Mennais, du fait des « égarements » de Féli.

Ils vivent ce drame en silence, et Féli offre à Jean-Marie l'amitié sacerdotale de l'écoute délicate. Même si plusieurs fidèles sont toujours disponibles pour le réconfort, par courrier ou parfois par des visites à Ploërmel, Jean-Marie a, auprès de l'abbé Ruault, à la Maison Mère, un prêtre à qui se confier.

1832

Alors que Féli est à Rome dès 1832, pour rencontrer le pape et lui soumettre son projet de l'Avenir, Jean-Marie écrit à l'abbé Ruault le 7 avril 1832 : « *Les nouvelles de Rome sont fort bonnes : plusieurs cardinaux avoient appuyé auprès du Pape le mémoire de Féli, à la suite duquel il a eu son audience : les ordres religieux lui sont favorables, les vieux Jésuites exceptés.* » (**Lettre 1534**)

Quelques jours plus tard, le 12 avril, il donne à l'abbé Ruault d'autres nouvelles, en le sollicitant de transmettre l'information à deux amis sûrs : l'abbé Blanc et l'abbé Guyomard, curé de Malestroit. :

« J'ai reçu hier une lettre de mon frère en date du 13 mars : la voici

" *Nous sortons de chez le Pape, qui nous a reçu avec infiniment de bonté, et qui nous a donné à chacun une médaille. Il m'a aussi donné sa bénédiction pour toi et pour tous les enfants qui sont dans tes écoles. Nous avons été présentés par le Cardinal de Rohan, qui a eu, pour nous, toute sorte de bons procédés. Nos ennemis tenaient fort à ce que nous n'eussions pas d'audience, et depuis notre arrivée ils assuraient hautement que nous n'en aurions pas. Elle nous a été accordée de très bonne grâce sur la demande que nous en avons faite directement au Cardinal Bernetti. On a aussi remué ciel et terre pour empêcher que nos doctrines ne fussent examinées ; elles le seront néanmoins, nous en avons*

la certitude. Seulement il est à croire que cet examen sera long, à cause de la lenteur avec laquelle tout se fait ici, et de l'importance de la chose elle-même. Tu recevras cette lettre un peu tard, parce qu'elle voyagera avec Lacordaire qui part après demain pour retourner à Paris. Montalembert, qui tient à voir l'Italie plus en détail, ne partira qu'en août ou septembre, et moi je reste pour notre affaire. J'irai loger chez le P. Ventura, dont le zèle et l'amitié sont au-dessus de tout ce qu'on peut dire... » (Lettre 1528, 12 avril 1832)

Mais le 15 août, paraît l'encyclique « Mirari vos ». Féli qui vient de quitter l'Italie n'en prend connaissance que le 30 août à Munich. Avec ses compagnons, il signe une déclaration d'obéissance au Saint-Siège,

1834

Plus tard, Féli se ravise, argumente pour défendre ses idées et le 30 avril 1834, publie « Les Paroles d'un croyant » qui contient des attaques directes contre l'Église. Jean-Marie l'avait supplié de s'en abstenir.

Le 22 mai, Mgr de Lesquen reçoit Jean-Marie de la Mennais, venu spontanément le rencontrer à ce sujet ; il lui laisse une lettre qui dit en substance : « Je suis fidèle au pape qui dit le bon chemin; je ne peux pas condamner mon frère, c'est mon frère; je ne comprends pas son attitude; je n'approuve pas le libelle et ses erreurs; je prie pour lui ».—Mgr de Lesquen, sur pression de quelques curés de Rennes, laisse publier cette lettre alors qu'elle devait rester secrète. Jean-Marie découvre ce fait en ouvrant le journal à Vitré. Il part sans retard en direction de la Chesnaie. Trop tard. Félicité s'écria : « **Personne ne m'a encore condamné; c'est mon frère qui me condamne le premier** ». Coup de poignard. Féli n'a voulu entendre ni explications, ni excuses et depuis ce moment, il ne consentit point à voir son frère. La rupture est consommée. (*Ces détails sont révélés par Mgr Maupied, dans sa longue lettre au frère Cyprien, 60 ans après les faits*).

Dès le 28 mai, Jean-Marie se confie à l'abbé Ruault en un paragraphe pathétique : « **On a publié sans mon aveu, et sans même m'en prévenir, ma lettre à l'évêque de Rennes : c'est une chose déplorable sous plusieurs rapports, j'ai appris cela sur le grand chemin et j'en ai ressenti beaucoup de peine** ». (Lettre n° 1742, écrite de Tréguier, 28 mai 1834).

L'encyclique « Singulari nos » paraît le 7 juillet 1834 et condamne le système philosophique du sens commun et son auteur, Féli

L'abbé Jean, quant à lui, clame sa parfaite soumission aux déclarations du Saint-Siège. L'abbé Ruault en est témoin. Quant à Féli, il s'enferme dans ses convictions personnelles.

1835

Mission de conciliation.

L'année suivante, en mai 1835, l'abbé Ruault se trouve dans la région de Dinan; il a, sans doute, eu mission de rencontrer avec tact Féli à la Chesnaie pour tenter une médiation au sujet du manoir, et du partage entre les deux frères. Voici comment il raconte à l'abbé Jean la visite à Féli : « *Si Monsieur de La Mennais croit la maison à lui, qu'il le dise donc, afin qu'on sache à quoi s'en tenir ; toujours est-il que l'établissement est tombé, et que ce serait tenter l'impossible que d'entreprendre de le ressusciter. C'est à vous, lui ai-je dit, de vous expliquer, et avec plus de franchise que vous ne l'avez fait, en suivant la même marche que pour les autres affaires. - Il prétend l'avoir fait bien suffisamment, et certes, vous avez dû le comprendre ; d'ailleurs, il craint de trop écrire. Enfin il paraît qu'on vous reconnaît peu de droits sur la maison, ou que si vous en avez, ce ne sont que des droits de cosociétaire ; d'ailleurs vous avez déjà reçu 10.000 francs : bon acompte assurément. Nous nous sommes laissés là* ».

(Appendice 52, lettre de l'abbé Ruault à Jean-Marie de la Mennais, Dinan, 28 mai 1835)

La réponse de Jean-Marie de la Mennais ne tarde pas. Dès le 30 mai, il écrit à son ami, cette fois à Dol, « *Pauvre maison, sans doute ! Je serais bien aise que vous me marquassiez en détail les dispositions de chacun, par rapport à nous, pour l'avenir, parce que ces renseignements me seront utiles : je saurais d'avance ce qu'il conviendrait de dire aux uns et autres quand moi-même je les verrai, dans quelques semaines* » **(Lettre n° 1881 du 30 mai 1835)**

Entrevue fraternelle, en présence de Bruté de Rémur

En fin de cette année 1835, l'abbé Jean se rend à la Chesnaie accompagné du frère Paul de Dinan : il relate son entrevue avec Féli au cours de laquelle Mgr Bruté de Rémur, leur ami commun, s'est invité : « *J'ai à vous rendre compte, en toute humilité, de mes voyages et gestes*

depuis huit jours. J'arrivai à Dinan samedi au soir, et la première nouvelle qu'on m'annonça fut que mon frère était très malade : je fus donc à la Chesnaie dimanche matin avec le frère Paul : je trouvai mon pauvre frère moins mal que l'on ne m'avait dit ; mais dans un triste état cependant, car il ne dort presque point. Je revins à Dinan ; lundi à 3h. de l'après-midi m'arrive Mgr de Vincennes (Bruté de Rémur), sur qui je ne comptais point ; et me voilà obligé de repartir avec lui pour la Chesnaie, d'où j'ai été le conduire à St. Malo. Je ne suis de retour à Dinan que depuis hier au soir, et il faut que demain, je sois à Pleudihen ... » (Lettre n° 1959, du 23 octobre 1835)

Jean-Marie de la Mennais savait qu'il y trouverait Mgr Bruté de Rémur, il avait averti l'abbé Ruault, lui recommandant de garder cela pour lui.

*« Je passerai la semaine prochaine dans les environs de St. Brieuc où j'ai une multitude d'affaires que je veux finir et arranger pendant que je suis sur les lieux - Je retournerai à Dinan pour le 18, afin de voir comment va notre nouvelle école, et pour y recevoir Mgr Bruté, dont vous m'avez envoyé la lettre, et qui m'a encore écrit depuis - Il ira à la Chesnaie, et voilà pourquoi Dinan sera le point de la réunion : mais **je ne veux pas qu'à la Chesnaie on se doute que nous avons concerté ce voyage : n'en parlez pas même à Ploërmel.** - Quand donc retournerai-je à Ploërmel ? - Qui vivra verra, mais ce ne sera guère avant la Toussaint - Quelle longue absence pourtant ! » (Lettre n° 1950, 8 octobre, St-Brieuc, à l'abbé Ruault)*

Note : rôle ambigu joué par Mgr Bruté de Rémur

Mgr Bruté de Rémur, dont l'attitude est ambiguë et les propos maladroits tant à l'égard de Féli que de Jean-Marie, passe souvent à la Chesnaie au cours des longs mois d'hiver 1835-1836 en Bretagne. L'abbé Ruault adresse le 16 février 1836, une confidence qui en dit long sur l'intimité qu'il noue avec Jean-Marie de la Mennais, et sur la façon dont ils parlent entre eux de Féli et aussi de Bruté de Rémur qui fut, depuis 1810, l'ami intime des frères La Mennais quand les uns et les autres étaient jeunes. Depuis que Bruté est évêque de Vincennes en Amérique, ils se voient moins, mais ils restent liés par l'amitié. Cependant à Ploërmel, on reste sur ses gardes, car l'épreuve liée à la position de Féli est dure à vivre par son propre frère; Jean-Marie sent bien que leur ami Bruté a une autre approche moins pastorale, il en souffre et il craint pour Féli.

« Vous voyez deux lettres qui sont venues renfermées dans une autre de Mgr de Vincennes. Comme toutes les précédentes, cette dernière qu'il est inutile de vous envoyer, exprime les sentiments les plus tendres, les plus vifs d'intérêt et d'amitié pour vous et pour M. Féli, le tout mêlé de quelques reproches et plaintes pour vous, suivant l'usage. » (Courrier de l'abbé Ruault à Jean-Marie de la Mennais (16 février 1836, Document 376)

L'abbé Jean se donne quelques jours pour répondre à Bruté, alors qu'il est en déplacement. Texte intégral de ce courrier d'amertume et de plainte à l'«ami», ou plutôt à leur « ex-ami », actuellement évêque de Vincennes, dans l'Ohio, aux États-Unis.

« Très cher ami, mon bien aimé Seigneur

J'ai quitté Nantes, hier matin, le cœur navré... vous ne m'auriez pas écrit votre petit billet si vous aviez prévu qu'il me fît tant de peine, n'est-ce pas ?... "Je suis sûr de vous avoir déplu," me dites-vous ; et, pourquoi donc m'auriez-vous déplu ? Serait-ce parce que vous me parlez avec une entière franchise, et, parce que vous me donnez, en me parlant ainsi, une nouvelle preuve de la sincérité de votre amitié même ? Non, mille fois non, mon cher Seigneur ; cela n'est pas. Il est vrai seulement que, d'accord dans tout le reste, nous ne le sommes point sur la conduite à tenir envers le malheureux Féli que nous aimons si tendrement, et dont nous ne désirons pas moins ardemment l'un que l'autre, l'éternel salut. Vous voudriez y aller à tour de bras, ce sont vos expressions ; moi, je crains qu'en frappant sur des plaies, déjà si vives, on ne les irrite de plus en plus, et qu'on ne les rende inguérissables : je crains que ces tours de bras n'enfoncent davantage dans les fausses voies où il marche notre pauvre égaré et ne soient un obstacle à son retour, plutôt qu'un moyen de le ramener.

D'après des récits infidèles, malveillants peut-être, vous supposez que par faiblesse, je l'ai flatté... Ah, mon bon ami, n'en croyez rien : je l'aime trop pour lui avoir caché mes larmes, et pour avoir jamais diminué, dans aucuns tems, les vérités que je devais lui rappeler : toujours, je le confesse, mon zèle a été doux, j'ai gardé les ménagements dont la charité nous fait un devoir à tous, et à moi plus qu'à personne puisque je suis son frère : mais si j'avais agi autrement, vous me blâmeriez vous-même, et ma conscience me ferait aujourd'hui des reproches qu'elle ne me fait point, Dieu merci.

"Avez-vous réussi", me demandez-vous ? Cette question m'afflige : elle ne m'embarrasse pas, car l'unique question est celle-ci : aurait-on mieux réussi par d'autres moyens ? Ceux que vous voudriez employer auront-ils plus de succès ? ... Je le souhaite de toute mon âme ; mais, je crois devoir dire que je ne l'espère pas.

*Vous prenez pour de la défiance ma réserve sur certains points qui me sont personnels. De grâce, rappelez-vous, mon bien aimé Seigneur, de ce que je vous ai écrit là-dessus, il y a quelques mois. Je ne pourrais expliquer nettement, à qui que ce soit une foule de choses relatives à ces tristes affaires, sans entrer dans de longs détails, et sans discuter de nouveau des faits passés, dont il est à désirer dans l'intérêt et pour la gloire de la religion que le souvenir s'éteigne entièrement. Il est donc tout simple que j'aie une répugnance extrême à vous en entretenir, et même à me justifier - quoique j'en eusse bien le droit- parce que je ne pourrais le faire qu'en accusant plusieurs de ceux avec qui j'ai vécu pendant 5 ans, et qui ont si cruellement abreuvé mon cœur d'amertume... Mais je m'arrête, car, si je continuais, je ferais à l'instant même ce que je me suis promis de ne faire jamais. Je rentre donc bien vite dans mon silence, et je demeure en paix au pied de la croix - Ô crux ave, spes unica ! (Salut, ô Croix! Mon unique espérance!) **(Lettre n° 2046, écrite de Thourie (de ma voiture) le 19 avril 1836).***

Suite à ce courrier difficile à écrire... sur fond de trahison et de maladresse, Jean-Marie prend le temps, toute rancœur bue, d'envoyer un mot à l'abbé Ruault :

*« À Nantes, j'ai reçu de tout le monde un fort bon accueil, sans pouvoir m'entretenir avec personne qu'à la volée : j'ai eu une petite discussion avec Mgr de Vincennes, vous devinez bien à quel sujet : **j'ai gardé copie** de notre correspondance, et je vous la remettrai **pour l'enregistrer**, car on ne sait pas ce que ces choses là deviennent. » **(Lettre n° 2048, Dinan, le 26 avril 1836).***

Jean-Marie de la Mennais se sent trahi ... Heureusement que l'abbé Ruault est là, fidèle et discret... un appui sûr et solide pour le temps des épreuves qui doivent demeurer muettes.

Le départ définitif de Féli de la Chesnaie

L'année 1836 marquera le départ définitif de Féli de la Chesnaie (27 mai), et en fin décembre l'exposition des livres de la bibliothèque de Féli Lamennais avant leur mise en vente. C'est aussi, le 21 avril à Trémigon, le mariage des deux frères Elie et Félix de Kertanguy, avec les deux sœurs Augustine et Marie-Ange Blaize de Maisonneuve : Jean-Marie a dû y rencontrer pour la dernière fois son frère.

Il raconte brièvement ce projet familial à l'abbé Ruault : « *Je vous écris deux mots fort à la hâte, à mon retour de la Chesnaie où je fus coucher hier au soir : le double mariage est définitivement arrêté ; il se fera vers le 18 d'Avril ; dites-le à l'abbé Lollivier. Cette cérémonie dérangera la tournée que je projetais pour la même époque dans le diocèse de St-Brieuc. Mais, enfin, c'est une circonstance indépendante de ma volonté* » (**Lettre n° 2031 du 21 mars 1836**)

Puis, quelques semaines plus tard, il y fait seulement allusion : « *À Trémigon le mariage s'est fait on ne peut mieux : on ne célébrerait pas des noces plus tranquillement dans un couvent, ni plus pieusement.* » (**Lettre n° 2048, écrite de Dinan, le 26 avril 1836**)

En fin d'année 1836, Jean-Marie se livre à un ami commun l'abbé Rohrbacher, fidèle ancien familier de la Chesnaie actuellement professeur de théologie au séminaire de Nancy. Il lui confie la souffrance qu'il ressent depuis que Féli a publié « Paroles d'un croyant » : « *Je ne vous parle point du livre déplorable. - Ce pauvre Féli me rend bien malheureux, et me fait verser bien des larmes. - Prions le bon Dieu d'avoir pitié de lui... Ce pauvre Féli, je l'aime toujours comme je l'ai aimé... et, à cause de cela même, je suis inconsolable de ses prodigieux égarements* ». (**Lettre n°2150 ... 21 décembre 1836**)

*

En 1847 et 1848 : Les ennuis de santé de Jean-Marie de la Mennais

L'abbé RUAULT est attentif, il en avertit Jean-Marie et il prend l'initiative d'écrire à son frère Féli.

Source Laveille tome II, pages 478 ss.

Dès le mois de mai 1847, l'abbé Ruault s'inquiète déjà de la santé de Jean-Marie de la Mennais. L'abbé Ruault annonce à un ami l'abbé Julien Houët, professeur au collège d'Oullins le décès de **O'Connell**¹... et il lui fait la confidence suivante, dans laquelle il dit son admiration pour O'Connell, puis sa pensée pour Féli qui est seul à Paris, et enfin la crainte qu'il ressent pour l'abbé Jean, fatigué et fragile « ... *Quel cœur, quelle belle âme ! comme il a été édifiant à l'heure suprême ! J'ai pleuré en lisant ces touchants détails. Oh ! comme une fin semblable serait à désirer pour cet infortuné qui est là-bas, à Paris ! Mais... Le cher Père se dispose au départ pour Paris, - voyage qui lui prendra tout le mois de juin - d'où il ne reviendra, sans doute, pas plus consolé qu'aux voyages précédents. Il traîne de plus en plus ses pieds, la goutte ne le quitte plus entièrement. Malgré tout, il ne veut pas entendre parler d'être accompagné dans ce voyage. C'est inquiétant. Parce que la tête est toujours la même, il ne prend point souci du reste* ». (**Lettre inédite citée dans Laveille, tome II, page 478**)

Peu avant son « accident de santé » en décembre 1847, Jean-Marie de La Mennais part pour le jubilé de Guingamp y apporter son concours. Il s'inscrit immédiatement parmi les prédicateurs, et, le soir du 13 décembre, sans égard pour les représentations de M. Ruault, sans pitié pour ses pauvres membres perclus et pour sa voix déjà affaiblie, il partit... Il arrive le 15 au matin après une nuit glaciale passée dans la diligence... (**Laveille, tome II, page 479**).

« À la première nouvelle de l'accident de santé de Jean-Marie de La Mennais à Guingamp, M. Ruault envoie à Guingamp son confrère M. Gracia et le frère Joseph Marie, économe de la Maison-Mère. Lorsqu'ils

¹ O'Connell, mort à Rome le 15 mai 1847, âgé de 71 ans. Il est connu pour son succès dans l'émancipation des catholiques d'Irlande.

arrivent, le Père avait déjà retrouvé son habituel enjouement. En apercevant leur visage inquiet, il se mit à rire, les traita de « peureux » et leur promit d'exercer encore longtemps leur patience ». (Laveille page 484).

On sait par ailleurs que Jean-Marie a voulu, de suite, alerter son propre frère de ce qui est arrivé à Guingamp. Il lui adresse une courte lettre des le 18 décembre 1847 :

« Mon cher Féli, Avant-hier, je fus frappé, à l'autel, d'une attaque d'apoplexie et de paralysie qui faillit m'emporter ; je suis mieux aujourd'hui, mais à une petite distance encore des portes de l'éternité. J'ai bien pensé à toi, en ce moment, que j'ai cru être le dernier. J'ai senti le besoin de te dire que mon amitié pour toi, qui ne s'est jamais altérée, ni affaiblie, est plus vive que jamais, et que mon cœur est plein du désir que nous soyons un jour réunis dans le ciel, comme nous l'avons été si longtemps et si heureusement sur la terre par la même foi. Je t'embrasse cordialement, Ton frère, Jean » (Lettre 4194, à Félicité)

Le lendemain, l'abbé reprend son Testament qu'il avait rédigé dès 1843 et qui touchait l'avenir immédiat et l'organisation de la Congrégation après son décès. Il dicta à deux prêtres amis le codicille destiné à nommer les frères qui seraient chargés de pourvoir à la direction de la Congrégation.

Laveille fait état d'une lettre adressée le 5 janvier 1848 par l'abbé Ruault à Féli qui venait d'être averti du souci de santé de son frère.

« Bien cher monsieur Féli, je suis heureux de pouvoir vous donner de bonnes nouvelles de notre cher malade. Sa convalescence va de mieux en mieux ; les membres particulièrement atteints reprennent de la fermeté. Tous les jours, nous faisons ensemble une petite promenade dans l'enclos, pendant une heure et quelquefois davantage, quand le temps de permet ; et il suffit, pour que nous sortions, que la pluie ne tombe pas. La vie revient sensiblement dans tout le côté droit ; il se sert du bras droit et de la main pour saisir et manier sans peine les objets de certain volume, mais il ne peut point encore écrire, si ce n'est pour signer quelques pièces officielles. Les quatre lignes ci-jointes sont les seules qu'il ait pu tracer, après quelques essais.

Si le bon Père cherchait à s'émanciper un peu sur ce point, nous croirions devoir nous y opposer, car cela lui ferait du mal et retarderait la marche de la convalescence. Une chose essentielle manque encore, c'est un bon sommeil ; il dort assez de temps la nuit ; mais le sommeil est encore agité et souvent interrompu. Nous sommes, malgré tout, pleins de l'espoir que sa convalescence ira désormais de mieux en mieux, à moins de quelque imprudence, que nous empêcherions, autant qu'il pourra dépendre de nous. Nous avons à cela tout intérêt, quand même notre affectueux dévouement ne nous tiendrait pas assez en éveil.

Depuis que le bien-aimé Père est rentré au milieu de nous, nous voyons avec grand plaisir, mais sans surprise, l'empressement de ses nombreux amis à demander de ses nouvelles ; les réponses que nous avons à faire à tant de demandes nous donnent beaucoup d'occupation : mais ce travail nous est doux. Quant à nos bons Frères, toutes leurs lettres, depuis le fatal événement, respirent la plus vive et la plus touchante affection pour leur bien-aimé Père. Ils semblent tous comme ressusciter avec lui, tant le coup dont il a été atteint les avait consternés. Il existe parmi eux un tel abandon, une telle confiance en sa sagesse et son dévouement à leurs intérêts, que, dans tant de lettres qu'il a reçues d'eux ou qu'ils ont adressées à leurs Frères de Ploërmel, on ne voit pas un mot qui exprime la moindre inquiétude au sujet des dispositions prises par leur vénéré Père pour régler l'avenir de son œuvre ; il ne semble pas que cette idée soit venue à l'esprit d'aucun d'eux. Ceci est bien certainement le plus efficace de ses remèdes, après la petite lettre de son bien-aimé frère, qui lui a fait tant de bien, et je puis le dire, cher monsieur Féli, qui m'en a fait à moi-même, car il y a longtemps – depuis ces heureuses années de St-Malo - que les peines et les joies des deux frères sont les miennes, et mon cœur me dit qu'il en sera de même jusqu'à la fin. » (Lettre inédite. Archives des Frères. Laveille tome II 486)

Note jointe de Jean-Marie

Cher Féli, Je te remercie de ta bonne petite lettre. Elle a été pour moi le meilleur des remèdes. Je me rétablis peu à peu. Mille hommages de vive reconnaissance à Monsieur Vitrolles². Je t'embrasse cordialement. Ton frère, Jean

Laveille. II. 486.

² Le baron de Vitrolles (1774–1854) a joué un rôle politique pendant la Restauration, est resté jusqu'à sa mort, un ami intime des deux frères La Mennais.

On sait que Féli a bien reçu les deux lettres, celle de Jean et celle de l'abbé Ruault. Féli fait répondre par son neveu Blaize à Jean, en date du 19 janvier 1848. Deux extraits, dont le second évoque un projet de retour de Féli à la Chesnaie.

« Mon cher oncle, les nouvelles que le bon abbé Ruault nous marque de votre santé nous ont tout-à-fait confirmés dans ma certitude que nous avons déjà de penser votre complet rétablissement. Après les inquiétudes et le chagrin que nous a donnés votre maladie, nous sommes bien heureux de penser qu'avec des aménagements, de la prudence et du repos, vous n'aurez pas à redouter des accidents semblables à celui qui a failli vous coûter la vie.

« Notre bonheur est complet, car, tout en nous affligeant cruellement que Dieu nous a donné la consolation de voir se dissiper le nuage qui s'était élevé entre vous et mon cher oncle Féli : vous jugerez par l'émotion si vive que vous aviez éprouvée vous-même de la joie de la famille qui n'a qu'un cœur pour vous deux. Laisant le passé dans l'oubli, ou plutôt ne voyant dans le passé que la noble et sainte amitié des deux frères poursuivant, au prix de tant de sacrifices, le triomphe de la Justice et de la Vérité, je viens mon cher oncle, vous entretenir d'un projet que votre cœur devine sans doute, car il serait la réalisation des désirs que vous m'avez exprimés bien des fois comme une de vos plus douces espérances. Il s'agit du retour possible de mon oncle Féli en Bretagne ... (Ange Blaize, prudent donne des précisions sur les souhaits de Féli) ...

Ange fait allusion à une lettre de l'abbé Jean à son neveu Ange, datée de juillet 1842 *« Pauvre Féli, que je serai heureux de le savoir près de nous, dussé-je être condamné à ne jamais lui dire, os ad os, comme je l'ai aimé toujours, et combien je l'aime ! »*

Dernier paragraphe de l'écriture de Féli Lamennais : *« Je te remercie de ton petit billet, et M. Ruault des détails qu'il me donne dans sa lettre. D'après l'avis de tous les médecins, ta guérison n'est pas douteuse, mais à une condition, le repos. Toute fatigue, et particulièrement celle de tête, est à éviter avec le plus grand soin. Le bien que tu peux faire encore dépend de là : ce n'est donc pas une simple précaution, c'est un devoir. Je t'embrasse de cœur. Féli »* (référence dans la Correspondance Générale de Féli, Lettre 3521, page 539)

Plusieurs mois ont passé. Le 27 septembre 1848, Ange Blaize apprend par une lettre de Trémigon que son oncle Jean souffre d'un abcès à l'épaule. Ange lui écrit une gentille lettre. Il conclut par un petit paragraphe délicat concernant la santé de Féli, et salue l'abbé Ruault. « *Mon oncle Féli ne va pas mal. Tout ce qui se passe ne lui agrée guère. Il faut bien de la patience en ce monde. **Veillez, mon bon et cher oncle, offrir mes hommages et mes amitiés à M. Ruault** ainsi que ceux de Malespine, et croire que je suis et serai toujours pour vous le plus aimant et le plus dévoué neveu* ». Ange Blaize, 30, rue Jacob. » (**Correspondance Générale de Féli, appendice 1453, page 1078**).

Une chose est certaine, l'abbé Ruault a fait son devoir « sacerdotal » au nom de l'abbé Jean et aussi de leur vieille amitié, puisqu'ils se connaissaient et s'appréciaient depuis plus de trente ans, alors qu'ils œuvraient tous ensemble à l'Institution de St-Malo.

*

Février 1854 : Féli est aux extrémités

L'abbé Ruault est proche, plus que jamais, de l'abbé Jean, dans cette terrible et ultime épreuve.

Sources : Laveille, tome II pages 578 à 585.

À l'annonce des mauvaises nouvelles transmises par Mme de Kertanguy, nièce des deux frères La Mennais, concernant la santé de Féli, en février 1854, l'abbé Jean veut aller lui rendre visite à Paris... *Mais en le voyant brisé de fatigue, perclus de rhumatismes, menacé à la moindre imprudence d'une nouvelle attaque de paralysie, les médecins maintinrent leur défense, et M. RUAULT avec leur secours, réussit à l'arrêter.*

L'abbé RUAULT use donc de son influence et des conseils des médecins pour dissuader Jean de se rendre près de Féli pour le rencontrer une dernière fois. Il charge son neveu de saluer de sa part Féli en lui rendant visite.

Le 24 février, une lettre de l'abbé Kermoalquin, ami des deux frères, tenté un moment de rentrer dans la congrégation de Saint Pierre, prêtre à Quimperlé, parvient à Ploërmel : « *Très cher Père, je vous envoie une lettre qui va peut-être vous décider enfin à partir pour Paris où votre présence me semble si nécessaire, et à répondre à ceux qui vous retiennent à Ploërmel, dans un moment comme celui-ci : 'On meurt, qu'importe ! mais on part, afin de tout faire, de tout tenter pour sauver une telle âme !'* » (Laveille, tome II, page 580).

On sentait le cœur d'un ami. Cette fois l'abbé RUAULT, au courant de la situation n'osa plus s'opposer au départ. On attela la vieille berline. Le frère Donat, compagnon habituel du supérieur dans ses courses de Bretagne, occupa le siège du cocher, et le père Colin, alors aumônier de la maison-mère, prit place à côté du vieillard. On quitta Ploërmel le mardi 28 février, à midi, et l'on se dirigea vers Rennes.

Arrivé dans cette ville vers huit heures, l'abbé Jean se rendit chez les Frères, et là ne rencontrant aucun journal, envoya aussitôt retenir des places à la voiture d'Angers. En même temps, il faisait porter chez son ami le député Duclos une pièce qu'il désirait lui faire signer. Celui-ci avait lu les journaux.

Il se rendit en hâte chez les Frères et apprit à l'abbé Jean la fatale nouvelle. Le lundi 27, avant même que les voyageurs eussent quitté Ploërmel, le pauvre et toujours si cher Féli était mort ; aucun prêtre n'avait consolé son agonie ; aucun n'allait bénir son cercueil !... Sans voir personne, l'abbé Jean reprit avec ses compagnons la route de Ploërmel.

L'abbé Ruault raconte son retour à Ploërmel le mercredi soir 29 février : *« le pauvre Père, nous arriva, le mercredi soir, épuisé de fatigue et de chagrin. Un moment, nous craignons une attaque ; mais un bain de pieds, mêlé de cendres chaudes et de moutarde, opéra un mieux sensible. Le Père put prendre un peu de nourriture : il n'avait rien pris de tout le jour. Nous eûmes une preuve de plus que ce malheureux voyage aurait mis sa vie dans le plus grand danger... Grâce à la divine Providence, il nous est rendu. Hélas : qu'il est à craindre que ce soit pour peu de temps ! Il ne voit plus que son pauvre frère, et rien ne peut le distraire de cette pensée, la nuit comme le jour ! Et quels motifs de consolation pourrions-nous lui suggérer ?... Cependant, il a reçu certaines lettres qui l'ont bien soulagé, pour le moment du moins. Mais la plaie ne peut plus se fermer ;* **(Lettre inédite de l'abbé RUAULT à Ange Blaize, Laveille tome II, page 582)**

Peu après le décès de Féli, il fallait rassembler ses œuvres ... ses proches voulaient publier une biographie. Jean est contraint, du fait de sa santé, de décliner sa participation. **Il confie à l'abbé Ruault** le soin de l'excuser. Laveille publie cette lettre pathétique rédigée par l'abbé RUAULT de la part de Jean-Marie de la Mennais. Cette lettre est destinée à M. Forgues, jeune littérateur libéral, à qui Féli avait légué ses manuscrits.

« Si invincible que soit le premier obstacle, il en est un autre, d'un ordre différent, qui n'est pas moins invincible, je veux dire l'impression produite sur moi par la perte de mon malheureux frère.

L'inexprimable douleur que j'en ressens n'est point de celles que le temps affaiblit peu à peu et finit par s'effacer, quand il s'agit d'une mort ordinaire. À l'âge où nous étions parvenus, la tombe devait bientôt s'ouvrir pour l'un de nous, et l'autre devait le suivre de près. Alors l'espérance aurait pu être, pour le survivant, une puissante consolation ; mais, avec la pensée toujours présente d'une telle fin, un cœur animé par la foi, un cœur de frère peut-il trouver quelque adoucissement à sa douleur ? N'est-elle pas irrémédiable ? ... Comment voulez-vous, Monsieur, que je puisse, dans

une pareille situation d'esprit et de cœur, remuer des papiers, d'ailleurs dispersés en divers lieux, dont chaque mot serait pour moi un coup de poignard ?... Mon reste de vie n'y tiendrait pas.

*Il m'est donc impossible d'essayer seulement de faire ce que vous demandez de moi : je ne le pourrais même pas dans un entretien verbal. Au reste, croyez-le bien, ni la distance à laquelle le pauvre Féli s'est tenu de moi, à ma grande peine, ni mes intérêts lésés – Féli avait déshérité son frère -, ni aucune considération humaine ne sont absolument pour rien dans ma détermination. Non, je ne cède qu'à l'empire d'une force majeure, l'impossibilité. Oh ! si pour sauver mon bien-aimé frère, il n'avait fallu que le sacrifice du peu que je possède, le sacrifice de ma vie même, Dieu sait de quel cœur je l'eusse fait » ! ... (Laveille, **tome II**, page 586-587 ; cette lettre est citée dans A. Roussel)*

Laveille rapporte enfin, que le 18 juin 1854, ce fut, quatre mois après le décès de Féli, la première visite de Jean-Marie à la Chesnaie ; il est accompagné de quelques amis prêtres, dont l'abbé Hérisson, curé de Mordelles, et du recteur de Taupont. Il fit ouvrir la chapelle fermée depuis vingt ans, et célébra le saint sacrifice sur l'autel où son frère avait dit sa dernière messe... Son action de grâces achevée, il sortit, parcourut la terrasse silencieuse, et, de là, regardant une fenêtre bien connue, celle de la chambre de son frère, dont les volets restaient clos, il cria d'une voix désespérée : « Féli ! Ô Féli ! »

Hélas, la mort avait passé, son appel ne trouva point d'échos. Alors, vaincu par la souffrance, il s'affaissa entre les bras du Frère qui le servait. Revenu à lui, on voulut l'entraîner ; mais il n'était plus maître de refouler le flot des souvenirs. Il pénétra, chancelant, dans la vieille maison tout aimée, il en visita lentement tous les recoins, comme pour revivre, en quelques heures, un passé si doux, puis brisé par l'émotion, tomba de nouveau, privé de connaissance. On l'arracha à ce spectacle, et il revint, en hâte, à Ploërmel. Chaque année, jusqu'à sa mort, il refit ce pèlerinage à la Chesnaie. (Laveille, tome II, page 587-588)

Ainsi, jusqu'au bout, l'amitié sacerdotale » entre l'abbé Jean et l'abbé Ruault, s'exprime bien au-delà du simple rapport professionnel : l'abbé Ruault est « son secrétaire » exact et efficace ; mais **c'est par-dessus tout un frère ami et fidèle**, un prêtre habité par la même spiritualité.

4 : L'ABBÉ RUAULT, BRAS DROIT DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS.

L'abbé RUAULT, aumônier et « secrétaire particulier »

L'abbé Ruault était venu pour être aumônier de la Maison des Frères, à la demande de Jean-Marie de la Mennais. Il devait s'acquitter des tâches du ministère de prêtre, une présence sacerdotale auprès des nombreux jeunes gens qui se préparaient, au noviciat, à devenir Frères : assurer les célébrations, les séances de catéchisme, et être disponible pour recevoir en confession frères et novices...

Lisons d'emblée ce que révélait l'abbé Jean-Marie de la Mennais en personne à un prêtre de Clermont-Ferrand, au moment même où l'abbé Ruault démarre sa mission d'aumônier au noviciat de Ploërmel. Le destinataire est **l'abbé de Verdalle** (1766-1841)³ :

« Monsieur l'abbé ... Je regarde comme un très grand bonheur pour vous de pouvoir commencer le noviciat dans la belle maison qu'on vous offre ; c'est un avantage que je n'ai pas eu tout d'abord : il ne s'agit donc plus que de réunir quelques jeunes gens propres à l'œuvre, et de les y faire vivre : or, pour cela, il ne faut pas une grande somme, car leur nourriture doit être extrêmement simple, et la plupart sans doute de ceux que vous admettez auront du linge et des hardes. Afin, cependant, de ne pas vous

³ C'est le neveu de Mgr de la Romagère, qui, veuf après une carrière militaire, s'est préparé au sacerdoce, fut ordonné à St-Brieuc. Pour l'heure, il exerce dans le diocèse de Clermont-Ferrand et envisage, avec un ami prêtre, de « lancer » un noviciat de frères dans son diocèse ; il sollicite, depuis plusieurs mois, les conseils avisés du Père de la Mennais. Cette lettre est datée du 28 novembre 1831. Partage confiant d'expérience ... qui n'en est qu'à ses débuts, tant en Bretagne qu'en Auvergne.

engager dans de grandes dépenses, vous pourriez vous borner à ne prendre d'abord que cinq ou six sujets : je n'en avais que trois à l'origine, dont deux me manquèrent peu de temps après : mais je remplaçai ceux-ci, et, peu à peu, cette œuvre est devenue ce que vous savez ; aussitôt qu'on put ouvrir une école sous leur direction, les aspirants se présentèrent en foule : je n'eus qu'à choisir, et je pus exiger d'eux une petite dot. La loi nouvelle - Jean-Marie de la Mennais était au courant qu'une loi se préparait, ce projet aboutira au vote de la Loi Guizot en juin 1833 - n'accorde aucun privilège aux congrégations autorisées, si ce n'est d'administrer elles-mêmes leurs établissements. C'est beaucoup, il est vrai, mais les maîtres qu'elles emploient sont soumis comme tous les autres, à présenter un certificat de capacité et un certificat de moralité ; il n'est pas même clair que le privilège d'administration dont je viens de parler doive subsister, quand les écoles seront communales, c'est-à-dire soutenues en tout ou en partie par les communes.

*Dans notre noviciat, ce sont les frères qui instruisent les frères, suivant la méthode dont ils doivent se servir pour instruire les enfants : aucun prêtre ne leur donne de leçons ; il en est de même pour la direction spirituelle, sauf toujours, la confession et la surveillance du supérieur ecclésiastique. **J'ai seulement, depuis quinze jours, un prêtre à Ploërmel**, - il s'agit de l'abbé RUAULT - **mais, excepté dans les cas graves, où j'interviendrais moi-même, il ne se mêlera de rien, quoi qu'il ait toute mon autorité : il est essentiel d'accoutumer les frères à se gouverner eux-mêmes dans les détails, car ils s'y entendent beaucoup mieux que nous** ». (Lettre 1506, adressée à l'abbé L.C. de Verdalle, Maison des Missions, Clermont-Ferrand, écrite de Rennes le 28 novembre 1831)*

À la fois, l'abbé de la Mennais tient à ce que les frères soient formés entre eux et par eux; mais il sent bien que le noviciat a besoin d'un « prêtre », d'un aumônier.

Aumônier, ou bras droit, ou successeur pressenti ?

Il semble que l'abbé de la Mennais ait nuancé l'objectif. Il va plus loin dans son projet concernant l'abbé Ruault. Il s'en explique à un ami intime, l'abbé Mazelier⁴ de Valence, deux ans après que l'abbé Ruault soit à pied d'œuvre à Ploërmel. Il aurait envisagé que l'abbé Ruault soit son successeur et il donne le contour de ce qui est envisagé.

LETTRE 1616. À L'ABBÉ MAZELIER. Ploërmel le 8 février 1833

Monsieur et respectable ami

J'ai reçu avec infiniment de plaisir de vos nouvelles : j'en étais privé depuis si longtemps ! Et pendant ce temps il s'est passé tant de choses ! Les siècles d'autrefois sont les années d'aujourd'hui, non pour le bonheur assurément, mais pour la durée.

Je croyais avoir eu déjà l'honneur de vous dire que j'avais pris un prêtre pour premier assistant, et que j'avais fait connaître aux frères qu'il me succéderait de plein droit. Lorsqu'il entrera en charge, il se choisira également un assistant ecclésiastique, et il gouvernera la congrégation de concert avec deux autres assistants élus par les frères : les assistants composeront le conseil, mais la volonté du supérieur sera la loi suprême : rien de plus simple que cette constitution, et dans ma position particulière, je n'en imagine point qui puisse nous mieux convenir, quoiqu'elle soit, ou plutôt qu'elle paraisse d'un despotisme presque oriental : mais si l'autorité du supérieur doit être limitée, je regarde comme un bonheur qu'elle ne le soit pas par les frères eux-mêmes.

Jean-Marie de la Mennais donne à son ami Mazelier, de temps à autre, des conseils avisés. En juin 1837, sous la lourdeur de la tâche, il lui confie ceci : *« Je me reproche tous les jours d'avoir déjà trop multiplié, trop compliqué mes entreprises, et je crains d'avoir en cela manqué de prudence. **Ne pourriez-vous pas trouver un aide plus près de vous ?** Sous*

⁴ L'abbé François Mazelier, né à Bourg-de-Péage en 1795, professeur au collège ecclésiastique de Valence, était l'animateur de la société des Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux, fondés par l'abbé Sollier de Lestang, curé de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Celui-ci mourut en 1825, et son successeur, l'abbé Flandrin en 1827. L'abbé Mazelier fut alors nommé curé de la paroisse, tout en restant chargé du gouvernement des frères. Il sollicitait volontiers, à cet effet, les conseils de l'abbé J.-M. de la Mennais.

votre direction, un autre ecclésiastique s'occuperait des détails de l'œuvre, et votre fardeau serait considérablement allégé ». (Lettre n° 2237, datée du 30 juin 1837)

(C'est dire qu'avec ses 162 écoles, ses 400 frères, sans parler de l'état-major de notre maison principale, l'abbé de la Mennais apprécie la présence de l'abbé Ruault à ses côtés.)

Au fil des années, la doctrine de Jean-Marie de la Mennais s'est précisée quant à sa succession.

Le 14 octobre 1834, l'abbé de la Mennais rédige un testament olographe, stipulant en particulier cette clause « ***Je donne et lègue en toute propriété à M. Ruault, prêtre demeurant actuellement chez les frères à Ploërmel, mes deux métairies de la grande et petite Jéhardière situées dans la commune de St-Pierre de Plesguien (Ille-et-Vilaine) pour en jouir et disposer comme il lui plaira, et comme son bien propre, à dater du jour de mon décès...*** » (**Document 347**. Testament, Ploërmel le 14 octobre 1834, Correspondance générale de JMLM, p 142.)

Le 26 août 1835, les abbés Gabriel Deshayes et Jean-Marie de la Mennais, publient un premier Acte de dernière volonté.

Extrait : « *La congrégation sera gouvernée... par un frère et un Conseil composé d'au moins quatre membres de la Société. Le frère Supérieur général et les autres frères du Conseil seront élus par ceux à qui nous attribuerons plus tard le droit de concourir à l'élection. Dans le cas où notre mort précéderait l'organisation définitive de la congrégation, et dès aujourd'hui, nous choisissons le **frère Julien** pour supérieur général...*

*Il y aura un Conseil ecclésiastique attaché à la Congrégation des frères qui sera chargé de son gouvernement spirituel : les rapports de ce Conseil avec celui des frères seront réglés plus tard; si nous mourrions avant qu'ils ne le fussent, nous nommons **M. Ruault**, président de ce Conseil et, en cette qualité, nous le substituons dans tous nos droits ».*

Article supplémentaire : « *Si M. de la Mennais mourrait avant M. Deshayes, celui-ci seul sera chargé du Conseil des Frères, et quant à la composition et aux attributions du Conseil ecclésiastique, il s'entendrait avec M. Ruault* » Ploërmel, le 26 août 1835.

Enfin, le 2 février 1843, après le décès de Gabriel Deshayes, l'abbé Jean-Marie de la Mennais publie son ACTE DE DERNIÈRE VOLONTÉ..., l'article 2 stipule : « *Après mon décès, la Congrégation sera gouvernée par un Frère Supérieur Général, avec l'aide d'un Conseil de quatre membres...* » ...

« Par un acte spécial qui sera annexé, sont ou seront désignés par moi les cinq Frères qui, au moment de ma mort, devront prendre en main l'administration de l'Institut, former le Conseil, et nommer, pour la première fois et pour trois ans, le Supérieur Général »

Au moment de l'attaque d'apoplexie de Guingamp en décembre 1847, l'abbé a confié à deux prêtres de confiance, cette liste de frères ... Il la modifiera plusieurs fois avant sa mort.

Les premières missions confiées à l'abbé RUAULT dès 1831.

La toute première mission confiée par Jean-Marie de la Mennais à l'abbé RUAULT – si on se réfère à leur correspondance - est de s'assurer, alors que le Père est absent, de déplacer un frère à la demande du fondateur, et de le stimuler.

LETTRE 1525. À L'ABBÉ RUAULT. St. Méen le 12 février 1832.

Mon cher ami

Je vous prie de faire partir le f. Constant pour Moncontour; il prendra le petit cheval gris, qui sera ramené par le f. Léopold: celui-ci négligeait sa classe; il faut recommander au f. Constant de la bien soigner, de s'appliquer à corriger l'écriture des commençants, à les faire lire exactement, et à leur faire apprendre leurs prières et le catéchisme: il suivra en tous points les avis du f. Honoré. Stimulez de votre mieux le f. Constant, car, je crains qu'il ne manque d'activité.

*Je vous embrasse tendrement en N. S. L'ab. J. M. de la Mennais
St. Méen, Dimanche matin: je pars pour Montauban*

À Monsieur Ruault, chez les frères de l'Instruction Chrétienne à Ploërmel (Morbihan)

Les frères en question sont : fr. Constant Guyot, originaire de Ercé (Ille-et-Vilaine) et le frère Léopold Sablé, originaire de Lanouée (Morbihan) : ils ont tous les deux 18 ans.

Deux mois après, le Père est à Redon pour participer à une retraite de « Carême ». Tous les deux communiquent déjà par courrier. Le 7 avril 1832, l'abbé de la Mennais répond à une lettre de l'abbé Ruault et donne ses instructions

LETTRE 1534. À L'ABBÉ RUAULT.

Redon le 7 avril 1832

Mon cher ami

Quelque (sic) soit la décision au sujet de l'impôt personnel, il ne faudra pas payer, parce que nous ne devons rien : mais, il est heureux que les choses se soient arrangées, comme vous me le marquez, pour les 450 f. dus par la ville.

Je vous prie de répondre pour moi au f. Amédée que je ne veux point que les frères voyagent dans le temps de Pâques, c'est-à-dire dans le temps le plus saint de l'année ; c'est ce que je leur réponds à tous : le f. Basile demande à aller à Guingamp ; mais à Guingamp, il n'y a pas de lits. J'écrirai à Lannion et à Plouër.

Il est fâcheux qu'il y ait 7 mauvais membres dans le Conseil municipal de Ploërmel ; mais, puisque la majorité sera bonne, nous serons tranquilles.

J'ai reçu l'interrogatoire du f. du Gouray : j'ai eu très peu de choses à ajouter à mon mémoire, qui est parti pour Rennes aujourd'hui.

M.M. de Binic suscitent des tracasseries à deux de nos écoles (Lantic et Plourhan) ces messieurs sont libéraux à la façon de Tartarie : voilà deux procès de plus. On cherche aussi à inquiéter St. Méen : mais je ne pense pas que cela ait de suites.

Les nouvelles de Rome sont fort bonnes : plusieurs cardinaux avaient appuyé auprès du Pape le mémoire de Féli, à la suite duquel il a eu son audience : les ordres religieux lui sont favorables, les vieux Jésuites exceptés.

Je vous reverrai un jour plus tôt que je ne m'y attendais et j'en suis fort aise : j'arriverai le jeudi saint de bonne heure. Je confesserai les enfants ce jour-là ; car, il est bon qu'ils viennent deux fois à confesse avant les Pâques : il faut en prévenir le f. Dosithée.

Je crois qu'il serait à propos de donner un lait de chaux aux appartements de la maison, à cause du cholera ; c'est une précaution sage : mais, il ne faut pas que les imaginations se montent ou se démontent ; et, par conséquent, qu'on sache pourquoi on blanchit : bornez-vous donc à dire au f. Ignace que je désire qu'on blanchisse la maison pour la retraite, et qu'il profite du beau temps pour faire venir de la chaux de Vannes, si nous n'en avons pas suffisamment.

J'ai pris des arrangements par suite desquels vous verrez l'Union de Nantes, les Annales philosophiques et la Revue : je vous expliquerai cela.

Hérisson arriva hier ici : Le Riche est parti ce matin pour Rennes, un peu fatigué, mais assez bien portant. Coëdro vous dit mille choses tendres.

Nous commençons demain la retraite : tout annonce qu'elle sera bien suivie : Mgr viendra pour la communion générale qui aura lieu le mardi de la Semaine Sainte.

Tout à vous en N. S. L'ab. J. M. de la Mennais

à Monsieur Ruault, prêtre, chez les frères de l'Instruction Chrétienne (Morbihan) à Ploërmel

Autographe. AFIC. 46.1.004.

Tout un catalogue de nouvelles, de consignes. Dans leurs relations épistolaires – je suppose qu'il en était de même dans leurs rapports professionnels à la Maison-Mère au jour le jour -, ils s'étaient habitués, l'un et l'autre, au style direct, concis et exact.

L'année suivante, alors que l'abbé de la Mennais est en voyage sur Rennes, un des chevaux est blessé au poitrail... Vite, il faut prévoir un plan B. C'est l'objet d'un courrier adressé aussitôt à l'abbé Ruault, le spécialiste des situations désespérées ou presque, ou tout au moins, l'officier de l'Intendance. Il en profite pour signaler à l'abbé Ruault qu'un jeune a besoin de cours de géométrie. Arrangez tout cela avec douceur. Merci.

LETTRE 1618. À L'ABBÉ RUAULT.

Rennes le 14 février 1833

Mon cher ami

Il se trouve qu'un de mes chevaux est blessé au poitrail : je crains qu'il ne puisse, sans inconvénient grave, continuer de voyager avec moi

pendant un mois. Envoyez-moi donc mon ancien cheval (le poussif) dès demain à St. Méen, si vous pouvez, et celui qui me l'amènera reconduira l'autre à Ploërmel. Il faut que le remplaçant arrive au plus tard à St-Méen dimanche ; et je ne veux pas absolument que le remplacé travaille à la charrette : il restera aux invalides pendant mon absence.

Barbedor voudrait apprendre un peu de géométrie ; arrangez cela pour le mieux : un des écoliers de M. Danion pourrait lui donner quelques leçons : je n'ai pas eu le temps de régler cela avant mon départ.

Tout à vous Jean

Dans une lettre adressée à un frère, Jean-Marie de la Mennais lui recommande de prier pour le frère Edouard ÉON, décédé à Ploërmel, le 21 février 1834. Il ajoute, « Sa mort a été celle d'un saint : quelques minutes avant d'expirer, **il disait à M. Ruault : « Ah, que ne puis-le dire comme Saint Louis-de-Gonzague mourant, à qui on demandait où il allait, je vais au ciel »** (Lettre n°1701, adressée au fr. Laurent Haudry à Quintin)

Laissons là les citations : ces quatre flashs en disent long sur les missions confiées à l'abbé Ruault dès son arrivée à la Maison-Mère.

L'abbé RUAULT est le secrétaire particulier d'un homme sur-occupé et pressé. Il est, en fait, le bras droit de Jean-Marie de la Mennais.

Et voilà l'abbé RUAULT, très vite, devenu LE secrétaire particulier investi d'une mission au service des frères ; il sera chargé du courrier, du classement, et de la gestion de l'agenda du Fondateur. Vaste programme de confiance qui s'est déployé année après année.

« C'est une rude vie que celle de l'aumônier des Frères. Outre ses instructions ascétiques et ses longues séances au confessionnal, qui forment le bilan obligé de ses journées, c'est toujours sur lui que reposent, pendant les fréquents voyages du supérieur, la marche de la maison de Ploërmel, et dans une large mesure, la direction générale de l'Institut. Faut-il, en l'absence du Père, modifier subitement le personnel d'une école, morigéner un Frère imprudent, arrêter sur la voie de la défection un jeune religieux séduit par les fantômes de la vie mondaine.

C'est toujours à M. RUAULT qu'incombent ces tâches pénibles, et il s'en acquitte, nous le savons déjà, avec la plus exquise délicatesse jointe à une infinie charité. » (Laveille, tome 2, page 360)

Nous avons, conservées en Archives, 221 lettres adressées par l'abbé Jean-Marie de la Mennais à son « secrétaire » l'abbé Ruault : ce sont surtout des lettres qui indiquent son agenda personnel lors de ses absences de Ploërmel, et les tâches à accomplir en son absence ; mais pas uniquement ...

D'autre part, nous avons 14 lettres très documentées, plutôt d'allure administrative, de l'abbé Ruault à Jean-Marie de la Mennais : l'abbé Ruault, pendant les déplacements de l'abbé de la Mennais en Bretagne voire à Paris, dépouille le courrier et en indique, en termes concis et précis, la teneur. Nous avons aussi plusieurs lettres de l'abbé Ruault qui correspondent en particulier avec frère Ambroise lorsque celui-ci était aux Antilles.

Enfin, l'abbé Ruault, personnage qui ne passait pas inaperçu à Ploërmel, est cité plus de 260 fois dans diverses correspondances ; presque 80 fois dans le courrier que Jean-Marie de la Mennais adressait à ses amis prêtres, une cinquantaine de fois, dans les courriers émanant des deux prêtres « intimes » de l'un et de l'autre, l'abbé Maupied et l'abbé Blanc.

Il faut dire d'emblée que ce travail de secrétaire, humble et continu, prenait une allure particulière lorsque l'abbé Jean-Marie devait s'absenter de Ploërmel, et parfois pour de longues semaines. Il rend visite ses écoles, en fonde de nouvelles. Il doit se rendre à Paris pour affaires, essentiellement dans les ministères de l'Instruction Publique, et, à partir de 1837, de la Marine et des Colonies. Il doit se tenir au courant, et au besoin être consulté ou intervenir personnellement et poser des requêtes, au sujet des lois en cours : Loi Guizot, loi Falloux ; il se doit d'être au plus près des décisions et aménagements administratifs concernant la mission dévolue aux frères dans les Antilles. Heureusement, sur place à Ploërmel, il avait un « secrétaire » précis et organisé, un « homme de lettres » qui savait écrire avec tact et précision, qui avait le sens du classement et de la discrétion, **copiant à la main et archivant** les documents précieux et les courriers importants, un

« homme d'expérience, sage et humain » qui avait déjà rempli les fonctions de chef d'établissement.

Durant l'année 1843, L'abbé Jean-Marie de la Mennais s'absente à plusieurs reprises : du 10 au 15 janvier, il se rend dans les régions de Cancale, Dinan. Il part ensuite pour Nantes et les environs au début du mois de février et rentre à Ploërmel le 18 février. Du 2 au 6 mars, il séjourne dans la région de Dinan et dans ses terres à la Chesnaie. Du 1^{er} au 10 avril, il se rend à St-Servan, St-Brieuc, Pontivy, Paimpol et Lannion. Nouveau voyage de 6 au 25 mai dans les Côtes du Nord et la région de Dinan. Il part ensuite pour Paris où il arrive le 10 juillet ; retour par Rennes le 25 juillet. Ensuite il se pose et prend du temps à Ploërmel en particulier pour préparer et assurer la retraite annuelle où il rencontre les frères. Du 30 septembre au 5 octobre, il se rend à Rennes, puis à la Chesnaie. Enfin du 10 novembre au 13 décembre, il se rend à St-Brieuc, Tréguier et dans le Finistère : Morlaix, Landerneau, Quimper. Faites le compte : 8 longs déplacements en tout, étalés sur 112 jours, soit 16 longues semaines. Et tout cela pour « affaires ». Moralité : l'abbé de la Mennais avait la santé. Il devait être bien secondé sur place à Ploërmel. L'abbé Ruault est son « bras droit » discret et efficace.

1844. L'abbé Jean-Marie de la Mennais quitte Ploërmel du 21 au 24 janvier pour Rennes et St-Servan. Le 21 février, il entreprend un voyage d'un mois à Paris jusqu'au 19 mars. Du 4 juillet aux premiers jours d'août, il voyage dans les Côtes du Nord et le Finistère. En septembre la goutte l'immobilise et l'empêche de se rendre à St-Gildas-des-Bois. Du 23 octobre jusqu'à la veille de la Toussaint, il se rend à St-Brieuc et à Quintin. Du 6 au 24 décembre, il voyage dans le Finistère, rentre à Ploërmel, et séjourne encore deux jours à Rennes pour affaires.

1845. L'abbé de la Mennais se rend, du 8 au 20 février, dans la région de Dinan et à la Chesnaie. Il entreprend un voyage à Paris du 11 au 29 avril. De la fin mai au 11 juin, il visite la région de Redon puis le pays de St-Brieuc. Il effectue un court voyage à Saint-Malo, les 29 et 30 octobre. Le 27 novembre, il part pour Brest où s'embarquent des frères missionnaires, séjourne au Folgoat, passe à Saint-Divy, Plouvorn, Saint Pol de Léon et rentre à Ploërmel pour Noël.

1847. Jean-Marie de la Mennais commence l'année à Trémigon en famille où il reste immobilisé par la goutte durant trois semaines et rentre à Ploërmel à la fin du mois de janvier. Au début de juin, il prend la route pour Paris où il réside du 5 au 24 : retour par Vitré et Rennes à Ploërmel où il arrive le 30. Du 14 juillet à la fin du mois, il voyage à St-Brieuc, Tréguier, Lannion, Guingamp, Dinan, etc... Du 19 novembre au 2 décembre, il est dans la région de Dinan, et se rend à Saint-Servan. À la mi-décembre, il se rend à Guingamp pour l'ouverture du Jubilé... et un grave accident de santé survenu à l'autel, au début de la messe qu'il célébrait dans la chapelle des Frères, l'immobilise à Guingamp pour plusieurs jours. Il est de retour à Ploërmel après les fêtes de Noël

5 : AU FIL DE LEUR CORRESPONDANCE.

ANALYSONS DANS LE DÉTAIL LA « CORRESPONDANCE » de ces deux prêtres complices.

1. Nous y trouverons des courriers expéditifs en mode « agenda »
2. Un certain nombre de courriers fonctionnent en mode « question-réponse »
3. D'autres courriers sont en mode « je dois vous raconter une bonne Nouvelle »
4. Un certain nombre sont écrits en mode « je vous confie une mission importante. Merci »
5. Dans la plupart des lettres échangées, l'un et l'autre sont animés du désir de servir : les courriers sont en mode « prenons soin des frères qui nous sont confiés »
6. D'autres sont pleins d'humour et sont en mode « souffrez que je vous taquine »
7. D'autres enfin sont en mode : « De grâce, n'insistez pas, je suis épuisé »
8. Pour en finir, Jean-Marie estime beaucoup son ami Pierre Ruault : il le lui fait savoir avec délicatesse et en parle à des confidents prêtres.

1°/ Courriers expéditifs en mode « agenda », style télégraphique.

En déplacement, l'abbé Jean-Marie de la Mennais tient à ce que l'abbé Ruault le « suive » 24 heures sur 24 » et sache où le contacter et où lui faire passer le courrier important. À l'époque, il n'y a ni portable, ni internet, ni WhatsApp... uniquement le courrier postal qui, semble-t-il, était rapide et très sûr. Trois lettres illustrent ce type de courrier.

La 1^{ère} lettre, écrite de Rennes, en février **1842**, nous apprend que l'abbé Jean-Marie de la Mennais entreprend démarches sur démarches en faveur du jeune frère Nicolas Camenen qu'il destine en urgence aux Antilles ; en effet, notre mission a été frappée par la fièvre jaune et déplore quelques décès. Mais, ce frère Nicolas devait être exempté du service militaire : à l'époque on disait conscription ; mais ses parents ont égaré son certificat d'exemption. Le Père de la Mennais sollicite l'indulgence et la compréhension des deux ministres concernés ; il passe voir le recteur d'Académie de Rennes pour qu'il appuie sa requête.

D'autre part, outre son agenda chargé, l'abbé de la Mennais prend souci du chauffage pour sa communauté : il annonce avoir acheté un poêle destiné à la bibliothèque... et s'inquiète des nouvelles arrivées de jeunes à la Maison-Mère.

LETTRE 3031. À L'ABBÉ RUAULT. À la Chesnaie le 17 février 1842

Cher ami - Voici ma 24^e lettre de la journée - je vais l'écrire en monosyllabes. Je fus à Rennes lundi - je vis le Général le mardi matin : il me promet de renvoyer le f. Nicolas - attendre à Vitré la décision des deux ministres, et il a écrit lui-même en sa faveur au ministre de la Guerre - Moi j'ai écrit de nouveau, mais cette fois-ci à M. St. Hilaire. Cependant il y aura jugement du Conseil de guerre, et 24 heures de prison - Je viens d'écrire à M. Ropert pour lui expliquer ma non-présence chez lui, et pour lui offrir de donner la retraite soit dans la 4^e semaine du Carême, soit dans la semaine de la Passion.

J'ai déjà répondu à une partie des lettres dont vous me donnez copie - mais j'ai à peine entamé ma correspondance des Colonies, et elle

m'effraie par sa longueur - Je me suis arrêté ici pour écrire, écrire, car j'étais horriblement arriéré avec tout le monde - demain j'irai à Dinan - Samedi chez Mlle Le Loutre où je consacrerai mon Dimanche à écrire encore, pour mériter de plus en plus mon beau titre d'homme de lettres - Lundi j'arriverai à St. Briec, j'y resterai Mardi - Mercredi, je coucherai à Guingamp ; j'y séjournerai Jeudi, car, j'aurai là à parler à beaucoup de frères : je me rendrai à Quintin Vendredi, et je reprendrai, en en sortant, la route de Ploërmel dont je ne m'écarterai guère.

Le petit Courneuf de St. Servan arrivera à Ploërmel le jeudi 24 : on le mettra au pensionnat en attendant que j'arrive moi-même, et que je l'envoie à Malestroit.

J'ai acheté à Rennes un poêle pour la bibliothèque : on l'expédiera dans le courant de la semaine prochaine ; on y joindra plus de tuyaux que probablement il n'en faudra ; mais on est libre de renvoyer ceux qu'on ne voudra pas garder - Je suis tout désappointé de ce que les menuisiers nous aient laissé plantés là : il faudra bien pourtant en prendre d'autres, car, nécessairement il faut en finir : si le f. Louis a l'espoir d'en trouver à Rennes, son voyage est convenable.

Adieu, très cher ami - Je vous embrasse et tutti quanti de tout mon cœur,

Jean

Il faut que l'on continue de travailler activement aux ferrures recommandées pour la Chesnaie. - Ayez bien soin de la santé du petit Orière : le rhume de cet enfant m'inquiète.

Deux postulants de Languenan arriveront à la fin de la semaine prochaine : on les mettra à la salle d'étude - ce sont deux frères.

À Monsieur l'abbé Ruault, chez les frères de l'instruction Chrétienne à Ploërmel (Morbihan)

La deuxième lettre est écrite du Folgoat : après quelques mots de réconfort, suite à l'indisposition de son ami qui souffre d'une **fièvre quarte** (fièvre intermittente qui connaît des jours sans fièvre et dont les épisodes d'hyperthermie réapparaissent au bout de 4 jours), l'abbé donne quelques précieux renseignements sur le départ des frères aux Antilles... et termine sa lettre en indiquant rapidement son agenda pour les semaines suivantes...

LETTRE 3782. À L'ABBÉ RUAULT. Le Folgoat, le 3 décembre 1845.

Très cher ami

Votre fièvre quarte va me donner une fièvre continue de pénibles inquiétudes jusqu'à ce qu'elle ne soit guérie : ce n'est pas une maladie dangereuse, mais c'est une maladie qui peut être longue, et qui est d'autant plus fâcheuse qu'elle arrive dans la mauvaise saison, et pendant mon absence : encore si j'étais là, près de vous ! - Enfin telle est la volonté de Dieu ; qu'elle se fasse et non la nôtre ! – Je hâterai mon retour le plus possible -. Ne vous gênez pas pour m'écrire : chargez l'abbé Guilloux, le f. Hyppolite, le f. Joseph-Marie, &c. de me donner connaissance des nouvelles et des affaires.

*A Morlaix, j'appris samedi au soir, en descendant de voiture, que les frères Gérard et Pierre Marie de la Croix s'étaient embarqués jeudi dernier sur **la Caravane**. Le capitaine et les officiers de ce navire leur ont fait le meilleur accueil ; leur traversée sera douce sous ce rapport. Je n'ai pu leur donner votre paquet pour le f. Louis- Joseph : mais, je l'ai mis à la poste avec le mien, et l'un et l'autre seront rendus peut-être avant les frères, car, ceux-ci passent par Gorée, tandis que nos lettres seront portées par un bâtiment, qui est en armement à Nantes, et qui doit mettre à la voile dans le courant de ce mois-ci. - Les 7 frères destinés aux Antilles s'embarqueront après demain, sur la corvette **L'Allier**, et les 2 du Sénégal s'embarqueront le 12.*

Je resterai ici jusqu'au 8 : le 8 j'irai à Saint-Divy – Le 9 ou le 10 à Plouvorn ; le 11 à St-Pol, où je rencontrerai mes nièces, et toute la famille réunie ; le 12 ou le 13 à Keranroux, le 14 à Lannion, le 16 à Tréguier, le 18 à St-Brieuc, d'où je m'élancerai vers Ploërmel en passant par Moncontour et Loudéac : mais, je m'arrêterai deux jours à St-Brieuc, et de là, je vous informerai positivement de celui où l'on devra envoyer des chevaux au-devant de moi. – Soyez exact, très exact, non pas à me donner, mais à me faire donner de vos nouvelles : je suis déjà fort impatient d'en recevoir.

Tout à vous, très cher ami : mille choses tendres au bon abbé Guilloux *Jean*

Le f. Barthélémy est-il de retour à Ploërmel ?

Un jeune homme de Pléber-Christ a dû arriver à Ploërmel ; c'est un excellent sujet - il est pour la salle d'étude.

À Monsieur l'abbé Ruault, Maison des frères de l'Instruction Chrétienne A Ploërmel (Morbihan)

La dernière lettre est, on ne peut plus, « laconique », il est vrai que l'abbé de la Mennais était déjà infirme. Elle est écrite de Lannion. Agenda certes, avec en plus, quelques consignes pour la retraite, une information succincte au sujet de frère Patrice, l'un de nos trois premiers frères anglais et des consignes très précises concernant le trousseau d'un jeune « novice » recommandé par l'abbé Guilloux.

LETTRE 4450. À L'ABBÉ RUAULT. Lannion le 13 juillet 1849

Cher ami

Me voici à Lannion : je vais vous donner mon futur itinéraire, sauf les changements que j'y pourrais faire, et dont je vous préviendrai à temps s'il y a lieu.

Demain 14 à K/ranroux

Le 15 au soir à St. Pol de Léon

Le 16, 17 et 18, séjour à St. Pol ou aux environs

Le 19, après la cérémonie, départ dans la matinée, et coucher à Lannion,

Le 20 - au soir à Guingamp

Le 21 - à la Ville Chevalier.

Le 22 - à St-Brieuc

Le 23 - à Quintin

Le 24 - séjour

Le 25 - à Loudéac

Le 26 - à Ploërmel – ô utinam ! (Oh ! plutôt au ciel !)

Écrire au f. Daniel qu'on arrangerait les choses, après mon retour à Ploërmel, pour y faire revenir notre bon frère Donan, dans une voiture particulière, sans trop de fatigue ; mais le voyage du f. Daniel à Bédée ne peut avoir lieu.

Le f. Adélarde peut faire l'avance du prix des prix de Tinténiac. – Renvoyez à la retraite les permissions de voyage des ff. Adélarde, Acheul, Héliodore, Louis-Marie.

J'approuve la décision donnée au f. Patrice de ne point écrire à Londres avant mon retour.

Nous recevrons le jeune homme recommandé à M. Guilloux, à condition qu'il apporte 100 f. en argent et le vestiaire complet, savoir

12 chemises

8 paires de bas

2 paires de draps de lit - et le reste marqué dans le Recueil.

Portez-vous tous bien, très bien -. Prêchez-moi d'exemple.

Jean

À Monsieur Ruault, prêtre. Chez les frères à Ploërmel (Morbihan)

Cachet : Lannion 14 juil.49

2°/ Les courriers écrits en mode « questions et réponses ».

L'abbé RUAULT en faisait une synthèse qu'il envoyait, pour décision, à l'abbé de la Mennais. L'abbé de la Mennais répond quand il peut, mais il répond. Quatre exemples typiques.

La première lettre est du 21 novembre 1836. L'abbé de la Mennais précise que les tractations avec le ministre au sujet de l'école supérieure envisagée à Malestroit prennent bonne tournure. Il a reçu une lettre encourageante de M. Guizot, redevenu ministre le 6 septembre : celui-ci retrouve son portefeuille qu'il a quitté en février 1835 ; dans ce courrier Jean-Marie de la Mennais l'appelle familièrement « mon cousin » – ce qui a dû faire rire d'aise l'abbé Ruault - : allusion aux contacts constructifs entre ce ministre et l'abbé Jean depuis plusieurs années

Rappelons que M. de la Mennais avait déjà écrit à Guizot le 15 septembre précédent, et M. Ruault devait être au courant, une note expliquant ce qu'il avait en vue en créant, dans certains endroits, des écoles primaires supérieures, il avait même nommé Malestroit et désigné celui qu'il présentait comme directeur (un extrait significatif de ce courrier « confiant et clair » est reproduit avant la lettre du 21 novembre 1836).

L'abbé de la Mennais fait allusion aux tractations en cours, qui sont assidues depuis un mois avec M. de St-Hilaire, conseiller d'État, directeur des Colonies, au ministère de la Marine et des Colonies.... L'abbé de la Mennais s'était ouvert à M. Guizot, dès le 15 septembre, de ce projet audacieux dont l'initiative venait du Gouvernement qui préparait un moyen d'instruire les populations des Antilles avant de procéder à l'abolition de l'esclavage.

D'autre part, l'abbé de la Mennais indique à l'abbé Ruault comment se passe la retraite des jeunes de Dinan, qui se déroule du 20 au 24 novembre ... il lui signale qu'il n'a pas eu besoin de l'abbé Evain.

Il lui fait part également que la Maison-Mère va accueillir un jeune homme de St-Brieuc, petit-fils de M. Sébert, un ami de St-Brieuc. M. Sébert est un homme loyal et généreux, à qui les Filles de La Providence doivent beaucoup. L'abbé de la Mennais, qui l'a beaucoup estimé et fréquenté pendant que lui-même était vicaire capitulaire de St-Brieuc, aurait voulu, qu'il soit élu député, mais cela ne se fit pas.

Enfin, il regrette de n'avoir pas été présent lors de la visite de Gabriel Deshayes à Ploërmel. Notons au passage que l'abbé Deshayes avait coutume de venir régulièrement à la Maison-Mère. L'abbé Ruault lui fera un compte-rendu de cette visite, lorsque Jean-Marie de la Mennais sera de retour.

Enfin, notons que l'abbé Ruault devra voir avec lui la situation du jeune Garnier. L'abbé Jean-Marie de la Mennais s'inquiète de n'avoir aucune nouvelle de Trémigon ; dans un courrier précédent, en date du 1^{er} novembre, (*Lettre 2123*), il lui avait parlé de son petit neveu Hyacinthe : il veut savoir la suite donnée à la requête de sa famille, d'autant de François de Kertanguy ne viendra pas sur Ploërmel.

LETTRE 2132. À L'ABBÉ RUAULT. Dinan le 21 novembre 1836

Cher ami

Nous sommes en retraite depuis hier au soir ; les enfants paraissent très bien disposés et fort contents...

*Voici une affaire que j'ai faite à St. Brieuc, dont les suites seront un peu gênantes, mais qui nous sera avantageuse. M. **Sebert**, à qui j'ai tant d'obligations, m'a prié en grâce de prendre en pension à Ploërmel son petit fils, âgé de 20 ans. Ce jeune homme est impotent et presque imbécile : il ne peut loger que dans un embas, et il aura besoin d'une personne pour le soigner : il est, d'ailleurs d'un caractère très doux : il sait lire, et il apprend à écrire : il a fait sa première communion, mais voilà tout. M. Sebert paiera tout ce qu'on voudra, et double pension, c'est-à-dire, celle de son petit-fils dont je reste maître de fixer le prix, et celle du domestique, ou du frère qui en tiendra lieu : ce sera, par conséquent, 1000 ou 1200 f. Mon intention est de placer notre pensionnaire dans la chambre au rez-de-chaussée vis à vis du nouveau hangard et du logement des pompes : comme il y a un cabinet auprès, cela sera commode : on y mettra un poêle aux frais de M. Sebert : mais, il faut dès à présent blanchir cet appartement et le nettoyer ; le lit devra être propre et avoir des rideaux...*

*Je regrette beaucoup de ne m'être pas trouvé à Ploërmel pendant le séjour que vient d'y faire **notre cher M. Deshayes** : que devient-il ? Où va-t-il ? est-ce que je ne le verrai point ?*

*Il faut renvoyer à M. **Garnier** son petit neveu au jour pour lequel il le demande, car, cet enfant ne sera jamais propre à être frère. Si je suis à*

Ploërmel pour le 29, je répondrai à M. Garnier ; mon intention est toujours d'arriver le 26 ou le 28.- Mon si est une distraction.

François Couëdic devra prévenir son frère Jean-Marie que notre retraite de Ploërmel commencera le 30.

Je n'ai aucune nouvelle de Trémigon : je ne sais encore si on se déterminera à nous envoyer Hyacinthe, François ne venant pas : je suis vraiment affligé du triste état où est cet excellent enfant.

Je vais écrire au Rect(eu)r de la Chapelle-sur-Erdre.

*Rien de plus facile que de conclure maintenant l'affaire de Malestroit ; quelques lignes que j'écrirais à mon cousin (**c'est Jean-Marie de la Mennais qui désigne ainsi le ministre GUIZOT**) termineraient tout : il y aura moyen, ce me semble, d'arranger les choses de manière à conserver vos droits à la retraite : nous arrangerons cela aussitôt que je serai de retour. - Mille choses à tous, et particulièrement à l'abbé Lollivier. Tout à vous du fond du cœur.*

Jean

L'abbé Evain m'a offert, il est vrai, ses services pour notre retraite et je lui avais dit que j'y aurais recours, en cas de besoin : mais M. Lollivier, ayant consenti à se charger de toutes les instructions, moins celles que je ferai, nous nous suffirons à nous-mêmes.

*Ma correspondance avec **le ministère de la Marine** a été très active : je vous en rendrai compte : nous sommes d'accord sur presque tous les points, ou plutôt sur tous, car, ceux qui ne sont arrêtés passeront comme je les entends, moyennant quelques explications très simples qu'on me demande. Toutefois, je ne conclurai rien avant mon retour à Ploërmel...*

Il faut envoyer ici tout de suite soit le frère Valérien, soit tout autre frère de petite classe pour remplacer à Pleudihen le frère Philémon, dont on n'est pas content.

On est pressé de recevoir ici les serrures.

Il faut répondre au sujet de la commission donnée par M. Herpin, et que j'ai rappelée plusieurs fois au f. Ignace : il s'agit d'une réclamation d'argent que doit faire pour la domestique de M. Herpin, un notaire de Ploërmel, je ne sais lequel.

à Monsieur Ruault, prêtre, chez les frères de l'Instruction Chrétienne. à Ploërmel (Morbihan)

La deuxième lettre est du 20 octobre 1838.

L'abbé Ruault vient d'écrire à Jean-Marie de la Mennais le 12 octobre. Il lui transmet un courrier de M. Rendu, membre du Conseil Royal. Il sait que Jean-Marie de la Mennais est en pourparler intense et respectueux avec lui, et par son intermédiaire habituel, avec le Ministère au sujet du projet d'un collège de plein exercice à Dinan.

Ce courrier met du baume au cœur de Jean-Marie de la Mennais. En effet, une correspondance de plus de 25 lettres en quelques mois à la fin de l'année 1837- alors que l'abbé de la Mennais était « occupé » par le départ des premiers frères aux Antilles, auprès des autorités locales (maire, évêque, député, inspecteurs, préfet) vont de complications en complications, d'articles dans la presse locale en maladroites verbales, y compris en discréditant en public l'abbé de la Mennais lui-même. Le refus de Mgr de la Romagère, évêque de St-Brieuc qui, au dire même de Jean-Marie de la Mennais, n'est expert ni en courtoisie, ni en discernement : il craint de « perdre » son séminaire ... aboutira au refus du Ministère. Il conduira M. de la Mennais à abandonner son projet pour Dinan, à en aviser M. Querret pressenti pour diriger cet établissement et à annoncer sa décision à ses correspondants qui, dépités, en prennent acte. Cela n'empêche pas Jean-Marie de la Mennais de prendre langue aussitôt avec le maire de Vitré, car il espère de sa sagesse des conseils avisés pour reprendre l'initiative en d'autre endroit.

L'abbé de la Mennais, en parlant du conflit qui, au-delà des articles dans le journal local, l'oppose en réalité lui-même à l'évêque de St-Brieuc dans l'affaire « Dinan », évoque le conflit « *Lorois et de Sivry* », le premier est préfet du Morbihan, et le second député de Ploërmel, et maire de Campénéac ; ils sont d'horizons politiques différents, voire opposés ; ils briguent tous deux la députation. Leur opposition publique, faite d'invectives et de provocation s'est « réglée » par un duel officiel qui s'est déroulé dans les règles de l'art, avec témoins et armes, le 30 septembre 1838, au lieudit Pontsal, situé à trois lieues de Vannes en direction de Lorient. Quand il évoque, trois semaines après, ce fait divers pitoyable, pour parler de ce qui se passe à Dinan, M. de la Mennais se fait plaisir...

Question : qui a dit que le dernier duel fut celui au cours duquel le mathématicien de 20 ans Evariste Galois a péri ? c'était le 30 mai 1732.

Ce courrier comporte aussi un conseil délicat concernant le jeune abbé Doucet, séminariste, originaire du Dauphiné : il a rejoint Malestroit en vue d'intégrer la Congrégation de St-Pierre, il est demeuré en Bretagne, est titulaire du brevet, et Jean-Marie de la Mennais le destinait à enseigner à Dinan : il sera, vu les évènements sur Dinan, « muté » de fait de Dinan à Malestroit. L'abbé donne des détails sur l'état des chevaux, et également des consignes concernant quelques frères ; Jean-Marie de la Mennais conclut son courrier en confiant à l'abbé Ruault trois lettres à poster.

LETTRE 2467. À L'ABBÉ RUAULT. St. Brieuc le 20 octobre 1838

Mon cher ami,

Je ne reçois qu'en arrivant ici votre lettre du 12 ; la cause de ce retard vient de ce que j'ai avancé un peu plus vite sur ma route que je ne le prévoyais.

La lettre de M. Rendu dont vous me donnez copie, arrive fort à propos : elle ne nous tirera pas de tous les embarras, mais en lèvera un grand nombre ; c'est toujours ainsi que vont les choses. Dieu soit béni !

Je pense que M. Doucet doit être enfin rendu : je vous expliquerai de vive voix ce qui le concerne : il faudra un peu prendre patience avec lui, car, il ne va à Malestroit qu'en rechignant : mais, quand il y sera, peu à peu ses préventions se dissiperont, et j'espère que les choses iront un peu mieux plus tard. Je ne reçois qu'ici la lettre qu'il m'a adressée le 12 à K/anroux : j'y répondrai de vive voix, et, comme en lui le fond est bon, quelques paroles bien suaves suffiront, je l'espère, pour le décider à faire tout ce qui sera convenable : mais, d'abord, il faut aller piano.

Je viens de voir le préfet de St. Brieuc : je me suis expliqué avec lui au sujet de la réponse qu'il m'a faite, et dont vous n'avez pu encore me rendre compte : je ne suis pas mécontent.

Nous avons parlé des discours fort extraordinaires que l'évêque a prêchés à Dinan, et qui ont excité dans cette ville une irritation générale. Il paraît qu'on n'est pas au bout, car le pauvre bon homme est parti aujourd'hui de St. Brieuc pour retourner à Dinan, où il se propose, dit-on, de prêcher encore demain. Apparemment qu'il s'attachera à réfuter un article très maladroît du Dinanais : ainsi il va établir un duel à la Lorois et à la Sivry, entre lui et Messieurs du journal ! quelle pitié ! Il m'a désigné personnellement en chaire : Dieu lui fasse paix !

J'envoie mes deux beaux chevaux à Ploërmel : je désire qu'on les soigne bien : le vétérinaire prétend qu'il serait bon de les saigner en arrivant : on les laissera se reposer pendant deux ou trois jours, et on leur donnera du son : on pourra les essayer ensuite sur l'omnibus, mais modérément : je crois que le f. Joseph – fr. Joseph Monvoisin, originaire de St-Méen, - âgé de 39 ans - pourra les conduire mieux qu'un autre, et il faut prendre garde que par maladresse on ne les rende vicieux.

Je vais répondre à la plupart des lettres dont vous me donnez l'analyse : sous peu de jours, tout s'éclaircira. Je m'attends à recevoir la décision officielle depuis si longtemps attendue, pendant mon séjour à Dinan : j'y resterai jusqu'à samedi : mon dessein est de partir ce jour-là pour Vitré. À la Providence, on n'a plus besoin de sœurs converses : il y en a trop, et on en refuse tous les jours.

Le f. Louis peut réclamer à Redon les 200 f. que le f. Bernard Marie y a fait passer. Le jeune Ollivier qui est frère du f. Polycarpe se rend à Ploërmel : il est pour le pensionnat : il a mis ses effets à la diligence. Le petit Arzur se rend aussi par une autre route : il travaillera pour apprendre le métier de relieur : sa tante paiera 250 f. : elle fournit draps et serviettes. Le f. Vincent étant instituteur communal et recevant un traitement en son nom, il n'y a guère moyen de l'exempter de l'impôt personnel.

Voilà 3 lettres que je vous prie de faire mettre à la poste.

À Monsieur l'abbé Ruault, chez les frères de l'Instruction Chrétienne à Ploërmel
Autographe. AFIC. 46.02.030.

La troisième lettre est écrite de Tréguier le 20 juillet 1844.

L'abbé Ruault vient d'écrire de Ploërmel à Jean-Marie de la Mennais une lettre le 15 juillet 1844, il l'envoie à Tréguier. Dans cette lettre il parle du **mémoire sur le clergé colonial** rédigé par l'abbé Jean-Marie de la Mennais, qui traite de la réorganisation du clergé colonial à la demande de la Commission instituée par ordonnance royale du 26 mai 1840. Ce mémoire a été relu par l'abbé Ruault ; l'abbé de la Mennais lui demande de l'expédier à qui de droit ; ce qui est confirmé par ce courrier du 15 juillet en fin de lettre.

D'autre part, l'abbé Ruault, avait été chargé par l'abbé de la Mennais de relire et de « présenter correctement » dans les normes académiques, un mémoire « établi » par fr. Ambroise Le Haiget au sujet des frères des

Antilles⁵. Il signale à l'abbé de la Mennais une affaire qu'il connaît bien : il s'agit de Sr Colmache, supérieure de la Maison des Sœurs de la Providence de Combourg. L'abbé Ruault évoque enfin quelques demandes d'autorisation dont des frères lui ont parlé. Enfin, il donne deux nouvelles : le décès de fr. Macaire et celui de l'abbé Evain.

Dès le 20 juillet, le Père de la Mennais répond à l'abbé Ruault, il commente, il fait régler ce qui doit l'être et organise son voyage retour pour Ploërmel, envisagé le 3 août. En particulier, il prend acte du décès de M. Evain que lui annonce l'abbé Ruault ; Il donne des consignes pour prévenir la famille du frère Macaire de son décès et des formalités à honorer ; Il donne mission à l'abbé Ruault de transmettre les autorisations sollicitées aux frères Christophe et Landry. Il aura beaucoup de choses à raconter face à face à abbé Ruault à son retour.

L'on trouvera copie de ces deux lettres ; celle de l'abbé Ruault et celle du Père de la Mennais.

Lettre de l'abbé RUAULT au Père de la Mennais, en date du 15 juillet 1844, expédiée de Ploërmel à Tréguier

Très cher Père, J'ai reçu le 12 votre lettre du 9, datée de St-Pol-de-Léon, à laquelle vous en aviez joint une pour le Ministre de la Marine ; après avoir pris copie de celle-ci, je l'ai envoyée à son adresse avec le rapport du frère Ambroise.

Les longues souffrances de notre bon frère Macaire ont pris fin hier, dimanche pendant l'Évangile de notre Grand'Messe que je chantais ; on m'a fait connaître son décès, et j'ai offert pour lui le Saint Sacrifice. Il avait eu plusieurs crises pendant la nuit ; on l'a mis en Extrême Onction à 4 heures, communiqué en viatique à 6 heures, et il remettait son âme à Dieu à 8 heures ½ en pleine connaissance, les yeux attachés sur son crucifix, et son chapelet à la main ; le corps ayant beaucoup d'odeurs, on a cru devoir l'enterrer dès hier soir à 6 heures, sur un permis qu'on a obtenu aisément. C'est Monsieur le Recteur qui a fait la cérémonie.

Le frère Gervais va de mieux en mieux.

⁵ *L'abbé de la Mennais avait déjà écrit ceci au frère Ambroise le 4 juin 1844 : « Votre rapport au Ministre va partir pour Paris après avoir été corrigé, pour le style, par notre si bon M. Ruault, autant qu'il pouvait l'être »]*

Une lettre du frère Donatien, datée du Moule (Guadeloupe) le 29 mai n'offre rien d'intéressant, si ce n'est qu'elle est bien édifiante. Pas un mot non plus sur la mort du malheureux Evain. Le frère Donatien écrivait donc le 29 mai : le frère Ambroise le 30, environ un mois après que le tragique évènement avait dû se passer tout près d'eux : comment se fait-il qu'ils l'aient ignoré ? ou que le connaissant, ils n'en n'aient pas parlé ? ... N'est-ce point un tour d'Evain ? Et pourtant, dans quel intérêt ?

Lettre de la Bonne Mère Colmache : elle est dans l'embarras : « la St-Michel » approche ; la maison qu'elles occupent est affermée, et la nouvelle n'est et ne sera point habitable quand il faudra déloger ; tout cela contrairement au traité : votre présence sur les lieux serait bien nécessaire.

Monsieur Blaize, à qui on vient de faire part de ces difficultés, et qui va, dit la Mère, faire des démarches auprès de qui de droit pour vous faire ensuite connaître les résultats, vous en entretient sans doute dans la lettre que voilà. La Mère n'a point reçu celle que vous avez dû lui adresser de Rennes, comme elle le voit dans votre autre du 28 juin.

Le bon Monsieur Petitpas, recteur de Vezin, qui vous a demandé si instamment un frère l'an dernier, revient à la charge, et se propose de faire prochainement, ad hoc, le voyage de Ploërmel ; mais pour être sûr de vous y trouver, il m'écrit deux mots et me demande si, ou quand...

Le collègue de Dol ne devait être mis en vacances que le 16 ou le 17 août ; le frère Christophe vous demande quel jour il devra finir la classe et partir pour Ploërmel. Il serait content de passer par Rennes pour voir son oncle : il attend là-dessus votre décision.

Il est arrêté que le Principal part aux vacances ; mais il ne l'est pas qu'il doive avoir Monsieur Havard pour successeur : celui-ci a contre lui plusieurs membres du Bureau d'Administration, entre-autres le Curé qui lui préférerait un laïc, s'il était réduit à opter.

Le frère Christophe serait au désespoir s'il savait que vous voulussiez le renvoyer là : d'ailleurs il croit que le Recteur de l'Académie a été mis au courant de sa position par le Principal qui arrive de Rennes.

Le frère Just-Marie vous demande la permission d'aller voir ses parents après les classes finies ; son tuteur est mort ; et les enfants ont partagé, et se sont séparés : il avait environ 400 francs à lui et ses comptes n'étaient pas bien réglés. Si vous accédez à sa demande ; dites, s'il vous plaît,

combien de jours il pourra rester et ce que le frère Marcien devra lui donner pour son voyage, en argent, chemises et bas.

Le père du frère Albéric (Monsieur Met) vous prie d'avoir la bonté d'accorder la même permission à son fils. Sa mère surtout malade depuis longtemps a le plus grand désir de le voir. Monsieur Met vous prie en outre de lui faire dire par le frère Albéric si vous auriez la bonté de recevoir au Pensionnat son jeune frère Gustave, aux mêmes conditions auxquelles vous aviez bien voulu admettre Stanislas. En ce cas, Gustave, âgé de quatorze ans, viendrait avec le frère Albéric et resterait deux ans.

Je suis obligé d'en rester là.

J'ai Monterrein sur le dos, malgré la pluie : devinez si je suis en belle humeur.

Je n'en suis pas moins, très cher Père – et avec moi, Monsieur Guilloux - tout à vous. Ruault

P.S. Le mémoire colonial est prêt, et de plus porté au registre. À propos, la petite voiture à six places (à 8 si pas trop lesté) partira de Loudéac le même jour que le grand omnibus, le dimanche 11 août au soir.

Courrier réponse de l'abbé Jean –Marie de la Mennais, en date du 20 juillet 1844, expédiée de Tréguier.

LETTRE 3490. À L'ABBÉ RUAULT.

Tréguier le 20 juillet 1844

Très cher ami

Je répons au n° 4.- La belle et sainte mort que celle de notre bon frère Macaire ! Quand je le vis le jour de mon départ, je m'attendais bien à ne plus le trouver vivant à mon retour : mais, je le crois bien heureux. – Il faudra prévenir sa famille de sa mort, et de l'existence de son testament : M. Rialan dira quelles sont les formalités à remplir pour ce qui nous concerne.

Je pense que la mort du malheureux Evain a pu être ignorée aux Antilles, car à qui l'aurait-on annoncée ? et qui l'aurait annoncée ?

M. Blaize m'a écrit au sujet des affaires de Combourg : je répondrai par lui à Monsieur Lamache.

Répondez, je vous prie, au f. Christophe que je lui permets de passer par Rennes, pour voir son oncle, en venant à la retraite : mais qu'il ne s'y arrête pas plus de deux ou trois jours, et qu'il s'arrange de manière à arriver à Ploërmel la veille de l'Assomption, au plus tard.

Je réglerai à Dinan ce qui concerne le f. Just- Marie, et à Ploërmel le voyage du f. Albéric dans sa famille : il pourrait profiter de la grande voiture pour aller jusqu'à Rennes le 5 d'août.

Faites savoir au f. Landry, par le f. Hyppolite, que je lui permets d'aller voir son père en venant à la retraite, et de s'y arrêter trois jours ; mais, ce sera à ses parents de pourvoir à la dépense du voyage depuis chez eux à Ploërmel.

J'arriverai à Ploërmel le 3 d'août par la diligence, et d'heure, par conséquent, de confesser mes enfants avant qu'ils aillent en vacances, chose à laquelle je tiens : ma petite voiture servira à ramener trois frères, et elle ira lentement, afin de ne pas fatiguer le cheval.

Je collige beaucoup de petites nouvelles sur la route : j'aurai l'honneur de les raconter à vos Excellences os ad os [= face à face]. - Tout va bien pour nous, partout. Je vous embrasse tendrement

Jean

À Monsieur l'abbé Ruault, maison des Frères à Ploërmel

La dernière lettre est un réponse « laconique » ; cela ressemble à « un billet » plutôt qu'à une lettre. Permettez que je n'y ajoute aucun commentaire.

LETTRE 4556. À L'ABBÉ RUAULT. Trémigon le 11 mars 1850

Cher ami,

J'ai reçu en même temps, ici, vos deux lettres du 5 et du 8

Répondre,

1° au vicaire de Plouhinec : que son protégé sera reçu pourvu qu'il apporte 150 f. et le vestiaire, dont on lui donnera la note – Il sera exempt du service militaire.

2° au f. Tugdual - de ne pas répondre à la circulaire de l'Inspecteur – laisser tomber ces sortes de choses, c'est le mieux - Même réponse au f. Théodule.

3° au f. Zoël - de ne pas se déranger à l'avenir suivant les fantaisies du Sous-Préfet de Morlaix, ou de tout autre personnage.

4° faire revenir de suite les ff. Gélase et Paul Joseph pour se préparer prochainement à l'examen.

5° au f. Bruno, que la lecture de la Bible en latin ne lui est pas plus permise que la lecture de la sainte Bible en français.

6° au f. Anthyme que je lui permets d'accompagner le f. Thadée dans le voyage à Ploërmel que celui-ci doit faire à Pâques.

Je ferai moi-même, demain, à la Chesnaie, quelques autres réponses – Je serai ce soir à la Chesnaie, et mercredi à Rennes – Vendredi à Ploërmel – qu'on n'oublie pas d'envoyer les chevaux à Plélan, jeudi – et les journaux – y compris l'Univers !

Tout à vous Jean

M. Stock ne s'est point embarqué à St. Servan - il partira demain de St. Pierre, par la diligence, et sera à Londres samedi.

À Monsieur l'abbé Ruault chez les frères À Ploërmel (Morbihan)

3°/En mode : « je dois vous raconter... »

Courriers, souvent à l'initiative de Jean-Marie de la Mennais, écrits en mode « je dois vous raconter une bonne Nouvelle » : On se réjouit sans réserve.

L'abbé de la Mennais attendait avec impatience que soit promulguée la loi sur l'enseignement primaire.

Elle le sera, sous le nom de Loi Guizot⁶, le 28 juin 1833

Dès le 30 avril 1833, Jean-Marie de la Mennais s'en réjouit dans une lettre adressée à Pierre Ruault.

C'est la première fois que le ministre est cité dans la Correspondance de l'abbé de la Mennais. Devant son ami l'abbé Ruault, il a envie de dire : ouf ! Nous touchons au but. Déjà on trouve un mot de satisfaction à l'égard de ce ministre avec lequel l'abbé de la Mennais n'aura que de bons rapports : ils se comprennent et s'apprécient. Nous pouvons raisonnablement penser que l'abbé a été consulté par le Ministère avant que la loi ne soit promulguée.

Cette lettre, comme les autres, contient diverses consignes concernant les frères : accueil de nouveaux, retrait à envisager pour un sujet dont la conduite ne donne pas satisfaction, et aussi un détail concret : l'abbé a acheté des clous pour ferrer les chevaux. Le Père de la Mennais ne perd pas de vue sa mission, il n'oublie pas ses frères, il les connaît, les suit, il sait ce dont ils ont besoin.

⁶ Depuis octobre 1832, le ministre de l'Instruction publique est Guizot. François Guizot (1787-1874), historien et homme politique, a joué un rôle important sous la monarchie de Juillet : ministre de l'Intérieur, d'août à novembre 1830, il détient titulaire du portefeuille de l'Instruction publique de 1832 à février 1836, puis de septembre 1836 à avril 1837. Après 1840, il revient au Conseil des ministres, qu'il préside en 1847-1848. – L'abbé J.-M. de la Mennais a trouvé près de lui compréhension et appui en plusieurs circonstances.

Dès l'arrivée de M. Guizot aux affaires dans son Ministère, Jean-Marie de la Mennais exprime son contentement et ses espoirs à son entourage (son frère Féli d'abord, puis, le curé de Cancale, un ami anonyme, fr. Laurent Haudry, fr. Ambroise de Tréguier, l'abbé Mazelier de Valence, et bien sûr l'abbé Ruault). Il sollicite aussitôt un rendez-vous avec le Ministre qu'il obtient dès le mois de décembre 1832 ; puis, à réception d'un courrier ministériel, il s'autorise à lui exprimer par écrit son sentiment, tout en posant une question concrète concernant son école de Vitré : il commence ainsi à nouer un contact qui sera franc, délicat, et respectueux.

LETTRE 1598. À FÉLICITÉ.

Paris le 23 novembre 1832.

Je n'ai pu voir qu'hier matin M. de Sivry, ce soir ou demain, je saurai le jour où M. Guizot me recevra : il était grand temps d'arriver.

LETTRE 1600. À FÉLICITÉ.

Paris le 2 décembre 1832

*... Hier, je fus reçu par le chef du cabinet du ministère de l'Instruction publique ; je lui annonçai que je ne pouvais pas attendre plus longtemps une audience du ministre. Il m'engagea de la manière la plus pressante et la plus aimable à différer mon départ, me disant que le **Ministre tenait beaucoup à me voir, et que sa première audience serait pour moi : enfin, il me fit entendre que je serais content** - Me voilà donc condamné à prendre patience, quoique je sois contrarié, autant qu'un homme peut l'être.*

LETTRE 1601. AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Paris le 15 décembre 1832

Monsieur le Ministre

Dans l'entretien que j'eus l'honneur d'avoir, hier, avec vous, vous avez bien voulu me promettre un secours d'argent pour m'aider à étendre les établissements d'Instruction primaire que j'ai fondés en Bretagne. Je désire que ce secours me soit adressé à Ploërmel (Morbihan), parce que c'est là qu'est mon école normale, et que je compte l'employer à augmenter le nombre de mes instituteurs novices.

On m'a alloué, annuellement, de 2 à 5000 f., depuis 1822 jusqu'à 1830, sur les fonds destinés à encourager l'enseignement primaire ; mais c'est moins à la quotité de la somme que vous m'accorderez, Monsieur le

Ministre, que j'attache du prix, qu'à recevoir du Gouvernement une marque d'intérêt et d'encouragement. Je tiens beaucoup à ce que l'on sache que j'agis de concert avec lui, qu'il approuve mes efforts, et qu'il rend justice à la pureté de mes intentions et de mes principes politiques.

*Je suis avec un profond respect et avec une vive reconnaissance,
Monsieur le Ministre,*

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais Supr. gal. des f. de l'Instn. Xtienne

Projet autographe. AFIC. 102.5.037.4

LETTRE 1606. AU F. AMBROISE LE HAIGET, Tréguier.

D. S. Ploërmel le 27 décembre 1832

Mon très cher frère

Vous devez être surpris de mon long silence ; un voyage que j'ai fait à Paris en a été la cause : j'ai été voir le ministre de l'Instruction publique, qui m'y avait invité d'une manière fort aimable, et je suis fort content de lui : non seulement il protégera nos établissements, mais il contribuera à les étendre...

Mon voyage de Paris, qui a duré un mois, m'a bien retardé pour mes affaires : je ne sais pas encore quand j'irai vous voir : ce sera, bien certainement, le plus tôt qu'il me sera possible.

LETTRE 1616. À L'ABBÉ MAZELIER⁷. Ploërmel le 8 février 1833

Monsieur et respectable ami

J'ai reçu avec infiniment de plaisir de vos nouvelles : j'en étais privé depuis si longtemps ! Et pendant ce temps il s'est passé tant de choses ! Les siècles d'autrefois sont les années d'aujourd'hui, non pour le bonheur assurément, mais pour la durée.

Je croyais avoir eu déjà l'honneur de vous dire que j'avais pris un prêtre pour premier assistant, et que j'avais fait connaître aux frères qu'il me succéderait de plein droit. Lorsqu'il entrera en charge, il se choisira

⁷ L'abbé François Mazelier, né à Bourg-de-Péage en 1795, professeur au collège ecclésiastique de Valence, était l'animateur de la société des Frères de Saint-Paul-Trois-Châteaux, fondés par l'abbé Sollier de Lestang, curé de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Celui-ci mourut en 1825, et son successeur, l'abbé Flandrin en 1827. L'abbé Mazelier fut alors nommé curé de la paroisse, tout en restant chargé du gouvernement des frères. Il sollicitait volontiers, à cet effet, les conseils de l'abbé J.-M. de la Mennais.

également un assistant ecclésiastique, et il gouvernera la congrégation de concert avec deux autres assistants élus par les frères : les assistants composeront le conseil, mais la volonté du supérieur sera la loi suprême : rien de plus simple que cette constitution, et dans ma position particulière, je n'en imagine point qui puisse nous mieux convenir, quoiqu'elle soit, ou plutôt qu'elle paraisse d'un despotisme presque oriental : mais si l'autorité du supérieur doit être limitée, je regarde comme un bonheur qu'elle ne soit pas par les frères eux-mêmes.

Le projet de loi - ce projet qui aboutira à la Loi GUIZOT du 28 juin 1833 - dont il s'agit, est absurde d'un bout à l'autre, oppressif aux communes, hostile aux congrégations religieuses, et pourtant, il me sera très favorable en ce qu'il supprime les autorisations spéciales pour toutes les écoles privées, et quant aux écoles publiques, nos communes, pour la plupart étant obligées de faire des sacrifices, les feront bien plus volontiers en faveur de mes frères qu'en faveur des instituteurs laïcs....

Voilà de grands projets comme vous le voyez ; priez le bon Dieu de venir à mon secours pour les accomplir. Permettez que je le répète en finissant : il est essentiel que nous attirions dans nos écoles les enfants de la classe moyenne, et par conséquent, qu'ils y trouvent une instruction supérieure à celle que l'on donne partout ailleurs : faisons pour sauver les âmes plus encore que d'autres ne font pour les perdre : ce n'est pas peu dire.

*Agréé, Monsieur et respectable ami, la nouvelle assurance de l'inviolable et tendre attachement avec lequel je suis pour la vie,
Votre tout dévoué serviteur L'ab. J. M. de la Mennais*

LETTRE 1629. AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ploërmel (Morbihan) 15 avril 1833.

Monsieur le Ministre

Si je n'ai pas répondu plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 février dernier, au sujet de mon école de Vitré, c'est parce que j'attendais d'un jour à l'autre la loi sur l'Instruction primaire qui nous permettra d'ouvrir de nouveau, et de plein droit, cet établissement comme école privée. Et aussi parce que je profite de cet intervalle pour faire des réparations et augmentations considérables à nos bâtiments, étant certain qu'au lieu de 350 enfants qui suivaient mes

classes avant la suspension, nous en aurons 500 à la rentrée. Ainsi vous voyez, Monsieur le Ministre, que ce retard ne me contrarie pas beaucoup personnellement.

Toutefois, si la loi était remise indéfiniment, vous me permettriez, je l'espère, de faire auprès de vous de nouvelles et plus vives instances pour obtenir la cessation d'une mesure qui n'est rien moins qu'une calamité publique. À peine cinquante enfants fréquentent-ils l'école de la Ville quoique la concurrence entre nous et elle n'existe plus depuis environ dix mois. On parle d'inconvénients à rétablir l'école des Frères : mais n'y a-t-il donc aucun inconvénient à contrarier toutes les familles, presque sans exception, pour complaire à une vingtaine de républicains absurdes ? Comment veut-on que la population se rattache à l'ordre des choses actuel, lorsqu'on agit de la sorte envers elle ? En deux mots, Monsieur le Ministre, l'affaire des frères de Vitré est absolument semblable à celle des frères de Fontenai que vous avez terminée, il y a peu de temps, avec tant de sagesse ; et je regretterai toujours, je l'avoue franchement, non dans mes intérêts particuliers, mais dans ceux du Gouvernement, que vous ayez hésité, d'après un compte rendu inexact, à décider tout de suite comme la loi décidera dans quelques mois, ce qui est fort différent. Votre décision bienveillante, eût contribué puissamment, je ne crains pas de l'assurer, plus puissamment qu'une garnison de dix mille hommes, à détruire les préventions hostiles, en montrant à tous que le Gouvernement était juste pour chacun ; et pour renfermer ma pensée en deux mots, vous eussiez donné à ce pays-là un bain de lait ! Quel dommage que l'on perde une occasion si heureuse d'éteindre peut-être, d'affaiblir du moins, dans l'arrondissement de Vitré, l'esprit d'inquiétude et d'opposition religieuse, qui depuis deux ans y fait tant de mal !

Dans la trop courte audience que vous me donnâtes il y a trois mois, Monsieur le Ministre, vous voulûtes bien me promettre un secours pour mon École Normale établie à Ploërmel (Morbihan). Je reçus alors cette bonne parole avec une confiance pleine de joie, et j'en ai conservé un doux souvenir de reconnaissance. En vous la rappelant aujourd'hui, je prendrai la liberté de vous dire combien cet encouragement de votre part me serait précieux : j'y ai déjà quelques droits, ce me semble, et j'ai de plus un désir sincère d'en acquérir de nouveaux.

Vous m'avez permis, Monsieur le Ministre, de m'adresser directement à vous, lorsque j'éprouverais quelque difficulté

extraordinaire. En voici une à laquelle j'étais loin de m'attendre, & à propos de laquelle il me serait agréable d'avoir une prompte réponse.

Vous savez, je crois, que ma méthode consiste principalement à diviser une école en sections plus ou moins nombreuses, et à mettre autant que possible, non pas un enfant, mais un frère, à la tête de chaque section : d'où il résulte que les enfants font dans nos grandes écoles des progrès plus rapides que partout ailleurs, parce que leur travail est continu, et parce qu'ils reçoivent la leçon directement du maître.

Souvent, dans les écoles même de campagne, deux frères font ensemble une école de moins de cent enfants, soit dans la même pièce, soit dans deux pièces contigües ; et ordinairement, c'est un très jeune Frère que je charge des enfants les moins avancés. Le traitement du second frère, n'est que de 100 francs ; et j'y gagne encore, en ce sens qu'il m'en coûte moins de le former en l'occupant ainsi d'une manière utile, que de le garder au noviciat : il s'instruit à l'aide de son confrère, et plus tard, c'est-à-dire quand le moment de le placer seul arrive, il a déjà une assez longue expérience des classes. Les meilleurs maîtres sont ceux qui ont passé par cette épreuve.

Mais cela deviendrait évidemment impossible, si, comme on voudrait l'exiger maintenant, chaque Frère employé dans nos Écoles, devait être muni d'avance d'un brevet de capacité, et d'une autorisation spéciale. Cette prétention dont j'entends parler pour la première fois, ne me paraît nullement fondée sur le texte des Ordonnances, puisqu'il ne s'agit point de deux écoles distinctes, mais de deux maîtres dont l'un entièrement subordonné à l'autre enseigne les éléments de la lecture et le catéchisme, afin que celui-ci n'ait à instruire que les élèves plus avancés et à peu près de même force. J'ai donc l'honneur de vous adresser copie de la réponse que je viens de faire sur cette question à un Curé dont on cherche à désorganiser la belle école sous le vain prétexte qu'il n'y a dans la commune qu'un frère autorisé : il serait fort important pour moi, de savoir positivement à quoi m'en tenir là-dessus : les deux frères exercent dans le même local, & souvent les enfants de l'un vont dans la classe de l'autre, pour le catéchisme, par exemple.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie rédigée par un secrétaire. Signature autographe.

L'annotation suivante figure en haut de la première page :

On n'a jamais interdit à un instituteur légalement autorisé de se faire assister par un aide ou moniteur ou répétiteur, avec l'agrément toutefois du Recteur de l'académie, agrément nécessaire pour toute sorte de maîtres admis à donner des leçons dans une école publique. Le second frère dont parle M. de la Mennais dans cette lettre, est dans le cas d'un moniteur, répétiteur ou aide, pour lequel il n'y a guère nécessité du brevet et de l'autorisation ordinaire, mais seulement nécessité de l'agrément du Recteur ; il y aurait nécessité absolue du brevet et de l'autorisation, si l'aide, moniteur ou répétiteur, était dans le cas de demander la dispense du service militaire. Le Conseil adopte cet avis.

(Annotation en marge) :

Quant à Vitré, j'ai déjà énoncé mon avis sur la convenance de la réouverture de l'école des frères. Le Ministre fait écrire de nouveau au préfet et au Recteur - Il veut savoir s'ils regardent comme certain que l'école des frères pourrait être ouverte, sans qu'il en résulte aucun désordre dans la ville. 19 avril.

Voilà un début prometteur, dans l'instauration pérenne des écoles de l'abbé de la Mennais. Nous savons en outre que les décrets d'application seront opérationnels entre 1833 et 1837. Rappelons enfin, que la Loi Guizot, en rendant l'école primaire obligatoire, permet aux communes, en accord avec le curé de la paroisse, de considérer que l'école tenue par un congréganiste pouvait avoir le statut d'école communale, le frère instituteur devant répondre à certains critères académiques et restant à la disposition du Fondateur, la commune devant payer la pension d'un jeune à la maison de Ploërmel. Ce qui fut le cas dans l'ensemble des communes de Bretagne.

L'abbé de la Mennais « raconte » à son ami l'abbé Ruault le premier départ des frères à Brest pour les Antilles en décembre 1837. Aventure nouvelle.

LETTRE 2321. À L'ABBÉ RUAULT. Brest le 5 décembre 1837

Mon cher ami

Nous sommes arrivés ici bien portants, dimanche, vers midi ; je loge chez les Soeurs de la Sagesse à l'hôpital de la Marine ; les frères logent en ville dans une bonne auberge. Le navire sur lequel ils doivent s'embarquer n'est pas encore en rade, mais, il doit y aller dans la semaine ; ainsi nous sommes arrivés quelques jours trop tôt. On nous a très bien reçus à la Marine : le commandant de la Girafe est un fort brave homme : deux prêtres et deux religieuses de St. Joseph passent aux Colonies sur cette même gabare, à trois mats.

Je suis très pressé : les frères vous offrent leurs respects, ainsi qu'à l'abbé Evain ; et moi, je vous embrasse l'un et l'autre bien tendrement

Jean

À Monsieur l'abbé Ruault, chez les frères de l'Instruction Xtienne à Ploëmel (Morbihan)

Une semaine plus tard, il en reparle encore... avec un ton de confiance émue bien compréhensible.

LETTRE 2322. À L'ABBÉ RUAULT. Lannion, le 11 décembre 1837

Mon cher ami

J'arrive ici, après avoir fait le voyage le plus périlleux de ma vie, mais dans lequel je n'ai eu aucun accident : les chevaux se sont abattus six fois, dans des côtes extrêmement rapides de Brest à Quimper, et de Quimper à Brest, et si nous n'avons pas versé, il faut en rendre grâce à Dieu : je voyageai de nuit, d'abord dans le Courier, et ensuite dans la diligence : ma voiture m'attendoient (sic) à Landerneau : je ne me serois jamais tiré avec elle d'une pareille route : celle qui me reste à parcourir est fort belle, et il n'y a plus rien à craindre...

J'ai été merveilleusement bien dans tout le Finistère. L'évêque a voulu que je logeasse chez lui : il est tout pour nous ainsi que ceux qui l'environnent : il veut absolument un frère ou deux pour sa paroisse natale, au mois de septembre : les établissements de Morlaix et St. Pol

auront lieu, le 1er au mois de septembre, le 2e peut-être dans le mois d'Avril.

Nos frères se sont embarqués hier : ils doivent être aujourd'hui bien loin en mer : que Dieu les protège et les bénisse ! Le moment où je me suis séparé d'eux m'a été bien pénible...

Mille amitiés au bon Evain : je vous embrasse l'un et l'autre bien tendrement. Jean

Nous supposons, qu'une fois revenu à Ploërmel, l'abbé de la Mennais a souvent échangé sur cette « avancée missionnaire » qui a transformé complètement les perspectives éducatives de la mission de Jean-Marie de la Mennais, les a « soudés en amitié et en complicité » tous les deux, tout en donnant une ouverture audacieuse et durable à l'apostolat des frères eux-mêmes.

Le 24 octobre 1839, L'abbé de la Mennais « retrouve » le droit d'exercer son sacerdoce dans le diocèse des Côtes-du-Nord... après une année de « sanction ecclésiastique » que l'évêque Mgr de la Romagère a infligée à la communauté sacerdotale éducative de Dinan qui est restée fidèle à Jean-Marie de la Mennais.

Il est lui-même soulagé ; il en fait part, aussitôt, à son ami prêtre l'abbé Ruault qui avait suivi avec tristesse et en silence cette bien triste querelle de personnes... qui n'aurait jamais dû se durcir à ce point : tout le monde avait mis de la bonne volonté pour instituer un collège de plein exercice permettant à la population, y compris les séminaristes des Cordeliers, d'accéder à de belles études secondaires dans la sérénité. L'abbé de la Mennais en était fier, ainsi que toutes les autorités locales. Mais au dernier moment, l'évêque s'y **oppose formellement**. Mieux, il enlève les pouvoirs ecclésiastiques, sur le territoire de son diocèse, aux prêtres concernés et surtout à Jean-Marie de la Mennais, responsable selon lui de cette initiative destinée à « vider » le séminaire diocésain. Sanction lourde, humiliante prise sous le coup de la jalousie. Les prêtres sanctionnés supportent en silence. Les autorités locales restent proches des prêtres. Enfin, démarche expresse et courageuse du Conseiller Général, **Achille Duclésieux**, catholique convaincu et respecté, ami des La Mennais, qui a fondé à St-Ilan près de St-Brieuc, puis à Langonnet, une colonie agricole en faveur d'anciens détenus, et à ce titre s'est approché de Jean-Marie de la Mennais puis de l'abbé Maupied... Il se permet

d'intervenir auprès de l'évêque pour mettre fin au « scandale » inacceptable. Avec succès et sans publicité. Soulagement.

Trois documents : la première réaction de Jean-Marie de la Mennais auprès du vicaire général de St-Brieuc en novembre 1838, l'annonce de la « Bonne Nouvelle » à l'abbé Ruault le 28 octobre 1839, et le remerciement délicat, par écrit, de Jean-Marie de la Mennais à son ami Achille Duclésieux le 23 décembre 1839.

LETTRE 2476. À L'ABBÉ LE MÉE, VICAIRE GÉNÉRAL.

Ploërmel le 4 novembre 1838

Mon cher ami,

*Je vous remercie de tout mon cœur de votre bonne réponse. Après avoir relu l'ordonnance et y avoir réfléchi attentivement, je pense, comme vous, qu'il n'en résulte pas une suspense **a sacris**, pour les prêtres qui sont du diocèse, puisqu'ils n'ont pas besoin d'une permission spéciale pour célébrer la sainte messe dans le diocèse même : je crois donc que l'abbé Chevalier peut, tutà conscientia, continuer de la dire à Dinan, du moins jusqu'à nouvel ordre ...*

*Toutefois, pour ce qui me concerne, les choses ne sauraient rester long temps comme elles sont ; il est impossible que je conserve des établissements quelconques dans le diocèse, de frères ou de sœurs, et que je ne puisse pas les visiter : **c'est, pourtant, ce que Mgr m'a dit de vive voix, qu'il ne me permettait plus, après le 15 novembre, ni de dire la messe dans son diocèse, ni d'entendre en confession aucun de mes frères, aucun enfant de mes écoles.***

LETTRE 2657. À L'ABBÉ RUAULT. St. Brieuc le 24 octobre 1839

Mon cher ami,

*Je n'ai qu'un instant pour vous annoncer que Mgr vient de me rendre tous mes pouvoirs - idem pour l'abbé Chevalier. - On m'avait dit hier au soir qu'il désirait me voir : j'y ai été ce matin - et voilà le résultat - il n'y a pas eu d'explication, et tout s'est passé très cordialement : **c'est Achille Duclésieux qui a tout fait.***

Je vous embrasse l'un et l'autre bien tendrement. Jean

à Monsieur Ruault, chez les frères de l'Inst.n Xtienne à Ploërmel (Morbihan)

LETTRE 2686. À M. DUCLÉZIEUX. Ploërmel le 23 Xbre 1839

Mon cher Ami

Je suis bien en retard avec vous : mais, depuis que nous ne nous sommes vus à Saint-Illan, j'ai toujours été en route, excepté ces deux dernières semaines que j'ai consacrées aux retraites de mes petits enfants de Ploërmel et de Malestroit.... Je profite de cette occasion pour vous renouveler mes remerciements sincères du vif et si tendre intérêt que vous m'avez témoigné dans une circonstance pénible. Grâce à vous, le meilleur accord règne maintenant entre Mgr l'évêque de St. Brieuc et moi, et il s'en félicite lui-même. Mais des brouillons ont voulu troubler de nouveau cette heureuse paix, et ils ont fait insérer dans plusieurs journaux un article odieux et méchant contre moi : j'ai gardé le silence du mépris : un ecclésiastique du diocèse n'a pas été si patient, et vous avez pu lire la réponse qu'il a faite à ces calomnies, dans le numéro de L'Univers du 3 de ce mois.

Offrez, je vous prie, mes humbles respects à Madame Achille, et agréez la nouvelle assurance de l'attachement cordial que je vous ai voué depuis longtemps.

Ex toto corde tuus L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur Achille Duclézieux à Saint-Brieuc (Côtes du Nord)

4°/ en mode « Je vous confie une mission importante. Merci »

1834. Dissolution de la Congrégation de St-Pierre. Ce fut une affaire très douloureuse pour Jean-Marie de la Mennais.

Il a toujours veillé à « protéger » son ami l'abbé Ruault, qui lui est resté fidèle. Sans doute, ils devaient évoquer cet épisode ensemble. Mais l'abbé Jean n'a jamais voulu ni mêler, ni inquiéter son ami, avec les longues et fastidieuses démarches dont on lit les traces dans la Correspondance générale.

Une fois seulement, dans la correspondance au Père de la Mennais, l'abbé Ruault s'est permis de s'en mêler. Il rencontre deux prêtres, anciens de la Congrégation de St-Pierre. Ils échangent poliment ; au cours de leur conversation, l'abbé Ruault entend des reproches, ou plutôt des rancœurs de ces messieurs à l'encontre du Père de la Mennais : ils lui font reproche de tout vouloir régler à sa façon, ils pensent que le motif est intéressé : retirer, de ses tractations de liquidation, le maximum d'argent pour lui-même. Un troisième prêtre s'introduit dans l'entretien, n'ayant pas le même point de vue. L'abbé Ruault, avec son sens de l'écoute et son doigté, tente de dire calmement ce qu'il en sait... avec discrétion et en esprit d'apaisement. Et pour finir, il relate du mieux qu'il peut l'entretien à Jean-Marie de Mennais pour l'aider à conclure cette phase de tractations financières. Celui-ci apprécie sa franchise et son tact en cette affaire. Et pourtant Jean-Marie de la Mennais ne lui avait rien demandé. Dans les jours qui suivent, il saura comment mener la suite des tractations, sans allusion à ce qu'il vient d'apprendre, mais le cœur soulagé, car il avait intégré l'état d'esprit de ses correspondants. Il peut dire merci à son ami... qui, sans mission explicite, a su prendre sur lui pour écouter, entendre, et apaiser ce qui peut l'être. Ce courrier va l'aider à conclure une tractation à l'amiable.

Nous pouvons lire deux documents : d'abord la façon dont l'abbé Ruault relate son entretien, puis un extrait du courrier de Jean-Marie de la Mennais qui lui sait gré de sa délicate intervention.

APPENDICE 49. ABBÉ RUAULT À J.-M. DE LA MENNAIS.

Ploërmel, le 27 mars 1835.

Mon très cher Père,

Je commence à craindre que vous n'ayez pas reçu ma dépêche de dimanche dernier, surtout à cause de la feuille de route du frère Symphorien, dans laquelle elle était renfermée. Votre premier soin a dû être d'écrire au préfet d'Ille-et-Vilaine et à Pipriac, s'il en était besoin, et votre second de nous tirer d'inquiétude, si vous avez pu trouver un moment pour cela ; je m'attends donc à un petit mot de vous, avant que celle-ci arrive sous vos yeux. Je ne me rappelle pas bien le jour où vous quitterez St-Brieuc, non plus que la suite de votre itinéraire.

*Ma correspondance avec Rennes a continué ; la lettre qui m'occupait au moment de votre départ a amené une réponse à laquelle j'ai riposté hier par Monsieur **l'abbé Botrel** qui est venu prêcher une profession à la Communauté. J'ai eu avec lui un **entretien d'environ une heure** ; presque dès le début, on a parlé de la grande affaire, et je me suis aperçu qu'il avait ordre d'en parler. En deux mots, c'est le mémoire, c'est l'argent du diocèse qui tient toujours au cœur. C'est la ruine de la Congrégation que veut consommer Monsieur de La Mennais. On croit toujours que vous voulez tout prendre ce qui est en dehors de Rennes et de St-Méen, laissant à la charge de nos ci-devant les apports des leurs. Monsieur Botrel a compris et trouvé justes et raisonnables vos prétentions, d'après l'exposé que je lui ai fait. – Je lui ai dit que je croyais bien, d'après ce que j'avais entendu dire que, moyennant quelques sacrifices, vous pourriez vous contenter pour votre compte particulier de Malestroit et des 16000 francs de Fougères, et que la maison rue de Paris suffirait à elle seule pour couvrir tous les autres apports, sans toucher du bout du doigt au mobilier de Malestroit et de St-Méen ; et qu'enfin nous ne demandions de notre côté que ce qu'ils prétendent bien du leur, la rentrée de nos apports. La question réduite ainsi à sa plus simple expression lui a paru toute naturelle et fort juste ; et il ne pense pas qu'on la comprenne ainsi à Rennes.*

L'abbé Oléron qui se trouvait avec moi est fort content de notre entrevue. Il revenait quelquefois sur les fonds du diocèse ; mais nous lui avons dit finalement que si les 15000 francs en question n'avaient pas été de Rennes à Malestroit, St-Méen eût été obligé de les fournir ; ainsi, cette dernière maison s'est enrichie d'autant ; - ou bien si vous les aviez fournis

vous-même, votre apport serait aujourd'hui grossi de la même somme. Notre abbé a encore compris cela, et n'y a pas vu d'obstacle à la conclusion. Et puis, par-ci par-là, il nous a lâchés à demi quelques demi-mots bien mystérieux sur ce que notre position à nous avait de fâcheux, comme ça en opposition, en contestation avec notre Évêque, que ça ne pouvait pas durer. Nous avons répondu facilement à tout cela.

Voilà à peu près le résumé de notre entretien. Ne me suis-je point trop avancé ? Vous me le direz, notre Très Cher Père. Je ne le crois pas, je pense au contraire que ceci vous prépare les voies.

L'abbé Bouteloup, qui avait été invité pour la cérémonie, a eu aussi son entrevue à part : il s'est particulièrement attaché à faire ressortir les mauvais procédés de nos chers ci-devant, envers vous surtout ; il a fait remarquer que si la question d'un procès a été agitée, ce n'est pas vous qui l'avez mise en avant, et que vous n'avez fait que vous y préparer si on vous y forçait. Du reste, à peu près comme je viens de vous le dire pour le mémoire. Mais une chose que nous avons remarquée les uns comme les autres, c'est que l'Évêque compte sur vous avant Pâques, et vous attend avec une sorte d'impatience.

On a calculé d'après votre lettre qu'on vous verrait dans la semaine sainte. Nous croyons qu'à moins d'impossibilité, ou de grandes difficultés, vous ne feriez point mal de passer par Rennes en vous en revenant, dussiez-vous n'y passer qu'un jour, quitte à retourner dans la semaine de Pâques pour terminer. Ces malheureuses affaires paraissent peser bien dur sur la tête de l'Évêque ; et il pourra vous savoir gré de l'en soulager le plus tôt possible. Voyez.

L'heure me talonne. Nous vous embrassons tous, notre Très Cher Père.

Votre tout dévoué fils

Ruault

À Monsieur l'abbé Jean-Marie de La Mennais

Maison des Frères de l'Instruction Xtienne À Guingamp (Côtes-du-Nord)

LETTRE 1849. À L'ABBÉ RUAULT.

Lannion le 1er avril 1835

Cher ami

Je suis parti de Guingamp sans pouvoir trouver un instant pour vous écrire, et je ne le fais encore qu'à la hâte en arrivant ici. –

Plus je relis votre dernière lettre (car je l'ai lue trois fois) plus elle me fait de plaisir : ce que vous avez dit est à merveille, et je suis curieux de connaître la correspondance originale : mais, il est difficile d'expliquer comment à Rennes on a pu si peu comprendre la grande affaire qui excite tant de plaintes, tant d'inquiétudes et tant de bruits. Il y a là-dedans quelque chose de prodigieux : les explications que vous avez données m'aideront beaucoup à en finir moins mal que nous pouvions le craindre : la peur sera mon auxiliaire dans cette espèce de combat, et la gloire du triomphe lui sera bien plutôt due qu'à la raison. Je le répète, tout cela est merveilleux. Mille choses tendres à chacun et à tous

Totus tuus in Xto Jean

à Monsieur Monsieur Ruault, chez les frères, à Ploërmel (Morbihan)

- **Très vite, Jean-Marie de la Mennais souhaite que son ami l'abbé Ruault reprenne son costume de « directeur d'établissement à Malestroit... puis à Ploërmel.**

M. de la Mennais, depuis ses premières installations d'écoles primaires, a souhaité d'offrir étendre un enseignement plus poussé aux enfants. Son désir est de créer une école primaire supérieure – institution qui est devenue, longtemps après, le C.E.G. que nous avons connu nous-mêmes avant la réforme Haby des années 1970 – adossée à une école primaire et permettant aux jeunes de se préparer à un métier avec un socle suffisant de connaissances pratiques et d'obtenir le niveau du Brevet. Pour mettre ce souhait en équation administrative, il fallait disposer d'un directeur muni de capacité académique et titulaire du diplôme de maître de pension. L'abbé Jean-Marie a tout tenté dès 1836 pour doter **Dinan** d'une telle école, avec l'appui du M. Querret ; il fait de même à **St-Servan** avec l'appui de l'abbé Maupied ; il tente la même chose du côté de **Malestroit** avec la complicité de l'abbé Ruault. Et il demande à chaque fois que les autorités académiques, en passant par les autorités locales et en remontant si besoin aux instances ministérielles, accordent au directeur présumé le diplôme de « maître de pension ».

1. MALESTROIT, OUVERTURE SOUS LA LOI GUIZOT.

Dès la prise de fonction de M. Guizot en 1833, la question de telles implantations est exposée avec clarté et confiance. Enhardi par l'accueil du Ministre, Jean-Marie de la Mennais lui envoie une lettre plus explicite le 15 septembre 1836 dont voici un extrait significatif :

LETTRE 2094. AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ploërmel le 15 septembre 1836.

Monsieur le Ministre,

Ayant apprécié dès l'origine, les avantages que peuvent offrir les écoles primaires supérieures, j'ai eu le désir d'en fonder, au moins deux, en Bretagne, mais, avant de mettre la main à l'œuvre, j'ai voulu voir quel serait le succès de celles qui devaient être établies prochainement en vertu de la loi : or, je n'ai pas tardé à reconnaître que ces écoles étaient absolument nulles, et qu'elles le seraient toujours si l'on ne remédiait aux vices nombreux de leur organisation primitive : j'ai donc cherché à faire mieux qu'on n'avait fait, et je n'ai pas désespéré d'arriver au but en prenant une autre voie que celle qu'on a d'abord suivie.

(...) D'après ces idées, j'ai ouvert une école du premier degré à Dinan, au mois d'octobre 1835 ;(...)

Ce premier essai, quoiqu'encore incomplet, m'a encouragé, et je me suis empressé de fonder un autre établissement du même genre dans le Morbihan. J'ai donc placé à Malestroit un professeur breveté du 1er degré, il y a environ trois mois, et j'ai annoncé qu'il donnerait des leçons à ceux qui viendraient suivre ses cours. (...):

*Monsieur le maire de Malestroit, homme excellent sous tous rapports, et qui désire les progrès de l'instruction avec la même ardeur que moi, m'a donné le conseil de composer, en quelque sorte, avec les préjugés du pays, persuadé qu'on chercherait vainement à en triompher, en les attaquant ouvertement et brusquement. **Nous nous sommes donc réunis pour prier M. Ruault, ancien principal du collège de Dol, bachelier ès-lettres, retiré depuis longtemps de l'instruction publique, qui demeure chez moi, et qui est maintenant en instance pour obtenir sa retraite, pour le prier, dis-je, non pas d'y renoncer, mais de solliciter un diplôme de maître de pension : M. Ruault y a consenti (...): avec son***

concours, nous sommes certains, autant qu'on peut l'être en pareil cas, de former à Malestroit, une école primaire supérieure qui pourra devenir un peu plus tard ce qu'est celle de Dinan : sans cela il faudra y renoncer, et je n'y renoncerais, pourtant, qu'avec un vif regret.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, Votre très humble et très obéissant serviteur. L'ab. J. M. de la Mennais

Il devra s'en expliquer auprès de l'évêque, Mgr de Lesquen.

LETTRE 2204. À MGR DE LESQUEN.

Ploërmel le 31 mars 1837

La vérité est, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire qu'alarmé de la loi nouvelle, j'ai voulu la prévenir, en fondant d'avance à Malestroit une humble école de latin, ce que je n'aurais pu faire plus tard, puisqu'après la publication de la loi, il faudra remplir toutes les formalités que cette loi prescrit, ce qui serait pour moi, comme pour tout le monde, d'une difficulté extrême. Pour le salut de mes petits enfants, je tenais donc beaucoup à leur préparer un asile, où ils pussent au moins commencer leurs études sous la direction du bon M. Ruault

Finale­ment M. Ruault est autorisé à ouvrir un Pensionnat latin à Malestroit... qui ouvrira le 18 avril. Dans un « état » rédigé par l'abbé Ruault, qui avoue ne pas résider sur Malestroit, l'école compte 21 élèves, 15 pensionnaires et 6 externes »

Pendant le 21 décembre 1841, le recteur d'Académie constate que le titulaire ne réside pas sur place, il en prend acte et engage une procédure de « destitution ».

L'abbé de la Mennais en réfère à son ami, M. Rendu, membre du Conseil Royal et ainsi qu'au ministre, qui n'est plus M Guizot mais M. Villemain :

LETTRE 3052. AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Ploërmel, le 12 mars 1842.

Monsieur le Ministre,

Le 5 de ce mois, le Conseil royal a décidé que le pensionnat de Malestroit, dirigé par M. l'abbé Ruault, serait fermé, parce que M. Ruault

réside habituellement à Ploërmel (où il me rend d'immenses services) et que celui qui le représente à Malestroit n'a pas le titre universitaire.

M. l'abbé Ruault, dans le mémoire qu'il a adressé au Conseil académique de Rennes, il y a déjà quelque temps, et dont sans doute vous avez connaissance, a parfaitement expliqué sa position, qu'il n'a d'ailleurs jamais dissimulée, puisqu'il en avait même instruit M. Legrand, Recteur de l'académie, dès l'origine de l'établissement, en 1837, sans que, depuis ce temps-là, on l'ait mis légalement en demeure de faire cesser cet état de chose.

Mais, enfin, il y a aujourd'hui jugement contre lui, et je ne viens point vous demander de conserver à ce digne ecclésiastique un titre que le Conseil royal lui retire : l'unique objet de ma lettre est d'obtenir de vous le délai nécessaire pour que le pensionnat de Malestroit soit régularisé, dans le sens le plus strict du mot, ce qui heureusement est très facile, puisque M. l'abbé Julien Houët qui remplit les fonctions de professeur et de Sous-Directeur dans cette maison, est bachelier ès-lettres, et réunit toutes les qualités nécessaires pour la bien gouverner.

Si, comme je l'espère, vous voulez bien le permettre, M. Houët adressera immédiatement les pièces à M. le Recteur de l'Académie, et, par ce moyen, on évitera de contrister quarante familles, qui seraient frappées de la manière la plus douloureuse si on leur rendait au milieu de l'année leurs enfants, dont les études seraient tout à coup et violemment interrompues. La pensée de voir ces pauvres et si chers enfants dispersés soudainement me brise l'âme, et je suis persuadé qu'elle ne peut être la vôtre.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, Votre très humble et très obéissant serviteur, L'ab. J. M. de la Mennais

Jean-Marie de la Mennais, comme à son habitude, ne « lâche » rien. Début 1842 il obtient un rendez-vous à M Rendu, puis au ministre Villemain, Jean-Marie écrit de Paris à son ami l'abbé Ruault le petit mot suivant :

LETTRE 3069. À L'ABBÉ RUAULT. Paris le 21avril 1842

Mon cher ami

(...) M. Rendu m'a dit qu'après en avoir conféré avec le chef de bureau, il ne prévoyait aucune difficulté pour que Houët vous succédât à

Malestroit. Les pièces, adressées au Ministre, ont été renvoyées au Recteur de l'académie, et on attend ses renseignements : je n'ai point dissimulé son hostilité personnelle contre moi, et j'ai bien l'intention de revenir là-dessus, quand je reverrai M. Rendu, après avoir vu le Ministre, à qui j'ai demandé hier une audience.

Suite LETTRE 3071. À L'ABBÉ RUAULT. Paris le 25 avril 1842

*Mon cher ami. Je sors de chez le ministre de l'Instruction publique - réception charmante, parfaite : invitation d'y retourner avant mon départ. - Il sera enjoint au Recteur de l'académie de notifier aux préfets la décision concernant les lettres d'exeat - vif mécontentement de la conduite tenue par le Recteur dans toute cette affaire. ... **Le Ministre a pris de sa main une note sur Malestroit, et le brevet de Houët sera expédié, nonobstant les oppositions que le Recteur de l'Académie pourrait mettre : on voit clairement qu'il y a de sa part inimitié personnelle contre moi.** - l'arrêté du Comité de Morlaix sera cassé, &c., &c. - Je vous quitte pour aller enfin au ministère de la Marine.*

Malheureusement, en mai 1844, le Pensionnat latin de Malestroit est fermé. L'abbé Julien Houët quitte Malestroit pour rejoindre Oullins. L'abbé de la Mennais en prend acte. Il écrit un mot à son ami l'abbé Ruault le 26 juillet 1844 : « *La lettre du ministre me fait grand plaisir : mais, **c'est à Malestroit que je voudrais recommencer, avec d'autres hommes.** Je ne suis donc pas fâché de la dissolution, quoique je regrette qu'on n'ait pas laissé l'espoir d'un retour aux écoliers : s'il n'était pas trop tard, on pourrait faire entendre aux familles que rien ne sera absolument arrêté avant le mois de septembre : l'embarras est de savoir maintenant comment donner cet avis ; faites ce que vous jugerez sage et prudent : mais, tenez pour certain que je veux du nouveau.* » (Lettre n° 3496)

2. PLOËRMEL, OUVERTURE SOUS LA LOI FALLOUX

Jean-Marie de la Mennais rebondit à l'occasion de l'arrivée du comte de FALLOUX au ministère de l'Instruction publique et précisément, de l'adoption de la Loi Falloux du 15 mars 1850 pour laquelle il a été consulté. Il a l'opportunité de créer une école secondaire à Ploërmel, ce sera le Cours St-Stanislas, dont il confie d'emblée la direction à l'abbé Ruault.

Celui-ci, au nom du Supérieur entreprend les démarches administratives pour « ouvrir » cet établissement. Cela ne va pas sans mal. M. de Falloux vient de démissionner. Cinq nouveaux ministres se succèdent jusqu'à la nomination de M. Fortoul, en décembre 1851, qui reste en poste jusqu'en 1856.

APPENDICE 203. RECTEUR D'ACADÉMIE DU MORBIHAN Á M. DE LA MENNAIS (En-tête) : Académie départementale du Morbihan.

Vannes le 6 janvier 1853

Monsieur le Supérieur Général,

Conformément à ce dont nous sommes convenus, je viens vous rappeler les points que nous avons traités dans notre conférence du 30 décembre dernier...

*M. l'abbé Ruault m'avait adressé une déclaration d'ouverture d'un établissement d'instruction secondaire libre annexé à votre maison de Ploërmel. En réponse, je lui avais indiqué les formalités à remplir aux termes de l'art. 60 de la loi du 15 mars 1850. Aucune pièce n'étant venue appuyer la déclaration, j'ai dû croire et j'ai cru, que le projet était abandonné ou ajourné ; que l'on se bornait à donner l'instruction à quelques élèves latinistes, par une interprétation de l'art. 66 de la loi, dernier §, erronée selon moi, mais dont je me réservais de discuter la valeur avec vous. Ce n'est pas sans un sentiment de pénible surprise que j'ai appris, dans votre dernière conversation, que la pensée de M. l'abbé Ruault avait reçu sa pleine et entière exécution : **il y a dans ce fait une contravention prévue par l'article 66 déjà cité ; il importe de la faire cesser le plus tôt possible.** J'engage donc M. l'abbé Ruault à renouveler immédiatement sa Déclaration conformément aux dispositions des articles 60 et 27 de la loi et à y joindre cette fois les pièces exigées, notamment un plan du local donnant les dimensions des classes et des*

salles d'études, des dortoirs et réfectoires consacrés à l'établissement secondaire, et l'indication de l'objet de l'enseignement.

Vous m'avez dit, Monsieur le Supérieur Général, que le diplôme de bachelier avait été égaré dans les bureaux de l'académie de Rennes, mais que M. Ruault produirait un document authentique portant mention de ce diplôme. Je pourrai me contenter du document, en attendant qu'un duplicata ait été fourni par M. le Recteur d'Ille-et-Vilaine.

Le certificat de stage est délivré par le conseil académique sur le vu d'attestations sur papier timbré et légalisées, émanant des chefs des établissements secondaires publics ou libres dans lesquels le postulant a rempli pendant cinq ans au moins les fonctions de professeur ou de surveillant. En cas de décès, d'absence ou d'empêchement du chef de l'établissement l'attestation peut être suppléée par un acte de notoriété publique. Si les cinq ans d'exercice ne peuvent pas être prouvés, le conseil se prêtera bien volontiers, je n'en doute pas, à solliciter une dispense de stage (Loi art. 60), et comme il se réunit mercredi prochain 12 janvier, il serait bon que le dossier me parvînt avant cette époque....

Je dois insister d'autant plus fortement sur le retour à la légalité, Monsieur le Supérieur général, que des instructions récentes de M. le ministre de l'Instruction publique (du 6 décembre dernier) me recommandent de la manière la plus formelle de faire appliquer aux contrevenants les dispositions pénales de la loi du 15 mars 1850.

Agréez, Monsieur le Supérieur Général, l'assurance de ma profonde vénération et l'expression de mon respectueux attachement

Le Recteur de l'Académie du Morbihan

J. A. de Kergaradec

À Monsieur le Supérieur général de l'Institut des frères de l'Instruction chrétienne à Ploërmel.

L'école secondaire fut ainsi ouverte, avant l'arrêté officiel de légalisation du dossier d'ouverture, ce qui explique que les autorités académiques se permettent d'en faire la remarque au Père de la Mennais.

En consultant les Archives départementales de Vannes dans le chapitre « Exposé général de la situation de l'enseignement dans le Morbihan », on lit :

Année 52-53 : M. l'abbé de La Mennais a fondé récemment à Ploërmel une école secondaire qui compte 39 élèves dont 35 externes. L'enseignement s'y étend jusqu'à la 4^e inclusivement (Août 53) ».

Année 53-54 : « L'établissement dirigé par M. Ruault compte 56 élèves et 6 internes qui y suivent les cours jusqu'à la 3^e inclusivement.

L'abbé Ruault a donc « ouvert » l'établissement. En réalité, le Cours St-Stanislas fut dirigé effectivement par l'abbé Guilloux jusqu'à son départ pour Haïti.

Épilogue : Pour sa part, l'abbé Ruault se fait silencieux, sa santé n'est pas bonne, il rend service malgré tout. De son côté, l'abbé Jean-Marie de la Mennais, malgré les séquelles de son grave accident de santé de 1847, manifeste encore une grande activité épistolaire, quoique sa main à demi paralysée lui occasionne une grande gêne à tenir la plume. Il s'entoure désormais d'un groupe de frères qu'il appelle « son ministère ».

Comme Jean-Marie de la Mennais garde la résidence et ne voyage que très peu, l'activité épistolaire de l'abbé Ruault prend naturellement fin. Ainsi, les deux vieillards complices soulagés, peuvent deviser ensemble en se promenant doucement dans la propriété de la Maison-Mère, évoquer leurs souvenirs, et partager leur sagesse.

5°/ en mode « prenons soin des frères »

Dans la plupart des lettres échangées entre Jean-Marie de la Mennais et l'abbé Ruault, l'un et l'autre sont animés du désir de servir : les courriers sont en mode « prenons soin des frères qui nous sont confiés »

Dans les échanges épistolaires entre les deux prêtres, il est très impressionnant de constater le nombre de fois où il est question des « frères » eux-mêmes. L'abbé de la Mennais les connaissait tous : il les avait accueillis, il s'assurait de leur formation initiale, il leur donnait leur affectation ; au besoin, il les changeait d'endroit selon les besoins ou les nécessités. Il recevait leur courrier de façon régulière. Il leur répondait. On s'aperçoit qu'il est au courant de tout ce qui touche chacun. De son côté, l'abbé Ruault, résidant à la Maison-Mère, vivait au milieu des jeunes frères, il partageait avec Jean-Marie le souci de chacun. Il vivait en direct l'évolution de la Congrégation, il voyait leur nombre augmenter, il savait aussi que des défections inévitables se produisaient. Question : comme faisaient-ils, tous les deux, pour se tenir à jour, des placements de chacun dans leur école ? Ils ne disposaient pas de tableur, ni de documents internet, ni d'imprimante laser. Ils devaient s'organiser pour retenir, écrire ... En particulier l'abbé Ruault a certainement dû être bluffé par la mémoire de Jean-Marie de la Mennais lorsqu'il s'absentait de Ploërmel !

Il n'en demeure pas moins que lorsque Jean-Marie de la Mennais était absent, la charge de « prendre soin des frères » sur place et aussi de ceux qui écrivaient à la Maison-Mère, incombe à l'abbé Ruault. Comme ils étaient en phase l'un et l'autre, l'abbé Ruault transmettait fidèlement les situations à éclaircir.

Une illustration... pendant le mois de juillet 1844... pendant laquelle l'abbé de la Mennais visite ses écoles des Côtes-du-Nord et du Finistère.

En introduisant ce petit catalogue, retenons ce que l'abbé de la Mennais a écrit en février 1842, au jeune abbé Evain, qui vient d'arriver aux Antilles, après avoir été associé à l'abbé Ruault en tant qu'aumônier de la Maison-Mère : son attitude doit se caler, en tous points, sur celle de l'abbé Ruault à Ploërmel. L'abbé de la Mennais sait que certains esprits sont montés contre le frère Ambroise : il saura un peu plus tard que

l'attitude de l'abbé Evain n'y est point étrangère, loin de là. Pour l'heure, il lui donne un conseil de sagesse :

*« Je me borne donc à ajouter, pour me résumer en peu de mots, que votre position en Amérique **doit être absolument semblable à celle de M. Ruault à Ploërmel : M. Ruault n'a aucun autre titre que le titre d'aumônier des frères, mais il a plus d'autorité que personne, parce qu'il a la confiance de tout le monde : son influence est d'autant plus grande qu'elle est en quelque sorte inaperçue et que jamais il n'intervient d'une manière directe et par voie de commandement, dans nos petites tracasseries de communauté : vous en avez été témoin pendant de longues années** » (Lettre n° 3025 du 6 février 1842).*

J'ai choisi de fixer l'attention sur l'année 1844, et plus précisément sur le mois de juillet, pendant lequel Jean-Marie de la Mennais visite ses écoles des Côtes-du-Nord et du Finistère. Les courriers qu'il adresse à l'abbé Ruault sont postés de St-Pol-de-Léon, de Morlaix, de Tréguier, de Plouha et de St-Brieuc. Sur cette période, vont s'entrecroiser huit lettres de Jean-Marie de la Mennais et deux longues lettres de l'abbé Ruault. Dans l'ensemble de ces lettres, 35 frères sont nommés. À chaque fois, informations et mises en œuvre. Dans un premier temps, il s'agit de situations particulières essentiellement des demandes de congés familiaux avant ou après la retraite annuelle. Ensuite, on donne des nouvelles des santés. Un frère va quitter la congrégation, pendant qu'un autre revient. On évoque l'accueil de trois jeunes créoles. Il est évoqué plusieurs candidatures pour notre maison. Entre parenthèses, l'abbé signale que pour certains cas, il est préférable que la réponse vienne par l'intermédiaire du frère Hyppolite.

Il est question de **demandes de congés familiaux** pour un bon nombre de frères : les décisions de l'abbé de la Mennais sont au coup par coup :

« Je ne puis lui permettre d'aller chez lui cette année-ci, puisqu'il y a été l'année dernière » ... pour fr. André, fr. Arcade, fr. Artémon.

« Ce frère, ayant vu son père plusieurs fois dans l'année, n'a aucune raison pour aller chez lui pendant les vacances »

« Pas de congés familiaux, venez directement à Ploërmel, pour la retraite »

« Dites à fr. Anaclet qu'il peut aller voir sa mère, mais il faut qu'il parte assez tôt pour revenir à Ploërmel avec les frères de Moncontour »

« Je permets au fr. Christophe de passer par Rennes voir son oncle en venant à la retraite, mais qu'il ne s'y arrête pas plus de deux ou trois jours et qu'il s'arrange de manière à arriver à Ploërmel la veille de l'Assomption au plus tard » ... idem pour le frère Landry pour aller voir son père.... Ainsi pour le frère Césaire, le frère olivier, et le frère Gatien... L'abbé Ruault reparle du frère Césaire... l'abbé de la Mennais accorde le congé et lui demande de revenir par Vannes

« Je verrai les frères Albert et Théodose moi-même dans le courant de la semaine prochaine »

« Je réglerai à Dinan la demande du fr. Just Marie et celle du fr. Albéric ».

« Il paraît qu'on n'a pas donné avis au fr. Philogone du jour où partira notre grande voiture de Pontivy »

Il est aussi question d'« organiser » l'acheminement des frères pour venir à **la retraite annuelle**. Les consignes se précisent. L'abbé Ruault signale que la petite voiture a 6 places, voire 8, et elle partira pour Loudéac, le même jour que le grand omnibus, le dimanche 11 août au soir. Quelle organisation !

Il est question **de la santé** de trois frères malades.

« Je suis content que le frère Gervais est (sic) en pleine convalescence, recommandez lui de ma part de se ménager » ... réponse de l'abbé Ruault (15 juillet): « il va de mieux en mieux »... puis le 24 juillet « le frère Gervais se promène dans l'enclos et ses forces reviennent peu à peu. Il n'est pas encore trop riche en bonne mine »

« Je suis consterné de la maladie du frère Didyme... » [fr. Didyme Loiseau, originaire de Pontchâteau, est entré à Ploërmel à 18 ans, en 1838 ; après sa maladie en 1844, il se remettra, prononcera ses vœux perpétuels en 1853, et décèdera à Ploërmel en 1889]

On apprend à l'abbé la maladie du frère Macaire PASCO, originaire de Plussulien. Réaction de l'abbé de la Mennais « Dites-lui pour moi mille choses paternelles » puis le même jour – les courriers vont se croiser – l'abbé Ruault lui fait part de sa mort le 14 juillet 1844 et de son

inhumation le jour même... ... Réaction immédiate de l'abbé Jean-Marie de la Mennais : « *La belle et sainte mort que celle de notre bon frère Macaire. Quand je le vis le jour de mon départ, je m'attendais bien à ne plus le trouver vivant à mon retour ; mais je le crois bien heureux. Il faudra prévenir sa famille de sa mort, et de l'existence de son testament : M. Rialan dira quelles sont les formalités à remplir pour ce qui nous concerne* » ...

- Frère Ange-Marie sans doute parti on ne sait où, **est revenu**, tandis qu'un autre **s'apprête à quitter** la communauté pour entrer dans un monastère : « *Je suis fort aise que le frère Ange-Marie soit revenu. Dites-le-lui* » ... « *J'écris au fr. Athanase ; mais je pense bien que ma lettre ne l'arrêtera pas et qu'il s'en ira à la Trappe...* »

Bien évidemment, lorsque l'abbé Ruault reçoit le 15 juin 1844 des nouvelles de l'ex-abbé Evain : « *il serait décédé* » ... il en fait part à l'abbé de la Mennais.

- Bien sûr, on évoque l'arrivée des trois jeunes créoles, ayant un projet de sacerdoce, en provenance du Sénégal. Ils sont annoncés à Brest ; le supérieur des Spiritains ne peut les recevoir, vu leur peu d'instruction ; le préfet Maritime les dirige vers Dinan : demande est faite à Jean-Marie de la Mennais afin qu'ils puissent rejoindre le séminaire au plus vite. Que faire en attendant ? Pourquoi ne pas les recevoir à Ploërmel ? L'abbé de la Mennais ajoute une pointe d'humour... « S'ils arrivent pendant la retraite, cela produira un bon effet ».
- Plusieurs jeunes sont annoncés, comme **candidats à notre Maison-Mère**, venant de la part de frère Victrice, frère Thadée, ou de la part du recteur de St-Gonnery.
- Enfin, on se donne des nouvelles de **l'abbé Guilloux**, notre second aumônier, qui est parti passer quelque temps chez les Spiritains. Le Père de la Mennais malicieusement espère, le 15 juillet : « *qu'il se convertisse chez les bons pères, nous verrons bien* » ... le 25 juillet, il lui prépare un joli cadeau ; « *quand je le lui donnerai, il faudra fermer la fenêtre, car mon cadeau a des ailes* »

- Dernier souci communautaire : l'abbé de la Mennais demande le 15 juillet « que l'on fasse faire **une certaine quantité de boules**, afin que l'on puisse jouer dans le bois et dans la récréation dans les jours qui précèdent la retraite... »

Ceci démontre que les deux prêtres sont complices, ils s'entendent à merveille et s'épaulent avec délicatesse et respect. Nous restons impressionnés par la précision des courriers, et la « mémoire » du Père de la Mennais en ce qui concerne les jeunes frères qui sont tous des jeunes qu'il a reçus et accueillis et dont il prend soin de la belle façon. L'abbé Ruault est animé des mêmes sentiments et développe la même attention. Il se donne sans compter à sa mission.

Au début de l'année 1847, l'abbé de la Mennais se rend compte que l'abbé Ruault s'épuise à la tâche. Il conseille avec délicatesse au frère Joseph-Marie Havard, de veiller avec fr. Hippolyte, à soulager le bon M. Ruault, au moins dans les courriers aux frères.

*

Une illustration particulière : **les relations de l'abbé Ruault et de l'abbé de la Mennais avec fr. Ambroise**. Directeur principal dans les Antilles, le frère Ambroise correspond régulièrement avec les ministères. Ses rapports, qu'il transmet au préalable à Ploërmel, sont à lire, relire et corriger avant leur envoi à Paris. Confiance et conseils.

Fr. Ambroise LE HAIGET est un personnage. Né à Baud en 1795, il entre à 23 ans au Noviciat du Père Deshayes à Auray. Il exercera à Moncontour. Jean-Marie de la Mennais lui confiera en 1823, la direction de l'école de Tréguier, il y exercera pendant 17 ans. En 1840, il est nommé Directeur Général des Frères aux Antilles. Il souffrira en particulier du comportement de l'abbé Evain. Malgré cette épreuve, c'est un homme de cœur, un homme de lettres (il écrira beaucoup, y compris au ministre des Colonies à la demande du Père de la Mennais) ; c'est un saint avec sa générosité et son dévouement sans faille ni état d'âme, mais aussi avec ses faiblesses et l'aspérité de son tempérament. C'est surtout en cette période (1842-1852) qu'il sera en contact régulier avec

l'abbé Ruault. Il rentre en France en 1852. L'abbé de la Mennais le garde auprès de lui, comme homme de confiance. Il le désigne en secret parmi les 5 frères qui auront à « gérer » la Congrégation après sa mort. Il décède le 2 juin 1857 : il avait 62 ans.

Quelques traces de cette complicité de confiance dans les nombreux courriers écrits par Jean-Marie de la Mennais.

Voici tout d'abord les courriers qui ont été échangés dans les deux années 1841 et 1842

LETTRE 2879. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

D. S. Ploërmel, le 20 mars 1841

Mon très cher frère,

J'ai appris avec bien du plaisir votre heureuse arrivée aux Antilles, et j'ai lu avec le plus vif intérêt les détails que vous me donnez sur votre voyage : j'ai été particulièrement très joyeux d'apprendre combien les frères l'ont été eux-mêmes de vous voir, et combien ils se sont montré empressés de suivre, en tout, vos conseils : si quelques abus se sont introduits, ils vont sans doute disparaître, et chacun va s'efforcer de renouveler en soi l'esprit religieux : voici quelques points auxquels je vous recommande de tenir essentiellement.

(...) Vous ferez un rapport au Ministre, comme il vous l'a recommandé dans la lettre qui vous sert de commission ; mais vous me l'enverrez pour que je le lui fasse passer, afin que j'y ajoute des observations, s'il y a lieu. - Insistez dans ce rapport sur la nécessité d'un nouveau renfort de frères, car, je crains qu'au mois de septembre le Ministre ne destine pour d'autres Colonies la plupart de ceux que je pourrai fournir : déjà, il en demande trois pour le Sénégal, et je les lui ai promis...

Tous nos frères, et M. Ruault, et M. Evain vous disent mille choses tendres : ne croyez pas qu'on vous oublie : nous pensons souvent à vous, et nous en parlons pour ainsi dire à chaque instant.

Adieu, mon bon frère Ambroise : plus que jamais je me félicite de vous avoir chargé de la belle mission que vous remplissez, parce que je vois clairement que Dieu vous y appelait.

Je suis avec l'attachement le plus cordial, mon cher enfant, votre tout dévoué et très affectionné père.

L'ab. J. M. de la Mennais

LETTRE 2953. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

D. S. Ploërmel le 7 septembre 1841

Mon très cher frère,

*... Je suis surpris que dans votre lettre à **M. Ruault** vous ne parliez pas de celle que je vous ai écrite de Paris à la fin de juin, après avoir vu le Ministre : cependant, je remarque qu'il n'y a qu'un mois de différence entre la date de la mienne et celle de la vôtre : je pense que ces deux lettres se sont croisées.*

*Une partie des explications que je voulois avoir se trouve **dans votre lettre à M. Ruault en date du 24 Juillet, que nous recevons à l'instant.** Soyez tranquille là-dessus. - Ainsi que moi, il remarque avec peine, qu'il y a dans votre langage quelque chose d'exalté et d'amer. - Calmez-vous donc, mon cher enfant, et ne vous tourmentez pas de la sorte : vous devez savoir aujourd'hui qu'avec le temps tout s'éclaircit, tout se fait : mais, il faut de la patience, de la résignation, et du sang-froid.*

L'ab. J. M. de la Mennais

LETTRE 3098. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

D. S. Lannion le 17 juin 1842

Mon très cher frère,

Je suis venu à Lannion pour y donner une retraite chez les dames de Cré'Havel, et voilà que j'y reçois une lettre dans laquelle M. Ruault me fait l'analyse de la dernière lettre que vous m'avez adressée à Ploërmel,

L'ab. J. M. de la Mennais

À partir du 15 juillet 1842, Jean-Marie rassure le frère Ambroise au sujet de ce que les « manigances » de l'abbé Évain ont été démasquées, un an après son arrivée aux Antilles. Il lui demande en outre d'être délicat envers fr. Henri-Marie, le papa de l'abbé Evain : entré dans la Congrégation en 1840 : il est actuellement aux Antilles.

LETTRE 3106. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

D. S. Ploërmel le 15 juillet 1842

Mon très cher frère,

Je suis instruit des tristes événements de Fort-Royal, et de tout ce qu'on a fait pour tromper nos pauvres frères et les soulever contre vous. - Je vous réitère l'ordre de rester à votre poste, quelque chose que l'on fasse pour vous obliger à le quitter : il est possible que l'on ait cherché à prévenir M. le Gouverneur, et à vous noircir à ses yeux ; du moins, on s'en vante, avec audace, dans une lettre adressée mystérieusement en Bretagne ; mais, la Providence a permis que cette lettre ait été déposée entre mes mains, par celui même à qui elle a été écrite : ainsi, l'odieuse trame est dévoilée. Je vous autorise à montrer ma lettre à M. le Gouverneur si cela est nécessaire, et à lui dire que je vais m'entendre avec M. le ministre de la Marine pour remédier au mal, le plus efficacement et le plus promptement possible.

Ne vous découragez point ; soyez calme dans toutes vos démarches, et doux dans toutes vos paroles, quels que soient les torts qu'on ait envers vous : sachez souffrir en chrétien.

L'ab. J. M. de la Mennais

LETTRE 3130. AU F. AMBROISE LE HAIGET

D. S. Ploërmel le 12 août 1842

Mon très cher frère,

Quant au f. Henri-Marie, assurez le bien que mes sentiments pour lui ne sont nullement altérés par les torts de son malheureux fils ; et surtout attachez-vous à le bien convaincre de l'impartialité de mes jugements : ce n'est point sur les rapports de l'un ou de l'autre que j'ai condamné la conduite de M. Evain, mais sur ses propres lettres adressées en France à diverses personnes qui en ont été scandalisées et qui me les ont remises : dites donc au f. Henri de ne pas hésiter pour cela dans sa vocation ; d'y persévérer, au contraire, avec un nouveau courage, sauf ce qui puisse arriver encore de fâcheux et de pénible. M. Ruault se joint à moi pour lui donner le même avis et lui faire les mêmes recommandations.

L'ab. J. M. de la Mennais

LETTRE 3171. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

D. S. Guingamp le 8 octobre 1842

Mon très cher frère

je commence cette lettre à Guingamp en me rendant à Brest, et ce ne sera qu'à Brest même que je la finirai : c'est la première dans laquelle, depuis longtemps, je puisse m'expliquer un peu librement, car, je soupçonnois, et ce n'étoit pas sans raison, que les autres seroient peut-être ouvertes et supprimées : je vous en ai néanmoins, adressé six ou sept, c'est-à-dire que je n'ai laissé aucune des vôtres sans réponse : je ne puis vous dire combien j'ai souffert de vous savoir dans une position si pénible, et de voir, en même temps, nos rapports rompus : mais, la Providence a tout conduit d'une manière admirable, et, enfin, nous touchons au moment où tout, je l'espère, va rentrer dans l'ordre ...

Si vous savez quelque chose de ce qu'est devenu le malheureux Sabulin - marquez le moi : c'est une victime de M. Évain -. Celui-ci est bien coupable, et l'autre est bien à plaindre.

Dans tout ce qui a eu lieu, ce qui m'a plus frappé ce sont les bontés de Dieu sur notre Congrégation. - Si M. Évain était resté à Ploërmel, il l'aurait perdue tôt ou tard ; pour que sa profonde hypocrisie fut découverte, il fallait qu'il fît tout ce qu'il a fait, et qu'en allant au loin, il s'imaginât être affranchi de toute surveillance et de toute dépendance.

Le vénérable M. Ruault pense comme moi : il vous dit les choses les plus tendres : celui-là est un vrai ami, parce que c'est un vrai saint. Nous avons maintes fois fait ensemble la réflexion contenue dans mon alinéa précédent, et tout en gémissant des déplorables nouvelles que nous recevions, nous rendions grâces à Dieu du résultat. Adieu, mon si cher f. Ambroise, et à Dieu seul jusqu'à la mort.

L'ab. J. M. de la Mennais

LETTRE 3284. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

D. S. Ploërmel le 7 juin 1843

Mon très cher frère,

Je réponds à votre lettre en date du 25 mars ...

Depuis le 25 mars, le f. Henri (le père de M. Évain) a dû recevoir une lettre de moi et une autre lettre de M. Ruault : comme je lui annonce qu'il sera libre de revenir en France, dans quelques mois, peut-être cet espoir

*l'aura-t-il consolé et calmé ; d'ailleurs il doit voir que nous ne le rendons en rien responsable des torts de son malheureux fils,
L'ab. J. M. de la Mennais*

Au début de 1844, l'abbé Ruault se permet d'adresser au frère Ambroise une lettre : conseils amicaux et direction spirituelle ... dont voici de longs extraits.

Lettre INÉDITE de l'abbé RUAULT au frère AMBROISE LE HAIGET (Martinique)

Circonstance : cela fait plus d'un an que l'épisode EVAIN, est terminé... fr. Ambroise a toujours besoin de réconfort. Il passe par des moments délicats où il broie du noir. Pour l'heure, l'abbé RUAULT vient de recevoir une lettre de fr. Ambroise, et il lui répond avec beaucoup de tact, même s'il doit lui donner quelques conseils de sérénité.

« J'ai reçu votre bonne lettre du 6 février : je vous remercie de tous les détails qu'elle renferme, et suivant votre recommandation expresse, je n'en ai fait part qu'à notre bon Père ; je pense, sans en être certain, qu'il vous a écrit depuis qu'il en a pris connaissance. Je sais qu'il vous a écrit de Paris, où il est allé, dans la dernière quinzaine de février, et d'où il nous est revenu vers la mi-mars ; mais alors, il ne pouvait avoir connaissance de ladite épître. La nouvelle perte que vous venez de faire, que nous venons de faire tous, du bon frère Damase nous a causé beaucoup de peine. En voilà donc deux, et deux excellents que le bon Dieu nous prend, près de vous, en moins de trois mois, sans parler des trois autres d'ici, dont les noms vous sont maintenant connus ! - ... Dans les coups même que sa main nous porte, il y a quelque chose de consolant et de bien consolant pour notre foi, ce sont les saintes dispositions et les admirables sentiments qu'il met dans les cœurs de nos chers Frères qu'il appelle à lui. Vous ne me donnez ni ne pouviez sans doute encore me donner des détails sur les derniers moments du saint frère Damase ; mais quelqu'un de vous a écrit, et l'on m'a dit qu'il a rendu sa belle âme à Dieu en disant : « Je vais au ciel ! » ...

Ces misères, mon très cher Frère, vous en sentez le poids, on le voit, et vous les faites voir peut-être un peu trop, dans la plupart de vos lettres, sans en excepter celle à laquelle je réponds en ce moment. Je vous l'ai dit plusieurs fois, et dussé-je vous ennuyer, je vous le répète, vous ne me paraissez pas assez tenir compte à la divine Providence des consolations qu'elle ne manque point de verser parmi vos peines. Nous en sommes un peu tous là : nous avons toujours l'œil ouvert sur la main qui frappe, et nous regardons peu celle qui guérit, ou du moins présente le baume qui adoucit, pour lui en témoigner notre gratitude. Pourtant le bon Dieu, qui connaît à fond notre faiblesse, ne nous laisse pas toujours sur le chemin du Calvaire ; il nous mène aussi quelquefois sur la route du Thabor, pourvu que nous le laissions faire ; mais il faut lui rendre la justice de le reconnaître et d'en convenir, et d'être sensibles aux sujets de joie qu'il nous envoie. ...

Allons donc, mon bien cher frère Ambroise, allons petitement avec les petits instruments que le bon Dieu a mis à notre disposition, nous tenant toujours humblement et joyeusement sous sa main paternelle, prêts à aller de l'avant ou à nous arrêter, selon qu'il lui plaît de nous donner ou retirer les moyens. De cette manière, si vous faites peu aux yeux des hommes, vous ferez beaucoup devant Dieu, qui tient moins compte des actions que de la bonne volonté » ...

Vos sept grandes pages ne m'ont point paru trop longues, soyez-en sûr, et je les ai lues très attentivement et des yeux et du cœur...L'impression générale qui m'est restée après la lecture ou les lectures de votre lettre, c'est le plaisir et le vif intérêt que vous avez trouvés, quand même, à lire la mienne, parce que, malgré tout, vous saviez qu'elle ne venait pas d'une main ennemie. Vos souvenirs interdisaient à une pensée contraire l'entrée de votre cœur : vous savez, en effet, que le mien, ainsi que ma chétive existence, depuis de longues années, vous sont entièrement dévoués. Quand je dis vous, j'entends toute la congrégation depuis la tête jusqu'aux pieds ; j'entends toutes ses œuvres de l'ancien et du nouveau monde ; j'entends tous ses intérêts du temps et surtout de l'éternité. Aussi, quoique mes idées et mes jugements vous aient paru exagérés sur certains points et faux sur d'autres, vous ne semblez pas m'en garder rancune. Ce serait à tort, car je ne crois pas qu'il me soit échappé un mot blessant avec dessein de vous blesser ; je n'ai point cherché à vous faire de la peine pour vous en faire ; c'est une espèce de plaisir que, grâce à Dieu, j'ignore, à ce

que je crois du moins ... Dans ma correspondance avec vous, tout ce que je me propose, c'est de répondre de mon mieux à la confiance que vous m'avez autrefois témoignée, et qu'il me semble mériter encore, parce que mes sentiments pour vous n'ont point varié. »

L'abbé Pierre Ruault

Par la suite, Jean-Marie de la Mennais rajoutera très souvent d'autres belles phrases délicates lorsqu'il écrira à fr. Ambroise. Quelques citations brèves :

LETTRE 3619. AU F. AMBROISE LE HAIGET :

D. S. à la Chesnaie le 19 f(évrier) 1845.

Mon très cher frère,

Je réponds à votre lettre du 15 novembre, qui n'est pas la dernière que vous m'avez écrite, mais la dernière que j'ai reçue de vous : elle a donc été retardée (...)

M. Ruault est assez bien ; je ne lui connais qu'un défaut, c'est de vous aimer trop. Adieu, mon très cher frère ; travaillons à devenir des saints. - Tout le reste n'est que vanité et affliction d'esprit. - Je vous embrasse avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

LETTRE 3648. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

D. S. Ploërmel le 9 avril 1845

Mon très cher frère,

*J'ai attendu, pour répondre à vos dernières lettres, l'arrivée ici de nos bons frères Gérard et Alexis Marie, et ce n'est que depuis trois jours qu'ils y sont, quoique leur débarquement ait eu lieu à Brest le 24 mars, comme ils vous l'ont déjà annoncé eux-mêmes. ... **M. Ruault ne vous oublie pas : écrivez-lui donc, ne serait-ce que pour qu'il vous grondât : il gronde si gentiment, si bellement, si cordialement ! Ses sages et suaves paroles vous feront grand bien.***

Adieu, mon cher enfant et bien aimé frère. - En voilà long, pour la veille d'un long voyage !

Votre père tout dévoué, L'ab. J. M. de la Mennais

LETTRE 4025. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

D. S. Ploërmel le 3 février 1847

Mon très cher frère,

*La mort de l'excellent frère **Didier Marie** que vous m'annoncez, me fait une peine extrême – enfin Dieu est le maître, et s'il a rappelé à lui ce bon frère, c'est sans doute pour récompenser ses vertus. ...*

Dans votre premier rapport au Ministre, insistez sur la nécessité d'une maison centrale à St. Pierre : je vous appuierai. – Il est probable que je ferai un voyage à Paris vers Pâques.

***M. Ruault vous dit mille choses pleines d'affection**, et moi je vous embrasse cordialement en N. S. ... L'ab. J. M. de la Mennais*

LETTRE 4168. AU F. AMBROISE LE HAIGET.

D. S. Ploërmel le 21 8bre 1847

Mon très cher frère,

Nos 13 frères destinés pour la Guyane et les Antilles, se sont embarqués à Brest le 14 de ce mois, sur la Caravanne. – ...

Vous jugez avec trop de sévérité certains frères ... Je vous engage, mon cher enfant, à n'être pas si rigoureux envers ces bons frères nouveaux, et à ne pas leur donner de suite des classes trop nombreuses et trop difficiles. - Je sais que vous êtes accablé d'enfants, et que vous êtes très embarrassé pour suffire à tant d'ouvrage ; mais, enfin, toujours est-il vrai que le meilleur moyen pour tirer parti de chaque frère est celui que je vous indique. ...

***C'est par vous que nous avons appris la mort de votre respectable mère, et déjà M. Ruault et moi, nous avons dit plusieurs messes pour elle** : nous continuerons à faire mémoire d'elle dans nos saints sacrifices. – Quant à sa petite succession, abandonnez la toute entière à votre sœur.... M. Ruault se joint à moi pour vous dire mille choses tendres.*

– Nous vous aimons bien en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

- Lorsqu'en 1852, frère Ambroise reviendra définitivement à Ploërmel, il sera l'homme de confiance de notre Fondateur. Avec l'abbé Ruault, ils auront tout loisir de prolonger leur conversation, au contact du Père de la Mennais, dans une paisible et douce amitié fraternelle.

6°/ en mode « souffrez que je vous taquine »

D'autres échanges sont pleins d'humour et sont en mode « souffrez que je vous taquine »

Dans la correspondance des deux prêtres, on peut découvrir des morceaux d'humour délicat, soit pour dédramatiser, soit pour rire et faire rire. À moins que cette envie de « rire et de plaisanter » soit tout simplement l'illustration qu'ils vivaient dans cette habitude de prendre les choses avec philosophie. Quelques traces éparées.

1. La façon dont Jean-Marie de la Mennais parle de son moyen de locomotion est parfois drôle. :

LETTRE 2045. À L'ABBÉ RUAULT. Blain le 15 avril 1836

Cher ami

Assis dans ma chambre roulante, mais qui ne roule plus ; pendant que mes chevaux mangent du foin et croquent leur avoine, je vous écris.

Je n'ai point trouvé de place dans la diligence de Redon : prévoyant que la même chose pourrait bien m'arriver à Nantes pour le retour, je voyage, moi petit Jean, en grand Seigneur : il en résultera que je n'arriverai pas à Trémigon avant mercredi : j'écrivis hier à ma sœur pour l'en prévenir.

...Tout à vous, et de tout mon cœur. Jean

LETTRE 2700. À M. RUAULT. St. Aubin du Cormier le 16 janvier 1840

Mon cher ami

C'est de ma voiture que je vous écris pendant que Mesdames broutent du foin et mangent leur avoine : je veux vous rendre compte de ma journée d'hier.

LETTRE 3204. À L'ABBÉ RUAULT. Trémigon le 12 janvier 1843

Cher ami,

J'ai fait une découverte ineffable, admirable, incroyable : c'est-à-dire que j'ai trouvé le moyen de lire en voiture quand il fait nuit : je craindrai donc moins les voyages d'hiver. [il portait dans sa poche une lanterne sourde et allumait discrètement, à la nuit tombante]

dans la maison, et ils sont venus faire de la musique sous ma fenêtre : je descendis pour les remercier de cette sérénade à laquelle je ne m'attendais guère....

M. Guilloux vous offre amitiés, respects, &c. – Moi, je ne vous offre rien, mais je vous embrasse ex toto corde, à la condition que vous nous reviendrez bien portant. Jean

À Monsieur Ruault, chez M. le Curé de Dol

À Dol (Ille et Vilaine)

- quand il traite son ami d'ultramondain,

LETTRE 3732. À L'ABBÉ RUAULT. Ploërmel le 21 septembre 1845.

Cher ami

Voilà ce qui arrive aux ultramondains qui s'en vont courant les fêtes, les festins, les galas ; ils perdent leur clef, et avec elle, ils perdent ce qu'assurément personne n'avait envie de leur prendre. Être si peu sage à votre âge, n'est-ce pas honteux ? Ne méritez-vous pas pénitence ? Venez donc ici, le plus tôt possible, pour faire cette pénitence si justement méritée, et qui vous sera si salutaire : toutefois, tâchez de ne pas manquer ma voiture pour le voyage de retour : je suppose qu'elle vous attendra ; on aura mis mes chevaux à la Chesnaie, et les nourrir là ou ici, n'est-ce pas la même chose pour ma Seigneurie ? d'ailleurs, je ne suis pas pressé de revoir Madame : je n'aurai besoin d'elle que du 15 au 20 octobre. Je fais écrire ceci au faquin : reste à savoir s'il recevra ma lettre à temps....

Mille choses à tous, et particulièrement aux habitants de Trémigon, si cette épître vous y trouve. Sachez que je ne vous aime point ! Signé : Jean

À Monsieur Ange Blaize, à remettre à frère Paul à Dinan, ou faire passer à M. l'abbé Ruault à Trémigon par Combourg.

3 -Ils parlent entre eux des Ministres, avec de jolis vocables familiers : L'abbé Ruault parle, à deux reprises, à Jean-Marie de son « cousin le ministre », et l'abbé Jean-Marie de la Mennais joue avec le mot « excellence »

DOCUMENT 376. ABBÉ RUAULT À M. DE LA MENNAIS.

Ploërmel, le 16 février 1836.

Mon très cher Père,

*(...) En voici une autre qui n'est pas moins bonne : Votre **bon ami** [c'est ainsi que les deux prêtres parlaient du ministre GUIZOT, avec lequel Jean-Marie de la Mennais se sentent en phase], prenant en considération l'exposé que vous lui avez fait de vos besoins, vous accorde par décision du 8 février une somme de 3000 f. qui vous viendra par la voie ordinaire. C'est pourtant un bon homme que votre ami ! La disgrâce est la mère des bonnes pensées. Vous accorderez au moins une larme à sa retraite, si retraite il y a.*

LETTRE 2132. À L'ABBÉ RUAULT. Dinan le 21 septembre 1836

Cher ami

Nous sommes en retraite depuis hier au soir ; les enfants paraissent très bien disposés et fort contents...

*Rien de plus facile que de conclure maintenant l'affaire de Malestroit ; quelques lignes que j'écrirais à **mon cousin**⁸ terminerai tout : il y aura moyen, ce me semble, d'arranger les choses de manière à conserver vos droits à la retraite : nous arrangerons cela aussitôt que je serai de retour⁹....*

Ma correspondance avec le ministère de la Marine a été très active : je vous en rendrai compte : nous sommes d'accord sur presque tous les points, ou plutôt sur tous, car, ceux qui ne sont arrêtés passeront comme je les entends, moyennant quelques explications très simples qu'on me demande. Toutefois, je ne conclurai rien avant mon retour à Ploërmel.

*

L'abbé Ruault persiste et signe. Sauf que Guizot n'est plus ministre, il est nommé ambassadeur de France à Londres. Il est remplacé par Victor Cousin, en poste depuis le 1^{er} mars 1840 ... D'où cette lettre qui ne manque pas d'humour.

⁸ M. Guizot, depuis le 6 septembre 1836, vient de rejoindre pour la troisième fois le ministère de l'Instruction publique.

⁹ Jean-Marie de la Mennais est en pourparlers pour ouvrir une école primaire supérieure à Malestroit, avec l'abbé Ruault comme directeur.

DOCUMENT 446. ABBÉ RUAULT À J.-M. DE LA MENNAIS.

Ploërmel, le 8 mars 1840

Mon très-cher Père,

*Vous m'aviez annoncé des nouvelles pour la semaine qui vient de finir; je n'en vois point venir : j'en conclus que, jeudi et même vendredi, vos démarches étaient encore sans résultat : il est vrai que vous aviez encore eu peu de jours pour tant d'affaires avec tant de gens, dont plusieurs hommes nouveaux. Il paraît que **notre cousin** ne débute pas très bien.*

Tout le monde est bien ici. - Je vous embrasse, mon très cher Père, de tout mon cœur, et M. Evain avec moi. - Santé, consolation, succès !

Votre tout dévoué serviteur Ruault

Monsieur l'abbé J. M. de la Mennais rue de Beaune, n° 7, hôtel de Lorraine Paris.

- 4 -L'abbé Ruault taquine Jean-Marie de la Mennais en 1840 sur son « silence » alors qu'on parle déjà de lui comme futur évêque ...

DOCUMENT 447. ABBÉ RUAULT À J.- M. DE LA MENNAIS.

Ploërmel, le 10 mars 1840

Mon très-cher Père,

-- Vous me parlez du futur arch(evêque)¹⁰ de Paris : vous ne me dites pas que votre nom a été mis aussi sur les rangs, dans Les Villes et Campagnes et dans la Quotidienne : je ne sais comment il s'est fait que nous n'avons point vu le N° de celle-ci où se trouve le « on assure que » ... Mais on fait venir ou l'on reçoit cela de Dinan, ce qui me paraît rendre l'intention suspecte.

Tout à vous, mon très-cher Père Ruault

Monsieur l'abbé J.M. de la Mennais Sup. Gal. des frères de l'Inst.on Xnne, rue de Beaune, n° 7, hôtel de Lorraine PARIS.

¹⁰ Mgr de Quélen, né en 1778, ordonné prêtre en 1807 à St-Brieuc par Mgr de Cafarelli, est vicaire général de St-Brieuc, puis secrétaire du Cardinal Fesch, et curé de St-Sulpice à Paris. Il est ordonné évêque par Mgr de Pressigny en 1817. Il est archevêque de Paris depuis 1821 ; il décède le 31 décembre 1839 et a été inhumé le 9 janvier 1840.

Nous savons que l'épiscopat a été proposé, plusieurs fois, à Jean-Marie de la Mennais. Dès l'année suivante, le diocèse de St-Brieuc perd son évêque Mgr de la Romagère, décédé le 19 février 1841. Le chanoine Robillard de St-Brieuc écrit aussitôt à l'abbé Jean-Marie de la Mennais et évoque sa succession. Réponse immédiate et sans ambiguïté de l'abbé Jean-Marie de la Mennais.

LETTRE 2858. AU CHANOINE ROBILLARD. Ploërmel, le 22 février 1841

Dieu me garde, mon cher Robillard, de mettre sur mes épaules de soixante ans un fardeau tel que celui dont il vous plaît de me menacer ! mais, vraiment, ce serait folie à moi de le craindre : il ne peut en être question sérieusement : j'ai cent raisons, et une de plus, d'être très tranquille à cet égard. Pour vous, mon bon ami, vous avez deux torts dans cette circonstance ; le premier est de désirer une pareille chose : le second est de prendre vos désirs pour une espérance : vous n'aimez plus comme il faut votre vieux Père !

Je dirai demain la sainte Messe pour le vénérable évêque qui vient d'achever si douloureusement sa longue carrière, et je ne cesserai jusqu'à la nomination de son successeur, de demander ardemment au bon Dieu que celui-ci ait tous les genres de mérites que je n'ai pas : ce n'est pas peu dire.

Il vous faut un évêque tout-à-fait nouveau, tout-à-fait étranger à ce qui s'est passé dans le diocèse sous l'administration précédente, et contre lequel il ne puisse y avoir, par conséquent, aucun préjugé, aucune prévention : or, assurément, je ne suis pas cet homme-là...

Adieu, mon cher ami : tâchez donc de devenir plus raisonnable, et de ne plus me souhaiter de mal : adieu encore une fois, je vous pardonne à cette condition, et je vous embrasse ex toto corde. L'ab. J. M. de la Mennais

- 5 L'abbé Jean-Marie de la Mennais aime bien surprendre son ami, en lui affirmant qu'il a été crucifié à Lorient. C'est là que lui ont été remis les insignes de la Croix de la Légion d'honneur !**

LETTRE 3928. À L'ABBÉ RUAULT. Quimper le 17 juillet 1846

Très cher ami

Depuis ma sortie de Ploërmel, j'ai passé trois nuits blanches, c'est-à-dire sans me coucher, enfin, me voilà à Quimper bien portant, quoique vous en puissiez penser et dire. - J'arriverai à Pontivy mardi prochain, ou tout au plus tard mercredi : il faut donc que ma voiture y aille au-devant de moi mardi.

J'ai été crucifié à Lorient d'une manière charmante, non par le Préfet maritime, mais, par le Major général : la cérémonie s'est faite dans son cabinet, sans autre témoin que l'excellent aumônier de la Marine, qui m'a fort bien piloté.

Je n'ai que le temps de faire mettre ce petit billet à la poste.

Tout à vous Jean

Note de Laveille.

En juillet 1846, M. de la Mennais recevait le brevet de chevalier de la Légion d'Honneur, et on le pria de se rendre à Lorient pour la remise de la Croix. Voici comment il raconte son voyage à M. RUAULT. « **J'ai été crucifié à Lorient** (sic !) »

Laveille raconte en particulier le « retour » à Ploërmel du « crucifié »

*Un de ses amis, le félicitait chaleureusement. « Hélas, dit-il, **c'est une croix qui m'arrive avec bien d'autres. Au moins, celle-là, je ne serai pas obligé de la porter** ».*

Il tint parole.

Lorsqu'il rentre à Ploërmel, les Frères, étonnés de voir sa boutonnière vierge du ruban rouge, se pressaient autour de lui :

« Mais votre croix, mon Père, où est-elle ? pourquoi ne la portez-vous pas ?

Il eut un haussement d'épaules. Comme on insistait, il finit par la tirer de sa poche, où elle était enveloppée dans un vieux papier saupoudré de tabac : « **Tenez, dit-il, la voilà. Regardez-la bien, car vous la voyez pour la première et la dernière fois. Portons seulement la croix de Notre-Seigneur, mes enfants... c'est la bonne !** »

7- En mode : « De grâce, n'insistez pas, je suis épuisé »

M. l'abbé Ruault se plaint rarement dans ses lettres. Et pourtant le Père de la Mennais sait qu'il a une santé fragile.

Une fois en 1835, alors qu'il se trouve à Dinan, l'abbé Ruault s'autorise une rare confidence à son ami.

APPENDICE 52. ABBÉ RUAULT À J. –M. DE LA MENNAIS.

Dinan, le 28 mai 1835.

Mon très cher Père,

Me voici à Dinan, où je suis arrivé battu par la pluie pendant près de deux heures ; un bon manteau qu'on m'avait prêté l'a empêchée de me nuire, et je me trouvais encore mieux sous la pluie que sous le toit que je quittais. Il est pourtant vrai de dire que j'ai reçu fort bon accueil ; mais ni l'esprit ni le cœur n'étaient à l'aise. Mardi tout le jour, en dépit d'une rude migraine, j'ai donné des audiences, tant à un certain nombre de maîtres, qu'à mes chers anciens élèves ...

Je n'ai le temps de vous dire que ce peu de mots, mon Très Cher Père, et à la hâte. Nous avons été tout le jour en grande cérémonie ; l'installation du Curé de St-Sauveur que l'Évêque est venu faire en personne. J'ai eu l'honneur de dîner avec lui et le Clergé de St-Sauveur, chez les Frères, le Curé n'ayant pas de ménage monté.

Mon Très Cher Père, votre tout dévoué fils, Ruault

= L'abbé de la Mennais se « lâche » parfois en écrivant à l'abbé Ruault : on comprend qu'il a fort à faire, et que, si sa santé est bonne, il doit faire attention. En particulier les voyages, les démarches, les projets, les soucis de toute sorte, font que sa vie est trépidante... Nous savons qu'à partir de 1847, il devra faire attention, consulter son cœur ... Quelques confidences touchent à la difficulté des trajets : d'autres viennent de son estomac ou de son cœur, ou simplement de la goutte. Il faut dire qu'il ne mange pas régulièrement : qui veut aller loin doit ménager sa monture !

- Parfois, l'abbé n'en peut plus ...

LETTRE 2083. À L'ABBÉ RUAULT.

Dinan le 12 août 1836

Mon cher ami

J'étais si fatigué hier au soir que je n'eus pas la force de soulever une plume pour vous écrire ;

L'abbé Jean-Marie de la Mennais vient de conduire jusqu'à Brest les trois premiers frères missionnaires en partance pour la Martinique : émotions partagées d'une part, mais aussi la fatigue des chevaux, et l'état des chemins.

LETTRE 2322. À L'ABBÉ RUAULT. Lannion, le 11 décembre 1837

Mon cher ami

J'arrive ici, après avoir fait le voyage le plus périlleux de ma vie, mais dans lequel je n'ai eu aucun accident : les chevaux se sont abattus six fois, dans des côtes extrêmement rapides de Brest à Quimper, et de Quimper à Brest, et si nous n'avons pas versé, il faut en rendre grâce à Dieu : je voyageai de nuit, d'abord dans le Courrier, et ensuite dans la diligence : ma voiture m'attendoient (sic) à Landerneau : je ne me serois jamais tiré avec elle d'une pareille route : celle qui me reste à parcourir est fort belle, et il n'y a plus rien à craindre.

Qui a dit que voyager en hiver est des plus agréables, surtout en calèche, surtout quand on affronte les magnifiques chemins bretons ?

LETTRE 2348. À L'ABBÉ RUAULT. Dinan le 20 Janv(ie)r 1838

Mon cher ami

Il faut que je vous rende compte de mon voyage ; cela en vaut la peine : à un demi-quart de lieue de St. Jouan, mes chevaux refusèrent d'aller plus loin ; impossible de leur faire faire un pas : j'en pris deux autres : ceux-ci marchèrent assez bien d'abord ; mais à 1 lieue et demie de Dinan, ils ne mirent pas moins d'une heure à monter une côte longue et rapide, quoique les frères poussassent aux roues de toutes leurs forces ; arrivés au sommet, ils étaient épuisés : il s'avancèrent, cependant, pas à pas, jusqu'au Bas Bourgneuf, où un cheval de renfort que j'envoyai chercher à Dinan, vint les rejoindre et leur aider à traîner la voiture vide jusqu'ici. Pour

moi j'étais descendu près de St. Carné, et je fis bravement une bonne, mais non belle lieue, dans la neige : il y en avait un pied sur la terre : j'arrivai à dix heures du soir, sans avoir mangé qu'une petite tablette de chocolat depuis Ploërmel : il résulte de là que je me porte à merveille, et que je trouve le coin de mon feu meilleur que jamais. (...)

Je vous conseille de vous tenir chaudement, et de ne pas vous aviser d'imiter mon exemple, en vous promenant de nuit sur les grands chemins.

Jean

L'abbé Jean-Marie de la Mennais se retire parfois dans ses terres, pour une halte... Mais, il arrive avec une tonne de courrier à répondre...

LETTRE 3031. À L'ABBÉ RUAULT. À la Chesnaie le 17 février 1842

Cher ami - Voici ma 24^e lettre de la journée -

J'ai déjà répondu à une partie des lettres dont vous me donnez copie - mais j'ai à peine entamé ma correspondance des Colonies, et elle m'effraie par sa longueur - Je me suis arrêté ici pour écrire, écrire, car j'étais horriblement arriéré avec tout le monde.

Adieu, très cher ami - Je vous embrasse et tutti quanti de tout mon cœur
Jean

8°/ En termes affectueux ou sous forme de confiance.

Pour en finir, Jean-Marie estime beaucoup son ami Pierre Ruault ; il le lui fait savoir avec délicatesse et en parle à des confidents prêtres.

1 - L'abbé de la Mennais, dans chacune de ses 221 lettres, l'appelle « mon cher ami » ... Et il n'oublie pas, dans une cinquantaine de lettres à des amis, essentiellement prêtres, de terminer par une formule affectueuse du type : *« M. Ruault vous dit mille choses tendres et aimables »*

L'abbé de la Mennais « couche » l'abbé Ruault dans son testament, et lui confie une responsabilité de confiance dans son Acte de dernière volonté.

DOCUMENT 347. TESTAMENT. Ploërmel le 14 octobre 1834.

(Sur papier timbré).

Au nom de la Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit

J'ai fait, ainsi qu'il suit mon Testament olographe

Je recommande mon âme à Dieu, et je le prie d'avoir pitié d'elle maintenant et à l'heure de ma mort : ainsi soit-il.

Je donne et lègue en toute propriété à M. Ruault prêtre, demeurant actuellement chez les frères à Ploërmel mes deux métairies de la grande et petite Jéhardière situées dans la Commune de St. Pierre de Plesguien (Ille et Vilaine) pour en jouir et disposer comme il lui plaira, et comme de son bien propre, à dater du jour de mon décès : je lui donne et lègue également toutes mes autres propriétés foncières, mes effets mobiliers, argent, et crédits de quelque nature qu'ils soient, à la charge d'acquitter les dettes que je laisserai à ma mort :

DOCUMENT 365. ACTE DE DERNIÈRE VOLONTÉ des deux fondateurs des Frères de l'Instruction Chrétienne.

Ploërmel le 26 Aout 1835.

Au nom de la Très Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit,

Nous soussignés Gabriel Deshayes et Jean-Marie de la Mennais, fondateurs et supérieurs généraux des frères de l'Instruction chrétienne,

Prévoyant que d'un moment à l'autre la mort peut nous surprendre, et désirant assurer la perpétuité de la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne, que jusqu'ici nous avons gouvernée de concert, sans que nous lui ayons encore donné une Constitution régulière, nous avons arrêté les points suivants, qui seront comme le fondement de son régime futur :

Article 3^{me}

*Il y aura un Conseil ecclésiastique attaché à la Congrégation des frères, qui sera chargé de son gouvernement spirituel : les rapports de ce Conseil avec celui des frères seront réglés plus tard : si nous mourrions avant qu'ils ne le fussent, **nous nommons M. Ruault président du dit Conseil**, et, en cette qualité, nous le substituons dans tous nos droits.*

2 - L'abbé Jean-Marie de la Mennais sait que son ami est d'une santé fragile, il est peut-être infirme. Il s'en inquiète, et donne souvent des nouvelles de sa santé à ses correspondants. À la fin de leur « vie », il alerte l'évêque, afin qu'il lui donne de nouveaux aumôniers :

LETTRE 1787. **À L'ÉVÊQUE DE VANNES.**

Malestroit le 9 octobre 1834(?) (Date improbable)

Monseigneur

Le bon M. Ruault, devenant plus infirme, ne peut plus suffire seul pour la direction des frères : je désirerais lui adjoindre M. Lollivier qui est maintenant à Malestroit, et qui se dévoue comme lui aux frères : voudriez-vous bien, Monseigneur, lui accorder les mêmes pouvoirs, y compris celui de donner l'indulgence in articulo mortis ? Il est bien entendu que ces pouvoirs seront restreints à la maison, et ne s'exerceront point dans la paroisse.

LETTRE 2230. **À MGR DE LESQUEN.**

Ploërmel, 20 mai 1837.

Mon très cher Seigneur,

M. Ruault vous offre ses humbles et profonds hommages : sa santé se soutient ; mais il a toujours besoin de grands ménagements.

LETTRE 3457. AU F. ARTHUR GREFFIER, Martinique

D. S. Ploërmel le 28 mai 1844

Mon très cher frère,

M. Ruault vous dit mille choses aimables et tendres : sa santé, Dieu merci, se soutient.

Je vous embrasse avec un cœur de père.

LETTRE 5216. À L'ÉVÊQUE DE VANNES. Ploërmel le 15 août 1854

Monseigneur,

Lorsque j'ai eu dernièrement l'honneur de vous voir à Vannes, je vous ai exposé l'embarras où me mettait le départ des Pères du St. Esprit, et je vous ai fait la demande de quelques professeurs pour mon petit collège de Ploërmel et d'un aumônier pour ma communauté de frères.

Je n'ai plus que trois prêtres attachés à ma si nombreuse communauté de Ploërmel (pour le service spirituel des 350 frères, novices, postulants et pensionnaires dont elle se compose).

*Ces prêtres sont 1° M. Ruault, M. de Pincé et M. Guilloux. **M. Ruault est infirme et malade dans ce moment-ci ; (sa santé est mauvaise et il ne prêche pas).** M. de Pincé et M. Guilloux confessent et prêchent.*

3 - L'abbé Ruault est plutôt du genre casanier.

LETTRE 3657. À L'ABBÉ LANGREZ, chanoine de Quimper

Ploërmel le 5 mai 1845

Très cher ami,

*Notre bon M. Ruault est loin d'avoir mon humeur voyageuse. Cependant, je sais combien il serait heureux de vous voir chez vous, et plus d'une fois, je l'ai engagé à faire ce petit pèlerinage : la dévotion ne lui manque pas, mais, **pour lui, sortir de Ploërmel, ce n'est pas une petite affaire.** - Il n'en est pas de même de votre serviteur : j'arrive de Paris, et sous très peu de jours, je roulerai de nouveau sur les grands chemins. Si je vais au ciel, comme je l'espère, j'aurai fait bien des lieues avant d'arriver.*

4 - **Ses amis prêtres familiers de la Maison-Mère**, un peu moqueurs mais toujours affectueux, **soulignent qu'il a au moins une marotte** : ah ça ! ah ça ! ah ça ! une expression familière qu'il 'sert' au moins au cours des repas entre prêtres :

APPENDICE 97. ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.¹¹

Paris 18 mars 1843.

Mon bien cher Père,

*Vous avez dû arriver à Ploërmel jeudi avant hier, et vous ne m'y avez pas retrouvé ; et je n'y retourne pas moi-même ! et nos causeries si pleines d'abandon, et nos chers soupers qui valaient mieux, **malgré les 3 terribles ah ça**¹² ! que toutes les soirées de Paris ; et nos petites promenades dans l'enclos, et nos visites à la chère Bibliothèque, dans les précieux jours de pluie, & toutes ces choses et mille autres que je passe sous silence, ont disparu pour moi. Mais ce qui ne passera pas pour moi, c'est le souvenir que j'en conserve, c'est la reconnaissance qui occupe maintenant dans mon cœur tout le vide immense qu'y a causé mon départ.*

DOCUMENT INEDIT - Lettre de l'abbé Maupied à M. de la Mennais

7 décembre 1844

Bien cher père,

Il y a très longtemps que je remets de jour en jour à vous écrire, car il ne se passe guère de jours que je ne pense à vous, et à toutes vos affaires.

Comment va le bon père Ruault ? est-il toujours tracassier ? Dites-lui ah ça ! ah ça ! ah ça ! et puis que je l'embrasse ainsi que le doux abbé Guilloux.

Je vous embrasse bien, cher père, de tout mon cœur.

F. L.M Maupied, pr... ; Rue St-Dominique d'enfer, 20 – Paris, 7 décembre 1844.

5 - **L'abbé Ruault est un fumeur: le tabac lui est souvent fourni par les prêtres de Gascogne.** Pendant les soirées d'hiver, ambiance à la salle de détente des prêtres autour du Père de la Mennais.

¹¹ Dans sa correspondance, l'abbé Blanc évoque longuement les souvenirs des mois passés à Ploërmel et l'accueil très cordial qu'il y a reçu.

¹² Interjection familière lancée fréquemment par l'abbé Ruault

APPENDICE 171. ABBÉ J. DOUCET À M. DE LA MENNAIS.

Oullins le 4 février 1851

Mon cher père,

*Je fais si souvent dans mon fauteuil le voyage de Ploërmel que de peur de troubler mon illusion je n'y écris pas souvent. Vous me connaissez assez pour ne pas me reprocher mon silence. Pour vous écrire, on voudrait toujours avoir à traiter avec vous quelque affaire d'intérêt religieux, tant on se fait scrupule, quand on vous écrirait, de vous voler cinq minutes. Si vous consacriez, **comme M. Ruault**, deux heures à lire l'Univers, je ne vous écrirais pas du tout de peur d'être complice de M. Veillot. Mais une lettre s'en va vite, au courant de votre activité.*

*Si vous pouviez parler à toute la maison, je vous dirais le bonjour pour toute votre population ! **Embrassez pour moi M. Ruault que j'autorise à vous ouvrir sa tabatière.***

LETTRE 4711. À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH. Ploërmel le 21 février 1851

Monseigneur

Nous avons appris avec une grande joie votre heureux retour à Auch : nous craignons qu'une si longue route, dans une saison si rigoureuse, ne vous eût trop fatigué ; mais, le bon Dieu a exaucé nos désirs et nos prières, puisque vous êtes arrivé sain et sauf ad proprio. Nous lui en rendons grâce, et nous ne pouvons trop vous remercier, Monseigneur, de la visite que vous nous avez faite : vous nous permettrez cependant de regretter qu'elle ait été si courte.

Une lettre de l'abbé Guilloux, en date du 11 de ce mois, me dit que dans l'audience qu'il a eu du St. Père le 10, Sa Sainteté a daigné lui apprendre qu'elle avait approuvé quelques jours auparavant, l'institut des frères de M. de la Mennais.¹³ ...

*Je prie M. Fantin de nous donner cette note, et je le remercie cordialement de toutes les choses aimables qu'il veut bien nous dire. Je suis heureux surtout, de l'espérance qu'il me donne de le revoir à Ploërmel. - **Le tabac qu'il a expédié à M. Ruault et de Pincé fait leurs délices, et aussi un peu les miennes, quand ces Messieurs me permettent de leur en dérober quelques prises. - Mais ils en sont horriblement avares.***

¹³ il s'agit du bref laudatif de Pie IX en date du 1^{er} février 1851, approuvant notre Institut, dont nous faisons mémoire dans le Calendrier religieux

Agréez avec bonté, Monseigneur, l'hommage du tendre respect avec lequel je suis

*De Votre Grandeur, Le très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais*

6 - Enfin, le Père de la Mennais et les prêtres familiers traitent familièrement l'abbé Ruault de « tapageur », de « méchant homme » ... pour indiquer quel homme paisible et bon il était.

**LETTRE 3615. À L'ABBÉ ROHRBACHER, Nancy
à la Chesnaie le 17 f(évrier)er 1845.**

Très cher ami,

Un très méchant homme que vous n'aimez point, que je n'aime point, et qui s'appelle M. Ruault, puisqu'il faut le nommer, a mis un grand empressement à m'envoyer ici votre si bonne petite lettre du 9. – Je lui réponds, par le retour du courrier, de vous expédier de suite les deux volumes que vous me demandez ; la diligence vous les portera donc, et je compte sur votre promesse de me les renvoyer en diligence, car, il est écrit dans la chartre de la dite bibliothèque, (article 68, si je ne me trompe) qu'aucun livre n'en sortira jamais : je serais donc plus embarrassé qu'un ministre de Sa Majesté Louis-Philippe, et que cette majesté elle-même, si on venait à savoir que ma chartre n'est pas une vérité.

LETTRE 3911. À L'ABBÉ Julien HOUËT, Oullins

Ploërmel le 4 juillet 1846.

Très cher ami,

Ta lettre m'a fait un grand plaisir : il y a un siècle que je n'en avais reçu aucune d'Oullins ; vous vous étiez tous entendus pour me mettre en pénitence ...

Daigne agréer les hommages que t'offrent à toi-même M.M. Ruault et Guilloux : l'un et l'autre se portent à merveille ; c'est dommage qu'ils soient toujours aussi tapageurs que dans l'ancien temps : je ne remarque pas en eux le moindre changement.

Adieu, mon cher Houët : je t'embrasse avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

7 - Le dernier hommage qui sert de conclusion est celui de l'abbé Blanc qui fréquenta souvent la Maison-Mère, fut l'un des directeurs de la Maison du noviciat de la Congrégation de Saint-Pierre, à Malestroit, donc un ami de très longue date des frères la Mennais et du Père Ruault. Pendant les voyages de l'abbé Jean-Marie de la Mennais, l'abbé Maupied l'accueillait à Paris, et le conduisait à la Chapelle des Augustines du Saint-Sacrement, dont l'abbé Blanc était aumônier, pour la messe du matin. L'abbé Blanc insiste à plusieurs reprises sur la relation d'amitié très forte entre Jean-Marie de la Mennais et l'abbé Ruault. On croirait entendre Saint Paul parler de son jeune ami Timothée aux chrétiens de Philippes.

APPENDICE 115. ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.

Paris 6 octobre 1846

Mon cher Père,

Et ce qui ne finira jamais, mon unique Père, ce sera l'amitié, l'affection avec laquelle mon cœur vous embrasse, et avec vous ce M. Ruault, mon cœur ne voulant pas séparer ce qui est inséparable.

APPENDICE 133. ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.

Paris 11 décembre 1848.

Je vous quitte, ou plutôt je ne fais que tourner la tête pour continuer notre causerie avec notre ami par excellence, l'autre vous-même, le cher Père Ruault que j'embrasse avec vous, et tous les chers frères et toute la chère congrégation, l'objet elle-même de mes vœux les plus ardents, &c., &c.

APPENDICE 153. ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.

Paris 4 janv. 1850

Mon cher et bon Père,

Vous vous demandez sans doute si je suis mort ou malade. Ni l'un ni l'autre. Je n'ai de malade que le cœur qui souffre de n'avoir pu encore vous donner signe de vie et de santé, en vous envoyant ses vœux les plus ardents. Mais en attendant le moment où il m'est possible de vous les exprimer, je les ai tous les jours fait monter dans le Ciel, pour que Dieu exauçant de plus en plus nos prières de tous les jours, ajoute chaque jour de nouvelles forces à votre corps, de nouvelles consolations à votre âme, et de nouveaux succès à vos saintes entreprises. Voilà mes vœux pour

vous, mon père. Je n'en ai pas d'autres à offrir à nos frères vos enfants, et à nos amis qui vous entourent. Rien assurément ne leur est plus agréable que les vœux que l'on unit à ceux qu'ils forment eux-mêmes pour notre père et ami commun. Je dois signaler surtout notre cher Monsieur Ruault, dont l'existence s'identifie depuis si longtemps avec la vôtre. Ne pouvant lui écrire à lui-même un petit mot à part comme je l'aimerais faire, je l'embrasse du moins avec vous avec une tendresse particulière, et avec vous deux, ces bons Messieurs et tous les chers frères.

*

ANNEXE 1 : LES AUMÔNIERS À LA MAISON-MÈRE AU TEMPS DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS¹⁴

De 1824 à 1831, il n'y eut aucun aumônier à la Maison-Mère. Le P. de la Mennais confessait et dirigeait les Frères, mais ne leur disait pas la messe. L'église paroissiale servait pratiquement de chapelle à la communauté, puisque les Frères s'y rendaient pour y suivre tous les offices, la messe journalière et les diverses cérémonies du dimanche.

L'arrivée de M. Ruault en 1831 ne changea pas ces habitudes ; pendant quatre ans encore, les Frères continuèrent d'aller à l'église entendre la messe et chanter les vêpres. Le premier aumônier de la Maison-Mère fut l'abbé Ruault qui arriva à Ploërmel le 10 novembre 1831. Il avait alors 40 ans et depuis une vingtaine d'années, il était en relation avec le P. de la Mennais, qu'il avait connu au collège de Saint-Malo. M. Ruault ne s'occupa jamais de la formation des novices ; il confessait, dirigeait, conseillait, mais ne prêchait pas. Son rôle fut double auprès du Fondateur ; il fut son ami et son secrétaire. Comme ami, il fut son grand confident, son confesseur, le dépositaire de ses secrets, celui à qui il disait tout, qu'il consultait dans les cas épineux et à qui il demandait le réconfort dans les épreuves. Comme secrétaire, il enregistrait la correspondance officielle, ouvrait le courrier pendant les absences du P. de la Mennais, lui en rendait compte fidèlement, expédiait les affaires courantes et souvent lui servait de substitut pour donner des avis, des conseils et des avertissements officieux aux Frères.

Ses qualités le rendaient très propre à remplir ce rôle effacé et discret. Il avait en effet des qualités complémentaires de celles du P. de la Mennais ; il était aussi ponctuel, méthodique, régulier, ordonné, attentif aux détails que le Fondateur l'était peu. Il détestait le bruit, l'agitation, le changement et ne se plaisait qu'à son bureau. Le P. de la Mennais s'est un jour joliment comparé à lui. "**Notre bon M. Ruault, écrivait-il à l'abbé Langrez, est loin d'avoir mon humeur voyageuse. La**

¹⁴ Référence : le travail de recherche établi par le frère Henri RULON (RULHI027, chapitre 27, page 496 ss) ; et Chronique n° 234, avril 1963 (pp 231-240)

dévotion ne lui manque pas pour faire un petit pèlerinage chez vous ; mais pour lui, sortir de Ploërmel n'est pas une petite affaire. Il n'en est pas de même de votre serviteur. J'arrive de Paris et sous très peu de jours, je roulerai de nouveau sur les grands chemins. Si je vais au ciel, comme je l'espère, j'aurais fait bien des lieues avant d'arriver". Il aimait d'ailleurs reconnaître les services de toutes sortes que M. Ruault rendait ; ainsi il lui écrivait après un laborieux déchiffrement d'une lettre de Mgr de Lesquen « **Je vous avoue en toute humilité qu'après deux essais, je n'ai pu lire encore en entier la lettre de l'Évêque de Rennes ; j'aurais besoin d'être aidé par vous en ceci, comme en tant d'autres choses, pour savoir nettement de quoi il s'agit** ».

Lorsque M. Ruault arriva à Ploërmel, le P. de la Mennais ne faisait pas table à part, mais partageait la table commune des Frères ; il ne voulut pas imposer ce régime au nouvel aumônier et les deux prêtres prirent désormais leurs repas seuls dans un salon. Cette séparation donna au surplus une facilité plus grande au Fondateur pour recevoir les nombreux prêtres de passage et ses confrères de la Société de Saint-Pierre, dont le noviciat se trouvait à Malestroit. Lors de la dissolution de la congrégation en septembre 1834, plusieurs prêtres et séminaristes qui ne voulurent pas abandonner leur supérieur vinrent lui demander asile à Ploërmel. Le P. de la Mennais tenta de fonder une nouvelle société avec eux et les garda près de lui. Dès le 3 novembre 1834, il pria M. Ruault de donner connaissance à "nos Messieurs" d'une lettre qu'il venait d'écrire à M. Coédro. Désormais sa correspondance avec M. Ruault se termine toujours par des salutations aux "Messieurs" de la "Maison-Mère". M. Ruault lui-même dans une lettre du 6 juin 1835, en nommait quelques-uns ; MM. Lollivier, Oléron, Massias, Podusthène ; énumération qui se termine par des salutations "à tous les autres, sans oublier personne".

Les trois premiers étaient prêtres : **l'abbé Lollivier resta au moins deux ans à Ploërmel et l'abbé Massias plus d'un an.** Ils s'occupaient des études des ordinands et des élèves d'un petit collège clandestin que le Fondateur avait annexé au pensionnat. Ces prêtres donnaient aussi des leçons au noviciat pour préparer les Frères au brevet. Enfin ils prêtaient leur concours pendant les retraites faites aux élèves. C'est ainsi que le P. de la Mennais écrivait à M. Ruault le 8 octobre 1835 : "MM. Lollivier et

Massias arrangeront très bien les sujets qu'il faudra traiter pendant la retraite des enfants". Et l'année suivante, il écrivait encore : "M. Lollivier ayant consenti à se charger de toutes les instructions, moins celles que je ferai, nous nous suffirons à nous-mêmes". Le séjour de tous ces Messieurs posa évidemment une question de logement ; le P. de la Mennais la résolut par la construction en 1835 d'une maison dont le rez-de-chaussée abrita la bibliothèque et dont l'étage contient des chambres pour les aumôniers (secteur *actuel de « l'accueil »*).

En septembre 1836 et 1837, la Maison-Mère se vida de ses "Messieurs", qui furent occupés dans les écoles supérieures de Dinan et de Malestroit. Le 24 septembre 1837, le Fondateur disait encore "mille choses aimables à M. Lollivier et à tous" ; mais le 5 décembre suivant, il n'avait plus à embrasser que **M. Ruault et M. Evain** qui figurent seuls désormais dans les salutations finales des lettres. L'abbé Evain était un prêtre du diocèse de Vannes et à ce titre, sa nomination dut être faite par l'évêque ; jusque-là, le P. de la Mennais s'était contenté de demander des pouvoirs aux ecclésiastiques qu'il avait utilisés. L'abbé Evain resta quatre ans aumônier à la Maison-Mère : à la différence de M. Ruault, il fit des conférences et des catéchismes aux novices. Ayant inspiré une grande confiance au Fondateur, celui-ci n'hésita pas à l'envoyer aux Antilles comme aumônier des Frères en septembre 1841.

Il fut remplacé par un prêtre du diocèse de Nantes, **l'abbé Maurice, ami de M. Evain** et qui désirait l'imiter dans son apostolat. Il est question plusieurs fois de lui dans la correspondance du P. de la Mennais avec M. Ruault. "*Tranquillisez le bon M. Maurice, lui écrivait-il, par exemple le 23 avril 1842, je ne songe nullement à rien arranger pour son départ. Je désire très fort au contraire qu'il prolonge son séjour à Ploërmel. Je l'aime trop pour le contrarier en quoi que ce soit*". Arrivé en décembre 1841 à la Maison-Mère, l'abbé Maurice la quitta en mars 1843. Le 5 avril le P. de la Mennais annonçait son départ au F. Ambroise. "*Le saint abbé Maurice est libre maintenant de suivre sa vocation pour la Guinée*". Il lui disait ensuite comment la "liberté" lui avait été rendue "**Nous avons un nouveau chapelain à Ploërmel. M. Guilloux dont nous sommes enchantés. Mgr nous l'a donné avec infiniment de grâce... C'est la meilleure acquisition que nous puissions faire**".

L'abbé Guilloux était de Ploërmel même, où il était né en 1819. Sur la demande du Fondateur, il fut nommé, par l'évêque, aumônier de la Maison-Mère le jour même de son ordination, le 13 mars 1843 ; **il devait y rester 21 ans** et y être avec M. Ruault le principal collaborateur du P. de la Mennais, et jouer un rôle important dans la formation spirituelle des novices. "*L'aumônerie de la maison principale n'était point une sinécure, dit à ce sujet Mgr Hillion ; plusieurs conférences par semaine, une instruction tous les dimanches et les jours de fête, l'audition des confessions, plusieurs retraites chaque année, des catéchismes au pensionnat, la direction des congrégations de la Sainte-Vierge et des Saints-Anges, voilà le travail écrasant qui se présentait au jeune aumônier*". Il ne fut pas inégal à sa tâche et par son dévouement, sa vertu et ses qualités exceptionnelles, il s'acquit l'amitié du Fondateur et la confiance de tous les Frères.

En 1847, "en raison des accroissements qu'avait pris la maison principale, M. Ruault et M. Guilloux ne suffirent plus au travail des confessions et des prédications". Le P. de la Mennais engagea en conséquence un nouvel aumônier pour les aider. "*Nous avons maintenant un quatrième prêtre à la maison principale, écrivait-il : M. Gracia qui a été missionnaire en Océanie... C'est un prêtre excellent et que je connaissais depuis longtemps, car il est du diocèse de Rennes*". L'abbé Gracia resta près de quatre ans à Ploërmel, puis "ne pouvant résister au désir de retourner dans ses chères missions d'Amérique", il quitta la Maison-Mère en décembre 1850 pour se rendre à Valparaiso (Chili).

En annonçant son départ à M. Huguet, le P. de la Mennais lui fit connaître en même temps le nom de son successeur ; "**M. Gracia est remplacé par un prêtre du plus grand mérite, M. Depincé, qui a été pendant sept ans le collaborateur de M. Ruault au collège de Dol ; ce sont deux vieux amis.**" Il est probable que ce furent ces liens d'amitié et le passé professoral de M. Depincé qui motivèrent sa venue à Ploërmel. Le P. de la Mennais venait en effet de créer à la Maison-Mère un collège dont M. Ruault était le titulaire légal et M. Guilloux le directeur effectif. Cette création entraînait nécessairement pour eux un surcroît de travail que le nouvel auxiliaire vint opportunément partager. Le développement pris par le collège ne tarda pas à démontrer l'insuffisance de l'organisation

primitive et en 1853, le P. de la Mennais fit appel aux Pères du Saint-Esprit pour le service de l'aumônerie et pour la direction du cours secondaire". Cet essai loyalement tenté, dit le P. Cabon, eut tout le succès espéré ; mais ce succès lui-même ruina l'entreprise : au noviciat, quelques innovations déplurent ; au collège on jugea que la place occupée par les missionnaires pourrait être avec avantage tenue par d'autres. Les récriminations devenaient une cause d'embarras pour M. de la Mennais et déterminèrent la congrégation du Saint-Esprit à se retirer après un an".

Le Fondateur s'adressa alors à Mgr de La Motte, évêque de Vannes, pour obtenir de lui un nouvel aumônier et des professeurs pour le collège. Il lui écrivait en septembre 1854 : *Je n'ai plus que trois prêtres attachés à ma si nombreuse communauté pour le service de 350 novices, postulants et pensionnaires dont elle se compose. Ces prêtres sont : M. Ruault, qui a une mauvaise santé et qui ne prêche point ; M. Depincé, qui prêche et confesse ; M. Guilloux de même". L'abbé Le Tallec fut alors nommé aumônier, il donna des leçons d'instruction aux postulants et aida les autres dans les fonctions du saint ministère. Désormais l'aumônerie devint un service du diocèse et les titulaires en furent choisis par l'évêché.* Par égard pour le P. de la Mennais, Mgr de La Motte et ses conseillers avaient toléré qu'il fit appel à des aumôniers étrangers au diocèse et *qu'il donnât la première place à M. Ruault.* Mais dès la mort du Fondateur, les vicaires capitulaires crurent qu'il ne fallait rien moins qu'une ordonnance de leur part pour établir les droits de l'abbé Guilloux et par la solennité de cet acte, ils prouvèrent combien l'effacement du titulaire avait été complet et avait porté atteinte à son autorité. (*Fin du document Rulon*)

Notes complémentaires à ce rapport.

1. L'abbé **LOLLIVIER**, ancien admirateur de Féli Lamennais, avait été précepteur des enfants de la famille Kertanguy, à la Chesnaie ;
2. L'abbé Alphonse **MASSIAS**, originaire de Plancoët, était membre de la Congrégation de St-Pierre ; il avait adhéré à la Société fondée par Jean-Marie de la Mennais en 1835, à laquelle appartenait l'abbé Ruault ; au

bout d'un an, il se retire de Ploërmel pour entrer, dit-il, chez les Lazaristes. L'abbé de la Mennais est déçu par son inconstance, il le lui fait savoir (Lettre 2085, de septembre 1836).

3. L'abbé **GRACIA**, originaire de Cesson, était membre (prêtre et novice) de la Congrégation de St-Pierre en 1834. Il est parti en décembre 1850, pour la mission de Valparaiso au Chili.
4. L'abbé **DEPINCE**, né en 1798, est un ami de longue date de l'abbé Ruault. Il a été professeur au petit séminaire de Vitré en 1820 ; puis, pendant 7 ans, collaborateur de M. Ruault au collège de Dol. Pour Jean-Marie de la Mennais, c'est un prêtre de grand mérite qu'il connaît depuis longtemps (Lettre 4683, du 5 janvier 1851)

*

ANNEXE 2 : QUELQUES PRÊTRES FAMILIERS DE LA MAISON-MÈRE

1. L'abbé **François Marie LANGREZ**, né en 1787, à St-Servan, a enseigné à St-Malo, avec les frères la Mennais, puis sous la direction de M. Querret; il a fondé ensuite une communauté religieuse dans le diocèse de Quimper. Il a gardé des liens, au moins épistolaires avec l'abbé Jean-Marie de la Mennais et M. Ruault.
2. L'abbé **Pierre-Simon BLANC**, est né à Mondon (dans le département actuel du Doubs) en 1795 : il est professeur de théologie morale au Séminaire de Besançon. En 1828, sur invitation de l'abbé Gerbet, il entre dans la Congrégation de St-Pierre, il devint le supérieur de la maison Noviciat de Malestroit. Lors de la dissolution de la Congrégation de St-Pierre, il se fixe à Paris, il est aumônier d'une communauté de religieuses, il habite 4 rue d'Enfer, à proximité de l'abbé Maupied, alors professeur à la Sorbonne et qui réside au n° 20 de la rue d'Enfer. Il fit plusieurs séjours à Ploërmel où il travaillait dans la Bibliothèque constituée par le Père de la Mennais. Il est l'auteur d'un cours d'Histoire ecclésiastique. Il est décédé à Paris en 1851.
3. L'abbé **François MAUPIED** est né à la Poterie, près de Lamballe, en 1814. C'est l'un des tout premiers élèves de l'école des frères de Lamballe ouverte en 1820. Il rencontre l'abbé de la Mennais lorsqu'adolescent il intègre le Séminaire de St-Méen en 1828. Depuis, il est disciple de Jean-Marie de la Mennais à qui il se confie, et qui est, pour lui, un directeur spirituel. Pendant son séjour parisien, il se lie d'amitié complice avec l'abbé Blanc, il accueille l'abbé de la Mennais dès son arrivée à la « gare des diligences », s'occupe de lui, et ils se retrouvent chez l'abbé Blanc, leur ami commun, pour la messe et pour des échanges spirituels. Dès 1840, il vient régulièrement à Ploërmel et participe à l'animation de la retraite annuelle. En 1848, il passe une année à Ploërmel, pour accompagner l'abbé Jean-Marie, malade et infirme, dans son courrier et ses déplacements. Année de confiance. Plus tard, il participera, en tant que théologien expert, au Concile Vatican I : il aura la joie d'entendre le Concile promulguer l'infailibilité du Pape en matière doctrinale : il est ravi d'avoir pu faire aboutir ainsi le vieux rêve de Jean-Marie de la Mennais. (*Voir le numéro 57 de Recherches Historiques*)

4. L'abbé **Pierre MERMET** est originaire du Pin (diocèse de Grenoble). Il fut membre de la congrégation de St-Pierre, puis il adhère à la Nouvelle Société de Prêtres constitué en 1835 par Jean-Marie de la Mennais, après la dissolution de la Congrégation de St-Pierre. Après avoir été préparé au Brevet de Capacité par M. Querret, il est employé dans les classes de l'école primaire supérieure de Dinan. Il est toujours resté en lien avec la Maison-Mère de Ploërmel. Il fut par la suite, professeur à Oullins, près de Lyon. En 1852, il devint le promoteur d'un tiers-ordre enseignant, affilié à l'Œuvre des Dominicains.
5. L'abbé **Julien HOUËT**, originaire de Rennes, avait été membre de la Congrégation de St-Pierre, puis avait adhéré à la nouvelle société fondée en 1835, à Malestroit. Il poursuivit sa formation au séminaire à Meaux, à la charge de l'abbé de la Mennais. Il exerça aussi à l'école primaire supérieure de Dinan. En 1842, il remplaça l'abbé Ruault, à la direction du Pensionnat latin de Malestroit.
6. L'abbé **René-François ROHRBACHER**, entre en 1827, dans la société des Prêtres de St-Méen, puis membre de la Congrégation de St-Pierre. Après la dissolution de la Congrégation de St-Pierre, il rentre dans son diocèse d'origine, et enseigne au Grand Séminaire de Nancy. Il est resté en lien avec l'abbé Jean-Marie de la Mennais et l'abbé Ruault. Il est l'auteur d'une série d'ouvrages de l'Histoire de l'Église.

*



Au cimetière de la maison-mère de Ploërmel, trois monuments

- À gauche, le tombeau du Père. Les restes du père de la Mennais ont été transférés au caveau de la chapelle, le 6 août 1900.

-

Au centre, le caveau des supérieurs généraux de la congrégation. Le dernier supérieur inhumé est le frère Bernard Gaudeul.

À droite, la tombe de M. l'abbé Ruault. Sont aussi inhumés dans ce caveau quelques autres aumôniers de la maison-mère

CONCLUSION : DÉCLARATION DE FIDÉLITÉ DE L'ABBÉ RUALT ENVERS JEAN-MARIE DE LA MENNAIS.

« L'affaire Féli » en 1834, douloureuse à plus d'un titre, a secoué le clergé attaché aux deux frères La Mennais. Beaucoup de prêtres du diocèse de Rennes ont tourné le dos à Jean-Marie de la Mennais. Quant à Pierre Ruault, qui venait, appelé par Jean-Marie de la Mennais en 1831, d'arriver à Ploërmel au service de la Maison-Mère, il n'a jamais hésité. Il est resté fidèle quoiqu'il lui en ait coûté. Il se tait, et lors de la dissolution de la Congrégation de saint Pierre, il ne rentre dans aucune polémique.

Une fois cependant, il consentit à donner en détail les raisons de sa conduite. Une supérieure de communauté lui avait charitablement exprimée des doutes sur la sagesse de sa décision. La lettre qu'il lui adressa contient des témoignages si décisifs en faveur de M. de la Mennais que nous en citons de longs extraits.

Ce document inédit est imprimé dans LAVEILLE tome 1, page 524.

« À l'époque de notre douloureuse séparation d'avec nos anciens confrères, Monseigneur laissa ceux qui se trouvaient alors de notre bord, libres de rester ou de se réunir à ceux de Rennes, tout en se réservant, bien entendu, de rappeler à lui, quand il le jugerait à propos, ceux qui, comme moi, lui appartenaient. J'ai sous la main la correspondance qui le prouve : j'en suis demeuré dépositaire. Sur ce premier point, je crois être en règle, et n'avoir fait qu'user de ma liberté qui m'était laissée.

Je savais indirectement que Monseigneur eût désiré me voir passer de l'autre bord, et c'était une cruelle épreuve pour mon cœur ; mais le pouvais-je faire à moins d'un ordre formel ? Mon éloignement eût porté le plus rude coup à M. de la Mennais, je veux dire à ses œuvres, non point à cause de mon importance personnelle, qui est, et qui fut toujours nulle, mais à cause de la position, qui m'avait plus mis en lieu que tout autre de connaître le fond de ses pensées. Mon éloignement eut, en quelque sorte, autorisé à penser et à dire : « Il faut bien que ses principes soient suspects, puisque celui-là même qui doit les connaître si bien l'abandonne ». Or c'est précisément parce que j'étais parfaitement sûr de son orthodoxie, que je ne crus pas pouvoir en conscience le livrer, en l'abandonnant ainsi, à tous les traits de la calomnie. Pourtant, il me semble que je n'eusse pas balancé, si ma foi avait demandé à mon cœur ce sacrifice.

Comment pouvais-je n'être pas tranquille sur ce dernier point, si important qu'il fût ? Je voyais M. de la Mennais en relations intimes et habituelles avec tous ceux des nôtres que ces tristes circonstances avaient forcément éloignés de lui après la chute de son malheureux frère (excepté ceux de Rennes). Les uns sont devenus grands vicaires ; les autres, professeurs dans les séminaires, et jouissent de toute la confiance de leurs seigneurs évêques ; chacun dans son pays. Il était et est toujours au mieux avec l'évêque de Rennes, avec celui de Vannes, qui, en lui écrivant, l'appelle « son bon père » ; comme aussi avec le bon père Deshayes, supérieur des Filles de la Sagesse et son associé dans la fondation des Frères, toujours demeuré son intime ami ; avec MM. Les Jésuites, qui, en toute circonstance, et surtout depuis la malheureuse époque dont il s'agit, n'ont cessé de lui témoigner toute l'estime et la confiance possibles ; en un mot, avec tout le clergé de Vannes, la grande masse du clergé de Saint-Brieuc et de Nantes et un très grand nombre de membres du clergé de Rennes. Je voyais les demandes de Frères affluer, je ne dis pas seulement de toutes les parties de la Bretagne, mais de tous les points de la France. L'évêque de Quimper, un peu prévenu d'abord, le comble depuis trois ans, d'amitiés et de confiance ; il voudrait qu'il fût en mesure de placer des Frères partout dans son diocèse. J'ai vu et je puis relire encore une foule de lettres exprimant la sympathie la plus cordiale à ses cuisants chagrins, de la part d'ecclésiastiques haut placés, de laïques éminents par leur piété et par leur rang. Voilà pour le dehors. Au-dedans, j'ai été et je suis chaque jour témoin de sa résignation entière, de sa patience, de son inaltérable fermeté à poursuivre ses œuvres, à travers les difficultés de tout genre. Je suis témoin des bénédictions que Dieu daigne répandre sur les entreprises de son infatigable zèle. Je cherche en vain une raison qui ait pu, à aucune époque, justifier la démarche que vous me conseillez ; tout me fait, au contraire, un devoir de lui continuer mon faible concours »

(Archives des Frères. Cette lettre, dont nous n'avons retrouvé que le brouillon, ne porte ni suscription, ni date).

Table des matières

1 ... PIERRE RUAULT : ENFANCE, FAMILLE, ET FORMATION.....	1
2 ... UN PRÊTRE ENGAGÉ DANS L'ÉDUCATION, MEMBRE DE SOCIÉTÉS DE PRÊTRES.....	5
LE JEUNE PRÊTRE, ENGAGÉ ET HABITÉ	5
3 : L'ABBÉ RUAULT, L'AMI DES DEUX FRÈRES LA MENNAIS.....	11
L'AFFAIRE FÉLI ET SES CONSÉQUENCES COLLATÉRALES.....	11
EN 1847 ET 1848 : LES ENNUIS DE SANTÉ DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS.....	19
FÉVRIER 1854 : FÉLI EST AUX EXTRÉMITÉS	24
4 : L'ABBÉ RUAULT, BRAS DROIT DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS.	27
L'ABBÉ RUAULT, AUMÔNIER ET « SECRÉTAIRE PARTICULIER »	27
AUMÔNIER, OU BRAS DROIT, OU SUCESSEUR PRESSENTI ?	29
AU FIL DES ANNÉES, LA DOCTRINE DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS S'EST PRÉCISÉE QUANT À SA SUCCESSION.....	30
LES PREMIÈRES MISSIONS CONFIEES À L'ABBÉ RUAULT DÈS 1831.	31
5 : AU FIL DE LEUR CORRESPONDANCE.....	39
1°/ COURRIERS EXPÉDITIFS EN MODE « AGENDA », STYLE TÉLÉGRAPHIQUE.	40
2°/ LES COURRIERS ÉCRITS EN MODE « QUESTIONS ET RÉPONSES ».	45
3°/EN MODE : « JE DOIS VOUS RACONTER... »	56
4°/ EN MODE « JE VOUS CONFIE UNE MISSION IMPORTANTE	67
5°/ EN MODE « PRENONS SOIN DES FRÈRES ».....	78
6°/ EN MODE « SOUFFREZ QUE JE VOUS TAQUINE ».....	92
7- EN MODE : « DE GRÂCE, N'INSISTEZ PAS, JE SUIS ÉPUIsé ».....	99
8°/ EN TERMES AFFECTUEUX OU SOUS FORME DE CONFIDENCE.....	102
ANNEXE 1 : LES AUMÔNIERS À LA MAISON-MÈRE AU TEMPS DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS	111
ANNEXE 2 : QUELQUES PRÊTRES FAMILIERS DE LA MAISON-MÈRE	117
CONCLUSION : DÉCLARATION DE FIDÉLITÉ DE L'ABBÉ RUAULT ENVERS JEAN-MARIE DE LA MENNAIS.	121

